NICOLAS
DUPONT-AIGNAN

Les voleurs de la République

Enquête sur les parasites fiscaux

IMPÔTS :
ne payons plus
à leur place !

fayard

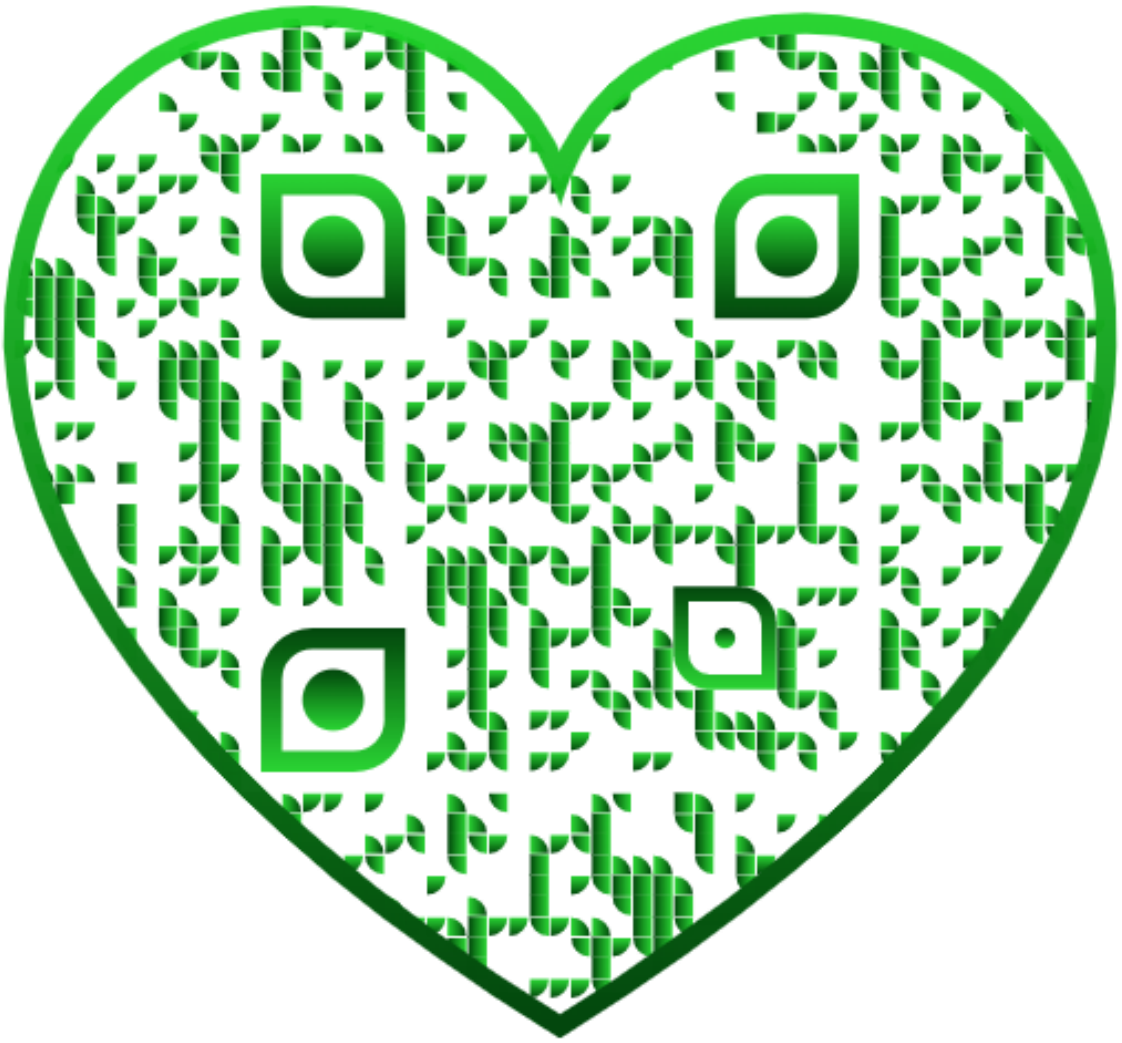

NICOLAS
DUPONT-AIGNAN

Les voleurs de la République

Enquête sur les parasites fiscaux

Nicolas Dupont-Aignan

Les Voleurs de la République

Préface
d'Alain Bocquet

Fayard

Couverture : Off, Paris.
Photographie © Paul Delort/Figarophoto.

© Librairie Arthème Fayard, octobre 2013.
ISBN : 978-2-213-68264-8

Du même auteur

Ne laissons pas mourir la France, avec Paul-Marie Coûteaux, Albin Michel, 2004.

L'Europe va dans le mur : elle accélère et elle klaxonne !, L'Archipel, 2004.

J'aime l'Europe, je vote non, François-Xavier de Guibert, 2005.

Français, reprenez le pouvoir ! : 2007, une autre politique est possible, L'Archipel, 2010.

Le Coup d'État simplifié : appel aux citoyens libres d'un pays qui ne le sera bientôt plus du tout, Éditions du Rocher, 2008.

Le Petit Livre mauve, In libro veritas, 2009.

L'euro, les banquiers et la mondialisation : l'Arnaque du siècle, Éditions du Rocher, 2011.

Le Printemps français ou Comment les petits vont libérer la France !, Éditions du Rocher, 2012.

« Si la justice vient à manquer, que sont les royaumes sinon de vastes brigandages ? »
Saint-Augustin

Table des matières

Couverture

Page de titre

Page de Copyright

Du même auteur

Préface de Bocquet ?

1. Pourquoi payons-nous trop d'impôts ? L'explication qui ne vous est jamais donnée

2. L'inégalité des Français devant l'impôt

3. L'Union européenne : premier parasite fiscal au monde

4. Le scandale français de l'escroquerie à la TVA

5. Collabos et résistants

6. Un pacte fiscal de modération et de simplification

7. Reconstruire un État dur avec les escrocs, juste avec les honnêtes gens !

8. Maîtriser et humaniser la mondialisation

Conclusion

Annexes

Préface par Alain Bocquet

Rien ne nous prédisposait, Nicolas Dupont-Aignan et moi-même, à engager et à mener ensemble à son terme un travail parlementaire de longue haleine sur les paradis fiscaux.

Mais l'Assemblée nationale demeure un de ces lieux où la diversité des convictions ne fait pas obligatoirement obstacle à la conduite conjointe de démarches porteuses de l'intérêt général. J'en ai fait à plusieurs reprises l'expérience, ne serait-ce que, dans la période récente, en tant que président d'une part, rapporteur d'autre part, de deux commissions d'enquête sur le redressement de nos industries ferroviaire et sidérurgique.

Tout cela sans méconnaître, bien sûr, la responsabilité première de nos gouvernants dans la mise en œuvre de politiques conformes aux besoins du pays, ni le rôle moteur qui peut être à chaque instant celui de notre Peuple.

Avec *Les Voleurs de la République*, Nicolas Dupont-Aignan signe un livre utile, écrit d'une plume alerte et combative. Un livre sincère et qui révèle, sans complaisance, l'ampleur d'un pillage organisé.

L'ouvrage témoigne de la pugnacité de son auteur. Une pugnacité appuyée, ainsi qu'il l'écrit lui-même, sur la recherche de la « vérité » et sur des valeurs largement familières de mon engagement d'élu communiste.

Gaullistes et communistes : une vieille histoire qui garde donc quelques solides ancrages !

Du voyage que nous avons accompli dans les arcanes de ce monde opaque, occulte et scandaleux de la triche fiscale organisée, Nicolas Dupont-Aignan a tiré un livre fidèle à cette riche expérience partagée. Un livre pour dire haut et fort les dérives et les dangers d'une financiarisation de l'économie étendue à la société toute entière.

Ce récit, qui dénonce la véritable « misère » des moyens de l'État prétendument mis au service de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, éclaire crûment la situation européenne où les « parasites fiscaux »,

pour reprendre la désignation qu'en fait Nicolas Dupont-Aignan, sont légion.

Les Voleurs de la République démontre la nécessité de restaurer un État qui prenne le dessus sur l'argent-roi. L'enjeu est crucial pour la démocratie. Ce n'est l'affaire ni d'un parti ni d'un homme : c'est un objectif autour duquel il est possible de rassembler, dans la diversité de ses sensibilités, l'immense majorité de notre Peuple. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que d'en dire le possible et d'en souligner l'urgence.

Alain Bocquet

Député du Nord

Maire de Saint-Amand-les-Eaux

Chapitre 1

Pourquoi payons-nous trop d’impôts ? L’explication qui ne vous est jamais donnée

Au cours d’une morne séance de novembre 2012, à l’Assemblée nationale, je reçois à mon banc dans l’hémicycle une enveloppe avec un mot inattendu. Il est signé d’Élisabeth Guigou, qui préside la Commission des affaires étrangères à laquelle j’appartiens : « Seriez-vous intéressé pour préparer un rapport sur les paradis fiscaux ? Alain Bocquet, député communiste du Nord, est d’accord pour y travailler avec vous. »

Au moment où les jeux de rôle et les postures politiciennes de mes collègues me lassent tant, cette offre me paraît salutaire. « Pourquoi pas ? Du travail supplémentaire, mais au moins cela me changera d’air. »

J’étais alors loin d’imaginer à quel point j’allais m’investir dans cette mission. À quel point surtout la préparation de ce rapport allait changer ma perception des choses, renforçant encore, s’il en était besoin, ma conviction qu’il y a urgence à reconstruire l’État pour redresser la France. À quel point enfin il existait, pour peu qu’on en ait la volonté et contrairement à tout ce que l’on nous dit, un chemin pour sortir le pays de la crise.

Bien que particulièrement attentif depuis plusieurs années aux phénomènes de mondialisation financière, je ne pouvais anticiper avant de vraiment approfondir ce travail, ce que recouvrent ces deux mots : « Paradis fiscaux ».

Deux mots banalisés comme une fatalité exotique. Une réalité assimilée publiquement à un peu d’huile dans les rouages de l’économie libérale. Je croyais la connaître mais, en vérité, je ne savais rien. Bien sûr, pour moi, les paradis fiscaux étaient un mal, mais seulement une sorte de dérive du

système. En quelque sorte, le défaut des qualités de l'ouverture économique.

En vérité, ils sont devenus le cœur d'une nouvelle économie prédatrice tentaculaire. Une terrible tumeur qui métastase et met en danger les piliers de notre société, de notre prospérité : l'égalité républicaine devant l'impôt, la libre entreprise, l'État régalien…, notre démocratie tout simplement.

Combien de temps va-t-on encore les tolérer ? Que nous est-il donc arrivé pour que nous nous retrouvions en quelques années dans un tel cauchemar ? Enserrés dans cette vaste structure financière qui aspire tous les profits, les capitaux, sans aucune redistribution ?

Tous les mardis après-midi, comme il est de tradition à l'Assemblée nationale, nous avons auditionné des personnalités familières du système en question. Témoignages, révélations, silences qui en disent long, aveux… Les uns se cabrent, soucieux de protéger leur respectabilité et de préserver leurs secrets, d'autres au contraire semblent soulagés de pouvoir enfin parler. Et je découvre avec effroi l'engrenage infernal dans lequel les États ont mis le doigt, puis le bras.

À mesure que nous écoutons celles et ceux qui nous livrent leurs secrets, comptant sur notre discrétion – à plusieurs reprises, nous nous engageons à ne pas révéler nos sources –, je suis peu à peu envahi par un sentiment de dégoût et de colère.

Alain Bocquet, député depuis trente-cinq ans, maire de Saint-Amand-les-Eaux depuis près de vingt ans, ancien président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, homme solide qui ne s'en laisse pas conter, écarquille comme moi les yeux.

Le communiste d'un côté, le gaulliste de l'autre, nous ressentons le même malaise au spectacle de l'écroulement final de toutes les valeurs, de toute la morale, qui, pour nous, régissaient encore notre société. Nous ne sommes pourtant pas réputés naïfs. Mais, il faut bien le reconnaître, très souvent nous avons été estomaqués par les documents et déclarations des acteurs et témoins qui ont pris le temps de nous expliquer dans les grandes lignes ou par le menu les nouvelles règles du grand système prédateur. Si je n'avais pas pris l'engagement de maintenir une confidentialité totale, si je

rapportais tout ce que j'ai entendu en précisant le nom des personnes et entreprises où les faits se déroulent, beaucoup ne me croiraient pas et je collectionnerais les procès en diffamation !

En ce domaine, où l'argent de la drogue investit les places financières les plus sérieuses, où la naïveté de l'État et la corruption la plus cynique de certains se répondent parfois, il n'est pas facile d'obtenir les preuves de faits pourtant connus dans ces milieux. Si l'on divulgue ces informations au-delà de ces cercles, on se met en danger : sans preuves matérielles, croisées et recoupées, recevables en droit, on peut vite être accusé d'alimenter la rumeur et de faire dans le sensationnalisme.

À la fin de nos journées d'auditions, j'ai très souvent éprouvé le besoin de marcher avant de rentrer chez moi. Il me fallait laisser mon esprit vagabonder et laisser passer mon écœurement. Non pas l'écœurement devant le crime, la malhonnêteté ou la combine. Ces vices des sociétés humaines ont toujours existé. Et quand on veut gouverner l'État et la France, il faut avoir le cuir épais et le cœur bien accroché. Non, l'écœurement de voir le poisson pourrir par la tête. Oui, une sensation nauséeuse de dégoût mêlé de révolte, en découvrant que l'État a jeté l'éponge, qu'il a abandonné la partie. L'écœurement devant le laissez-faire des gouvernements successifs et devant l'esprit de démission qui imprègne les élites françaises, même si un réveil de façade semble poindre aujourd'hui.

Je me souviens comme si c'était hier de notre première audition. C'était en janvier 2013, à l'Assemblée nationale. Un des meilleurs connaisseurs des arcanes des parasites fiscaux nous avertit à la fin de l'entretien que beaucoup de noms connus vont « sortir ». Ils disposeraient de comptes à l'étranger, jamais déclarés au fisc… Feignant l'étonnement pour le tester, nous lui demandons quelques exemples. Notre interlocuteur nous cite alors des vedettes du CAC 40, des médias, du show-biz et de la politique. Dans sa liste, un certain Jérôme Cahuzac. Alain Bocquet et moi-même nous nous regardons interloqués.

L'ancien président de la Commission des finances, le ministre du Budget, le Saint-Just des coupes budgétaires, impitoyable dans la recherche des économies et dans la lutte contre la fraude, détiendrait donc de fortes sommes à Singapour ?

Le ministre chargé de lutter contre la fraude fiscale serait pourri jusqu'à la moelle ? Le chef de la caserne de pompiers, un pyromane ? À l'époque, nous ne l'avons pas cru. Nous ne pouvions pas le croire ! La vérité allait, quelques semaines plus tard, exploser comme une bombe.

L'affaire Cahuzac s'est déroulée parallèlement à nos travaux. Face à cet effondrement de l'État et une fois surmontée la colère, nous avons voulu, Alain Bocquet et moi-même, méthodiquement démonter les rouages des paradis fiscaux, avec une seule idée en tête : trouver les pistes concrètes du sursaut et de l'issue.

L'enjeu n'a pas été pour nous de faire des effets de cymbales et de jeter des noms en pâture à l'opinion publique, alors que nous n'avions pas les moyens de vérifier des faits et des rumeurs rapportés par nos témoins. C'est un travail qui échoit à la justice. À nous, il revient de tracer un chemin vers la reconstruction de l'État, afin que celui-ci soit capable à nouveau de dire et de faire respecter l'intérêt général au service du peuple français.

Car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la gravité de la situation ne doit pas nous pousser à désespérer. Non, il faudrait en réalité peu de chose pour obtenir de premiers résultats satisfaisants. Encore faudrait-il que l'on en ait la volonté au sommet et que l'on se donne la capacité de réussir.

Mais pourquoi les paradis fiscaux déchaînent-ils à ce point les passions ? Tout simplement car ils sont le cœur du mal. C'est là, dans cette zone de non-droit très organisée, que sont domiciliés les comptes bancaires et les sociétés offshore par lesquels transite l'argent sale : non seulement celui du crime, de la drogue, mais aussi celui de la fraude et de l'évasion fiscale, issu d'activités économiques classiques. Cauchemar des gens honnêtes et responsables, qui respectent les lois, c'est le paradis des voleurs.

Du reste, la première victoire des bandits est symbolique : c'est celle du sens des mots. Dénommer « paradis » ce qui est en fait un cloaque, montre à quel degré en est arrivée l'inversion des valeurs ! Et combien elle est admise facilement. Il s'agit bien plutôt de « parasites fiscaux » ou d'« enfers fiscaux », car oui, les parasites fiscaux – je les nommerai désormais ainsi tout au long du livre – prospèrent sur le dos des honnêtes citoyens.

Le parasite fiscal trouve son succès dans le secret, l'absence ou la réduction d'impôt, l'adaptabilité des normes. Il abrite des millions de comptes bancaires permettant à des particuliers et à des sociétés d'échapper à la loi de leur pays, à la règle commune (par exemple, le droit de la famille), à la solidarité nationale. Ce qui se présentait au départ comme une simple facilité exploitée par quelques-uns, une sorte de trou dans la maille permettant à quelques poissons d'échapper au filet de pêche fiscal de leur pays s'est industrialisé et institutionnalisé, à grande échelle. On pourrait presque dire que le phénomène s'est démocratisé. Il déstabilise désormais nos nations. On ne peut plus tenir pour quantité négligeable les pratiques des nombreux micro-États. L'exception exotique est devenue la règle de la mondialisation financière.

C'est d'ailleurs parce que la tumeur a métastasé que soudain on en parle tant. Il faut à cet égard saluer ici des précurseurs : tous ces rapports parlementaires signés Brard ou Garrigue, Montebourg, Peillon et le sénateur Bocquet[1], qui ont défriché le sujet.

Mais, à chaque fois, la puissance des intérêts a réussi à maintenir le couvercle sur la marmite.

Heureusement, les choses sont en train de changer. Des éclaireurs, des résistants ne se sont jamais découragés : ONG, journalistes indépendants, banquiers défroqués qui ne pouvaient plus se regarder dans la glace, juges d'instruction exaspérés, policiers courageux, syndicalistes, fonctionnaires de Bercy… Nous les avons tous rencontrés. Ce sont de vrais héros. Ils poussent, chacun à leur manière, leur rocher de Sisyphe. Peu à peu, à force d'enquêtes, d'analyses, de témoignages, ils ont pu éveiller l'opinion publique sur l'ampleur du scandale.

Je me souviendrai longtemps de ces premières rencontres. Je pense à cet Anglais parlant un français approximatif qui, depuis tant d'années, prêche dans le désert ! Nous le rencontrons à l'ambassade de France à Berne, en Suisse, au cours d'une réunion surréaliste, où j'apprends notamment qu'il n'y a pas d'attaché fiscal en poste à l'ambassade. Preuve de la mansuétude de la France qui n'éprouve même pas le besoin, contrairement à l'Allemagne par exemple, de doter son ambassade d'un interlocuteur entre l'administration fiscale française et le fisc suisse. Ce petit homme frêle au

visage juvénile a fondé Tax Justice Network, une ONG exceptionnelle. Il connaît sur le bout des doigts les mécanismes de fraude. Il détecte en un clin d'œil les mensonges des banques, des autorités des parasites fiscaux ou l'hypocrisie des gouvernements qui font croire qu'ils se mobilisent.

Comment ne pas saluer aussi l'action des bénévoles du Secours catholique (CCFD), dont les rapports nous en apprennent davantage que ceux du ministère des Finances censé protéger le contribuable français.

Car la réalité est là, crue, violente. Le mardi, en commission, nous manions des chiffres délirants, de l'ordre de dizaines de milliards, qui révèlent l'ampleur des détournements effectués au détriment de la République française. Le mercredi en séance, le gouvernement culpabilise les Français et détricote les droits sociaux, retraites, remboursements de soins, allocations chômage, pour grappiller quelques dizaines de millions ici ou là. Comme me le dira un jour, écœuré, un inspecteur du fisc : « On cible les gens honnêtes car on sait que les redressements vont payer. On abandonne les escrocs car cela prendrait trop de temps pour un recouvrement nul. »

D'un côté, 60 milliards d'euros perdus chaque année, de l'autre un matraquage fiscal qui révolte les classes moyennes et fait fuir nos emplois. Il est tellement plus simple de pressurer les mêmes – petits entrepreneurs, artisans, commerçants (eux au moins ne partiront pas avec leur entreprise sur le dos !) –, que de contrôler ceux qui font semblant de vivre à Bruxelles ou à Genève !

Cela me fait penser à ces contrôles de la Police nationale, qui un temps dans ma ville, s'opéraient en milieu d'après-midi au centre-ville pour vérifier que le papillon du certificat d'assurance de la petite mamie était bien en place sur le pare-brise, tandis que le commissariat refusait d'intervenir la nuit pour mettre fin aux rodéos de voitures des voyous qui perturbaient le sommeil de centaines de paisibles citoyens !

D'un côté, une base fiscale qui s'évapore, de l'autre une pression qui augmente. À la fin, des recettes fiscales qui ne progressent plus et un sentiment d'inégalité et d'injustice criante devant l'impôt.

Car les sommes en jeu sont abyssales ! Les avoirs détenus, cachés à l'étranger par les contribuables tricolores sont estimés à 600 milliards

d’euros, soit le tiers de notre dette publique. Le manque à gagner s’élève chaque année à 60 milliards d’euros – un minimum –, soit l’équivalent du premier budget de la France, celui de l’Éducation nationale. Cette somme représente aussi dix fois le déficit des retraites ou encore quatre fois le produit de la taxe d’habitation.

Et pourtant, objectera-t-on, alors que chaque jour s’invente un nouvel impôt, alors que la France apparaît en queue de peloton de l’attractivité fiscale, à la 169e position sur 180 pays, alors que les cotisations salariales et patronales françaises sont parmi les plus élevées au monde, vous voudriez encore charger la barque fiscale ? Si ces 60 milliards de plus étaient prélevés, ne craignez-vous pas l’asphyxie fiscale ?

C’est une évidence ! La lutte contre la fraude fiscale ne doit pas devenir une nouvelle occasion de doper davantage encore la dépense publique, déjà la plus élevée du monde. En revanche, l’ampleur colossale des sommes perdues démontre qu’il est possible de réduire la pression fiscale sur les classes moyennes en la transférant, en toute équité, sur ces masses d’argent aujourd’hui évanouies dans la nature.

La solution est là : modérer les impôts du plus grand nombre et, pour cela, oser s’attaquer à ceux qui ne payent pas. C’est parce que certains initiés (entreprises ou particuliers) fuient leur devoir fiscal que l’imposition devient de plus en plus lourde pour ceux qui restent ! C’est là le cœur du scandale.

Il s’agit en définitive des deux faces d’un même phénomène : la charge des prélèvements obligatoires sur les classes moyennes est d’autant plus importante qu’elle ne pèse que sur elles. Et les élites politico-économiques, spécialistes de ce que l’on appelle poliment l’« optimisation fiscale », créent d’autant plus d’impôts nouveaux qu’ils sont les premiers à s’en exonérer !

« Du sang et des larmes » comme condition du redressement, selon le mot de Churchill ? Chacun peut l’entendre, chacun peut y consentir. Mais seulement si cela va dans le bon sens. Si l’effort est partagé, si les actions convergent et ouvrent des perspectives meilleures à ceux qui en sont injustement privés. Dans le cas contraire, si certains s’exonèrent, si le cercle vertueux n’est qu’un cercle vicieux masqué, à quoi bon continuer ?

Au moment où les ménages payant la foule d'impôts directs hexagonaux n'ont jamais été aussi nombreux, au moment où le pouvoir d'achat s'amenuise, au moment où chaque jour s'invente un nouvel impôt à mesure que l'État abandonne ses missions et déserte ses territoires, pourra-t-on vivre encore longtemps pour entretenir un système public qui organise sa propre faillite ? Pourrons-nous accepter d'être les éternelles fourmis au service de cigales qui échappent à la morale de la fable ? Porter le fruit à maturité pour se le faire voler ?

Les Français consentent à l'impôt dès lors qu'il est juste et efficace. Ils n'ont pas à céder au racket de ceux qui ne payent rien, ou si peu, et qui amassent des fortunes colossales sur leur dos. À la question de l'épreuve de philosophie pour le bac 2013, « Que doit-on à l'État ? », le contribuable français aurait pu répondre ainsi : on consent à lui donner ce qu'on lui doit. Ni plus, ni moins. On donne à l'État à proportion que l'État nous apporte.

Lutter contre les parasites fiscaux n'est donc pas seulement une exigence morale, sociale et démocratique : c'est aussi une exigence économique et financière. Une urgence pour sortir de la crise. Cette exigence est le premier pas vers un allégement fiscal en faveur de ceux qui entreprennent avec courage et droiture : les contribuables honnêtes qui, comme leur nom l'indique, participent justement à l'effort collectif dans la juste mesure de leurs moyens, les petits entrepreneurs, les salariés, tous ceux qui créent de la richesse et de l'emploi.

Sachons tirer les leçons du passé : c'est la pression injuste des fermiers généraux collectant l'impôt qui a déclenché la Révolution française, dans un contexte de faillite du royaume. Aujourd'hui le choix est simple : soit l'État renoue avec la justice fiscale, soit les Français ressortiront la guillotine.

Notre mission parlementaire s'est transformée en fin de compte en une enquête à la Sherlock Holmes. Nous avons examiné une masse de rapports, rencontré une série de témoins plus au moins coopératifs, recueilli des aveux. Et dessiné des solutions. Compte rendu de ces rencontres et de ces témoignages, ce livre est le récit d'une enquête-vérité. Nous avons essayé de dérouler une pelote finement serrée, qui nous a entraînés dans les méandres de la finance sans frontières, finance au double visage, mêlant le sourire impeccable du banquier « grands comptes » à celui du mafieux

international, prospérant dans le crime et la drogue. Dans le dos des institutions bancaires ? Dans celui des institutions publiques ? Non, avec leur assentiment, leur complicité, voire leur encouragement.

Nous avons exploré un monde où se croisent tour à tour de riches particuliers capables d'inventer les circuits parallèles les plus sinueux, des sociétés familiales les plus opaques, dans le seul but de profiter du système, de ses failles, en laissant de côté les devoirs. Imperceptiblement, nous sommes entrés au cœur de notre économie mondialisée, avec les multinationales damant le pion aux États incapables de réagir à leur stratégie avide d'optimisation fiscale. Ces mêmes entreprises ne reculent pas devant le racket des deniers publics, et ce en totale impunité fiscale. Puis nous avons levé le voile sur ce monde du crime qui se rachète une virginité en mettant une cravate, ce monde des mafias troquant le rôle du voleur contre celui du banquier d'affaires, ce monde du commerçant international qui se joue des frontières et des règles internationales contradictoires… Particuliers, entreprises, criminels : chacun son parcours, mais un seul objectif : s'affranchir des règles, voler ce que les autres ont fait fructifier par leur travail, se soustraire aux contraintes que les autres supportent pour faire tenir le système.

Ce n'est pas de transparence dont nous avons besoin, c'est de vérité. « Transparence financière », « transparence politique »… Il y a dans toutes ces déclarations d'intention à la mode comme un arrière-goût de mensonge et de cachotterie. La transparence, c'est le fait de dire ce qu'on a envie de dire pour mieux cacher ce qu'on veut laisser dans l'ombre. C'est faire mine d'ouvrir un hublot sur une salle des machines dont on souhaite garder les plans au fond d'un coffre-fort. C'est choisir de refaire la façade pour rendre l'édifice plus présentable, plus agréable au regard, sans jamais ouvrir la porte, sous prétexte que le point de vue est imprenable quand on s'en éloigne un peu…

Ce livre n'est pas une opération de transparence, mais une opération-vérité. Voyage au cœur de l'évasion fiscale, il met au jour un système qui continuera de ruiner tous nos efforts, de rendre vains nos sacrifices et d'engloutir notre économie, si nous n'avons pas le courage de nous y attaquer vraiment.

1. Allusion aux rapports parlementaires sur les paradis fiscaux : Rapport d'information déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur la fraude et l'évasion fiscales, présenté par Jean-Pierre BRARD, député (6 octobre 1998) ; Rapport d'information déposé par la Mission d'information commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe, présenté par Vincent PEILLON, Arnaud MONTEBOURG, députés (30 mars 2000) ; Rapport d'information déposé par la Commission des affaires européennes sur la révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne et la lutte contre les paradis fiscaux, les centres offshore et les juridictions non coopératives, présenté par Élisabeth GUIGOU et Daniel GARRIGUE, députés (15 juillet 2009) ; Rapport d'information déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur les paradis fiscaux, présenté par Didier MIGAUD, Gilles CARREZ, Jean-Pierre BRARD, Henri EMMANUELLI, Jean-François MANCEL et Nicolas PERRUCHOT, députés (10 septembre 2009). Auxquels s'ajoute le Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France, présenté par Éric BOCQUET, sénateur (17 juillet 2012).

Chapitre 2

L’inégalité des Français devant l’impôt

Dans un immeuble cossu du centre de Genève, l’avocat fiscaliste qui a accepté de nous recevoir se présente à nous parfaitement à l’heure, tradition suisse oblige. Il s’adresse à nous avec une franchise mêlée d’un peu de compassion. Dès le premier échange, nous savons que nous ne sommes pas venus pour rien : « Notre clientèle s’élargit chaque jour, nous sommes passés des milliardaires aux millionnaires. » Pour les besoins de notre enquête parlementaire, nous avons souhaité organiser une série de rencontres en Suisse, dans l’espoir de lever quelque peu les mystères du sacro-saint secret bancaire. Il poursuit : « Vos États pleins de certitudes ne se rendent pas compte que nous sommes en train de siphonner leur base fiscale. »

Le décor est planté, et les rôles clairement attribués. Dans le rôle-titre, la finance. Dans celui de l’amant, entre secrets d’alcôve et douce séduction, la Suisse. Quant à la France, avec ses voisins européens, elle jouera le mari trompé, celui qui, dans les farces, est la risée de tous et se laisse flouer. C’est toujours cette même image qui me vient à l’esprit, à mesure que les entretiens se succèdent. Comme avec ce banquier affable qui me confie, à l’attention de nos autorités : « Que venez-vous faire ici ? Vous m’étonnerez toujours, vous les Français ! Vous pouvez tout savoir mais vous ne le voulez pas car sinon c’est votre République qui saute. »

Le soir même à l’ambassade, au cours du dîner, des parlementaires suisses me demandent avec malice pourquoi la France « passe sa vie à se plaindre de l’exil fiscal et ne fait pas grand-chose pour connaître la vérité », à la différence des États-Unis et même de l’Allemagne. « Tartuffe n’est pas mort », me disait un autre avec moins de diplomatie…

Ce vrai-faux jeu du chat et de la souris, en réalité un authentique jeu de faux-semblants, dure depuis presque un siècle. Il révèle les contradictions de notre pays « qui a la passion de l'égalité et le goût des privilèges », comme le disait le général de Gaulle ! Un pays où, quitte à gagner de l'argent, on préfère le placer loin des regards indiscrets !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour les seuls particuliers – nous verrons ensuite pour les entreprises –, les sommes déposées sur des comptes étrangers dans les parasites fiscaux se monteraient à plus de 200 milliards d'euros ! C'est presque 10 % du Produit intérieur brut annuel ! La Suisse en accueillerait la moitié (soit 100 milliards), dans environ 100 000 à 150 000 comptes.

Pourquoi la Suisse ? La principale raison est d'ordre juridique. Ce pays a garanti, dès 1934, son secret bancaire par la loi, non pas pour protéger les avoirs des Juifs persécutés en Allemagne alors sous le régime nazi, mais pour réagir contre la France dont la police avait pris sur le fait, en octobre 1932, le versement de coupons d'intérêts et de dividendes non déclarés dans les locaux parisiens de la Banque commerciale de Bâle. Ce fut un scandale en raison des notabilités concernées, notamment trois sénateurs parmi lesquels l'ancien ministre de l'Intérieur du Cartel des Gauches, Abraham Schrameck. Preuve que M. Cahuzac peut se prévaloir d'une longue et ancienne lignée…

L'attractivité suisse pour les fortunes françaises trouve ainsi ses origines dans l'histoire et la géographie. Historiquement, la Suisse et le Liechtenstein sont devenus des paradis fiscaux à la suite de la Première Guerre mondiale, lorsque les autres États européens, ruinés et endettés, ont dû développer l'impôt sur le revenu, sur le patrimoine et sur les successions[1]. Leur attractivité a été d'autant plus importante que la France connaissait une forte inflation et que ses élites craignaient l'arrivée de la gauche au pouvoir… 1936, 1968, 1981 ont été les grandes vagues d'ouvertures de comptes à l'étranger. « Le changement d'adresse fiscale, c'est maintenant ! » se répondent d'alternance en alternance les fortunes françaises.

Après la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction de l'Europe, bâtie sur la base du contrôle des changes, a encore étoffé les avoirs détenus dans

ces deux pays par des étrangers : c'est une vague considérable de valises de billets, de comptes anonymes, de comptes numérotés et de profits non rapatriés dans les pays des résidents.

Le vrai changement intervient avec la fin du contrôle des capitaux, de l'ouverture totale des frontières (bien que non membre de l'Union européenne, la Suisse fait partie de l'espace Schengen) et, bien sûr, après le transport aérien et le fax, avec l'avènement d'Internet qui révolutionne tout. Et la géographie apporte aussi son explication : la Suisse, enclave au centre de l'Union européenne, est un espace affranchi des règles communes, pour qui cherche la discrétion.

Autant de paramètres qui rendent difficile toute enquête au cœur du secret bancaire. Pour autant, les banquiers suisses n'ont-ils pas vu juste ? La France cherche-t-elle vraiment à lutter contre les parasites fiscaux ? Est-elle prête à connaître la vérité ? Au final, le principal enseignement de cette enquête suisse, et de ces aveux successifs, c'est le sentiment que le système de vol fiscal, si affûté soit-il, ne saurait fonctionner sans la complicité, tantôt passive, tantôt plus active, d'un État français qui a renoncé à vraiment jouer son rôle. Car ses dirigeants ont trop peur des répercussions politiques et sociales de la découverte de cette vérité.

Malheureusement, les affaires telles que celles d'UBS (Union des banques suisses) ou celle d'HSBC donnent raison à ceux qui doutent de notre volonté collective de donner l'indispensable coup de pied dans la fourmilière. La vérité obligerait bon nombre de personnalités de l'oligarchie française à affronter le regard de l'opinion. Pour un Cahuzac médiatique, combien profitent-ils dans l'ombre de ce système confortable qui sert leurs intérêts ?

Dans l'affaire UBS, après enquête, l'administration fiscale américaine a mis au jour les pratiques illégales de cette banque aux États-Unis. Les méthodes incriminées offrent une galerie de pratiques toutes plus crapuleuses les unes que les autres, depuis le recours à des structures écrans à l'utilisation de trusts pour faire échec à l'obligation de déclaration, en passant par le démarchage, illégal aux États-Unis, par des équipes de chargés de clientèle venues directement de Suisse, sans parler des formations – oui, des formations – dispensées à ces employés pour leur apprendre à déjouer les contrôles des douanes américaines. Ces méthodes

avaient permis à UBS de progresser d'une manière spectaculaire sur le marché américain, passant de 11 000 à 22 000 comptes sur la période 2002-2007 : en 2005, la banque suisse gérait 18,6 milliards de dollars non déclarés. C'est l'aveu de Bradley Birkenfeld, ancien salarié d'UBS, gérant de fortune, qui a permis de déchirer le voile du secret et du mensonge. M. Birkenfeld a été récompensé par l'IRS (Internal Revenue Service) le fisc US, d'une prime de 104 millions de dollars, au titre de lanceur d'alerte ayant accepté de témoigner et de coopérer avec la justice américaine.

Aux États-Unis, en 2009, l'affaire s'est conclue pour UBS par une amende de 780 millions de dollars ; dans la foulée la banque devait reconnaître avoir aidé 17 000 clients à dissimuler leur argent. Deux autres banques suisses, Julius Baer et Wegelin, ont été poursuivies et condamnées depuis pour les mêmes motifs.

La comparaison avec la France est édifiante ! Dans notre pays aussi, UBS a effectué du démarchage illégal, mené par des chargés de clientèle ou d'affaires suisses, sillonnant illégalement le pays et notant leurs résultats sur des documents manuscrits délicatement nommés « carnets de lait », comme pour une tournée de vaches à traire… L'affaire a cependant été étouffée. Ces pratiques, comme l'inertie de certaines autorités, ont été dénoncées par M. Antoine Peillon dans son livre *Les 600 milliards qui manquent à la France* paru en 2012.

Tout récemment seulement, fin juin 2013, l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)[2], après deux ans d'attente, a vu sa commission des sanctions infliger à l'UBS une amende de 10 millions d'euros. Une somme dérisoire au regard du comportement totalement illégal de cette banque. Car l'ACP aurait pu aller jusqu'à 50 millions et pousser la sanction jusqu'à retirer à UBS son agrément d'exploitation.

Sur le plan judiciaire, c'est encore pire ! En effet, UBS n'a été mise en examen que le 6 juin 2013 pour « démarchage illicite », six jours après celle de sa filiale française pour « complicité de démarchage illicite ». Elle a été placée sous statut de témoin assisté pour « blanchiment de démarchage illicite » et « blanchiment de fraude fiscale ».

Encore plus stupéfiant, le député Eckert, rapporteur du budget, a expliqué en Commission des finances pourquoi il avait reçu une lettre insultante

d’UBS France. Il avait osé réclamer à l’ACP les audits de la banque ! Non seulement cette banque a organisé le démarchage illégal de clients français sur notre territoire, mais elle se sent au-dessus de tout et n’hésite pas à se plaindre qu’un élu de la Nation se renseigne dans le cadre de sa mission d’enquête ! On croit rêver !

Comment expliquer cette complaisance française ? Pourquoi les services ont-ils tant traîné ? Était-ce lié à un mode de fonctionnement bureaucratique ou au contraire à des pressions politiques ? Comment se peut-il que le ministère du Budget ne se soit pas davantage mobilisé ? C’est à la justice désormais de faire éclater la vérité. Mais les faits sont là : dans un cas, les États-Unis ont sanctionné très lourdement, dans l’autre, la France a fermé les yeux, pour ainsi dire, couvrir. Mieux encore, les États-Unis ont demandé et obtenu de la Suisse qu’elle leur communique les noms des 4 800 agents UBS travaillant aux États-Unis, preuve s’il en était besoin que c’est le seul rapport de force qui permet en ces domaines de se faire respecter. Pendant ce temps, M. Juncker, Premier ministre du parasite fiscal luxembourgeois, présidait l’Eurogroupe qui gère l’euro !

Mais le scandale UBS n’est rien à côté de l’affaire HSBC Genève. Une affaire qui révèle l’évanouissement de l’État empêtré dans ses contradictions face aux nouvelles féodalités financières désormais plus puissantes que les démocraties ! Une affaire qui est née du courage d’un homme, Hervé Falciani. Cette personnalité extraordinaire aurait pu être un héros d’Alexandre Dumas. Je l’ai rencontré très longuement, d’abord avec Alain Bocquet dans le cadre des auditions officielles, puis seul. Le regard franc, le teint mat, une belle prestance, un vrai recul, beaucoup de courage, une part de mystère mais aussi une vraie sincérité. Brillant, il aurait pu partir aux États-Unis avec ses documents attestant des pratiques d’évasion fiscale et devenir très riche grâce aux récompenses de l’IRS, mais il a préféré rester en France et subir l’incurie des gouvernements successifs.

Après avoir connu la prison en Espagne – une incarcération qui lui a peut-être sauvé la vie ! –, il a pu revenir en France totalement innocenté par la justice espagnole. Il y vit aujourd’hui, protégé par trois gendarmes du GIGN, séparé de sa femme et de son enfant, pour ne pas les mettre en danger. Exactement comme un témoin menacé par la Mafia !

Et il faudrait modérer nos propos sur le système financier mondial !

Pourquoi mériter un tel sort ? Son seul tort : celui d'avoir eu un cas de conscience, après des années de bons et loyaux services à la filiale d'HSBC, Private Banking, de Genève : il y a conçu des systèmes informatiques toujours plus performants. Son tort : avoir alerté sans succès sa hiérarchie sur l'utilisation dangereuse et illégale de certaines applications, notamment l'une permettant d'effacer les mouvements des comptes bancaires.

Son délit au regard du droit suisse ? Avoir copié le système permettant de dresser la liste de 127 311 personnes (107 181 physiques et 20 130 morales) de toutes nationalités, possédant un compte HSBC avec leurs avoirs disponibles à différentes dates entre novembre 2005 et février 2007, ainsi que leurs adresses. Les avoirs sont considérables. Pour les seuls résidents français (2 932 noms en supprimant les doublons), ils atteignent 5 milliards d'euros !

Son mérite : avoir eu le courage de rompre et de fuir de Suisse (après avoir tenté d'alerter les autorités helvétiques), faisant plus pour la moralisation de la finance et la lutte contre la criminalité fiscale et financière que des bataillons entiers d'hommes politiques, de fonctionnaires et d'espions.

J'ai rencontré un homme simple voulant avant tout témoigner de l'ampleur du mal, de l'étendue de la gangrène, de la duplicité des États, de la puissance des banques mais aussi, paradoxalement, de leur fragilité.

En France, à son arrivée, tout a été fait pour le dissuader de parler. Plus grave, si des services secrets étrangers, probablement américains, n'avaient pas suivi de très près l'affaire, comme il me l'a confié, il ne serait sans doute plus en vie aujourd'hui et personne n'aurait jamais parlé de lui !

Après un interrogatoire de la police suisse, Hervé Falciani fuit le pays à Noël 2008, avec un trésor dans son ordinateur. Il séjourne dans sa famille près de Nice. Une autre chance pour la révélation de la vérité : la présence dans la juridiction niçoise de l'incorruptible procureur Éric de Montgolfier. La Suisse demande à la France et obtient en janvier 2009 le bénéfice de l'entraide judiciaire en matière pénale pour la plainte de tentative d'introduction frauduleuse dans un système d'information à l'encontre d'Hervé Falciani. Le procureur Montgolfier, mis en relation avec le procureur général de Berne – preuve de l'inquiétude des Suisses –, fait

jouer une clause pour sauver Falciani : l'alinéa b de l'article 2 de la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale permet de refuser l'entraide si l'exécution de la demande porte atteinte à la souveraineté du pays.

L'ordinateur peut être conservé en France et décrypté, avec l'aide de M. Falciani, par l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale qui a été saisi par le procureur. Dès son premier entretien dans les locaux du tribunal de grande instance de Nice, la voiture des gendarmes est fracturée et fouillée, preuve qu'il est surveillé de près. Par qui, mystère ! On apprendra plus tard que la procédure aurait pu être accélérée, comme il me l'a confirmé. Dès le printemps 2008, il avait pris contact avec la police judiciaire française. La police judicaire l'oriente vers l'administration fiscale, la DNEF[3], à laquelle il remet fin décembre 2008 les mêmes informations. Cet aiguillage vers la voie administrative, au lieu de l'ouverture d'une information judiciaire et la saisie d'un juge d'instruction, indépendant du pouvoir politique et doté de moyens infiniment plus puissants, n'est pas innocent : il aurait permis d'étouffer l'affaire si Hervé Falciani n'avait pas rejoint plus tard sa famille à Nice.

Heureusement, en 2009, les deux bras de l'État sont à l'œuvre : l'un est administratif, à Bercy ; l'autre est judiciaire, à Nice, et ce paradoxalement grâce au recours des Suisses. La course de lenteur commence alors qu'aux États-Unis la machine est en marche. Les informations de M. Falciani, parmi beaucoup d'autres, rapporteront indirectement à l'État américain 1,9 milliard de dollars. La banque HSBC écope d'une amende record pour mettre fin aux poursuites pour complicité de blanchiment au profit de trafiquants et de terroristes.

Le bras judiciaire français fait honte à la France. Le procureur à Nice a certes courageusement refusé de rendre l'ordinateur à la Suisse, mettant la garde des Sceaux de l'époque au défi de l'en empêcher par une instruction écrite, ce qu'elle n'a finalement pas osé faire. Mais bien mal lui en a pris, puisque fin 2010, le dossier est dépaysé à Paris – pour l'étouffer, bien sûr. Jusqu'au printemps 2013, presque un an après le changement de gouvernement, il continue de prendre la poussière : rien ! Toujours rien !

Ce n’est que fin avril 2013 qu’une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Paris. Comme le dit non sans humour le député Eckert dans son rapport sur l’affaire HSBC[4] : « Une telle inertie peut légitimement susciter des interrogations, d’autant que la justice dispose de moyens d’investigation autrement plus puissants que ceux de l’administration fiscale, et n’est pas limitée en matière pénale par l’origine litigieuse des données transmises. »

Si le bras judiciaire reste étonnamment inerte, le bras fiscal lui non plus n’a pas fait de zèle. C’est le moins que l’on puisse dire… Le directeur de la DNEF, qui s’intéressait de très près au dossier, est comme par hasard muté ! Les chiffres du même rapport Eckert sur l’affaire Falciani sont accablants. Pourtant, le ton de ce document est étonnamment complaisant envers les ministres successifs du Budget – MM. Woerth et Cahuzac –, sur le mode : « Je te tiens, tu me tiens par la barbichette » ! Comme par hasard, le ministre de l’époque confie l’ensemble du dossier à un seul service ! Le volume de la liste HSBC représente trois fois sa capacité de traitement annuel. Ne pouvant pas laisser tomber ses propres dossiers, on comprend alors « l’étalement » dans le temps, le fatal enlisement.

Trois ans donc, de février 2010 à aujourd’hui, pour contrôler uniquement les gros comptes, c’est-à-dire ceux supérieurs à 50 000 dollars. Au total 85 % des 869 dossiers ont été traités, 885 autres ne seront contrôlés que sur pièces. Seulement 186 millions d’euros de droits et pénalités seront recouvrés.

Mais, pis encore, les redressements n’ont eu lieu qu’au titre de l’ISF ! Un impôt dont le taux est faible alors que rien n’a été engagé en matière d’impôt sur le revenu ! Pourquoi ? Au nom de la « difficulté à identifier l’origine des flux sur les comptes et à apporter la preuve qu’ils constituaient des revenus imposables », toujours selon le même rapport !

Les pénalités restent faibles. Enfin, le contrôle sur les avoirs des personnes morales (1,4 milliard de dollars en décembre 2006) ont été inexistants en raison de la prescription des trois ans !

Il faut lire pour le croire le langage plein de délicatesse du rapport Eckert sur les comptes des entreprises pour comprendre cette collusion entre deux

mondes, si proches, la finance et la politique… Comme ces choses sont poliment dites.

« L'administration fiscale a également indiqué que les comptes concernés figuraient "généralement" en comptabilité. De fait, la détention de comptes bancaires à l'étranger est une pratique courante et souvent nécessaire pour les entreprises de dimension internationale et pour les établissements financiers. Les sociétés, à l'inverse des particuliers, ne sont pas tenues à des obligations déclaratives spécifiques de leurs comptes à l'étranger, mais elles doivent retracer l'ensemble de leur patrimoine en comptabilité, ce qui revient au même. Pour une entreprise, la principale voie de dissimulation de revenus ou d'avoirs est sans doute davantage la manipulation des prix de transfert et la détention indirecte de filiales dans des paradis fiscaux que la dissimulation de comptes à l'étranger. Toutefois, il serait intéressant de savoir dans combien de cas les comptes ne figuraient pas en comptabilité… »

Par ailleurs, le rapporteur général a pu constater que plusieurs établissements financiers figuraient sur la liste transmise et détenaient des avoirs très élevés. Mais il n'a pas été possible d'en connaître l'origine, malgré les contrôles effectués : en effet, ces comptes et sommes n'appartiennent pas aux établissements financiers directement, mais à des fonds de placement qu'ils gèrent. Le rapport conclut alors : « Cette réponse apparaît toutefois peu satisfaisante et met en évidence l'opacité résultant de l'intermédiation dans la gestion des fonds. »

Ce triste bilan démontre l'impunité pour les fraudeurs fiscaux en France. Il faut savoir que seulement 86 des 2 832 dossiers français que comporte la liste ont donné lieu à plainte pénale et à enquête judiciaire fiscale. Or c'est grâce à la voie judiciaire qu'il est possible d'en savoir plus. Car les enquêteurs, sous la surveillance d'un juge, disposent de pouvoirs bien plus étendus (filatures, écoutes, saisies, perquisitions) que l'administration fiscale, qui travaille principalement sur pièces. Mieux encore, la voie judiciaire permet d'exploiter un fichier dérobé et de contourner la jurisprudence stupide de la Cour de cassation qui interdit toute perquisition du fisc sur la base d'un fichier volé (ce qui n'est pas le cas ni en Allemagne ni aux États-Unis).

Toujours dans l'affaire HSBC, sur les 50 affaires transmises à la justice portant sur la dissimulation d'avoirs de 310 millions d'euros, seules 13 enquêtes sont terminées trois ans après et rendues aux magistrats. Les premières audiences devraient avoir lieu au dernier trimestre 2013 !

La montagne HSBC a donc accouché d'une souris. L'État a bloqué de fait la voie pénale et s'en est tenu au service minimum sur le plan fiscal. Assez habilement, Éric Woerth a annoncé en août 2009 détenir une liste de 3 000 noms… sans citer le nom de la banque HSBC. Une manœuvre habile faisant croire que le gouvernement s'engageait contre la fraude, alors que dans les faits il traînait les pieds, et permettant, cerise sur le gâteau, de rapatrier leur argent. En effet, 4 725 fraudeurs ont ensuite « régularisé » leur situation, même s'ils n'étaient pas inscrits dans cette liste HSBC : 66 seulement de la liste HSBC l'ont fait. À la clé, un redressement de 1,2 milliard d'euros et le rapatriement de 6 milliards d'actifs. La création d'une cellule de régularisation, discrète et incitative, a certes pu s'avérer fructueuse, mais on pourrait aussi bien la juger inopportune, sujette au double soupçon d'opacité et de complaisance…

Comment accepter, en effet, de laisser les bénéficiaires de fraude massive s'en tirer à si bon compte ? *A fortiori* ceux qui leur ont proposé leurs services et organisé l'évasion ?

Pourquoi d'ailleurs, comme par hasard, rien n'a-t-il changé jusqu'au départ de Jérôme Cahuzac ? À ceux qui m'accuseront d'être trop sévère à l'égard des gouvernements successifs, il faut simplement poser quelques questions simples :

Pourquoi, dès le premier contact de Falciani avec les services français, ces derniers ne l'ont-ils pas accueilli pour immédiatement débuter les investigations ?

Pourquoi, dès la première saisie des précieux CD-ROM, avant même la fuite du salarié d'HSBC, ne pas avoir transmis l'affaire à la justice ?

Pourquoi avoir dessaisi le procureur Montgolfier et surtout avoir transmis, selon Hervé Falciani, une copie des informations contenues dans ces CD-ROM à la Suisse ?

Pourquoi, toujours selon Hervé Falciani, avoir attendu 2012 pour répondre à la demande de coopération du fisc américain ?

Pourquoi avoir annoncé dès 2009 à l'Assemblée nationale la détention par les autorités françaises d'une liste présentée comme volée, cassant ainsi le travail des enquêteurs pour lesquels le secret est essentiel ?

Pourquoi ne pas avoir protégé dès 2009 Hervé Falciani, compte tenu des informations essentielles dont il disposait ?

Pourquoi avoir muté le directeur de la DNEF en 2009 ?

Pourquoi ne pas avoir fait travailler pour le compte de l'État Hervé Falciani, comme le font les Américains avec leurs propres lanceurs d'alerte ?

Pourquoi ne pas avoir dégagé les moyens exceptionnels qui s'imposaient pour récupérer auprès des fraudeurs davantage d'argent ?

En observant ce triste bilan, je ne peux m'empêcher de penser à la permanence municipale, où j'avais reçu le représentant d'un club de foot local ayant fait l'objet d'un redressement fiscal, sous prétexte qu'il n'avait pas fait apparaître dans son bilan l'avantage en nature constitué par l'aide d'un bénévole. Face à ce grief sanctionné par un petit employé du fisc, ces affaires hallucinantes, dans la bulle du pouvoir, qui bénéficient de la clémence de ses supérieurs hiérarchiques. Un pouvoir, dur avec les faibles, faible avec les puissants.

L'affaire Falciani est emblématique du délabrement moral et matériel des hautes sphères de l'État, comme de la puissance des banques devenues plus fortes que nos nations.

Le délabrement matériel de la puissance publique est évident. Très paradoxalement, l'État obèse tant il touche à tout, cache un État régalien misérable. Or, quand une parfaite articulation entre la police et la justice n'est pas assurée, la loi de la jungle détruit tout.

Les magistrats spécialisés des pôles financiers que nous avons auditionnés m'ont impressionné. Par leur solidité, leur persévérance, en dépit d'un cruel manque de moyens. Le pôle financier du tribunal de grande instance de Paris comptait 12 juges en 2009, ils ne sont plus en 2013 que 8. Il y avait 12 magistrats du parquet en 2009, 7 aujourd'hui. Les assistants spécialisés, si utiles pour préparer le travail du magistrat, ne sont plus que 5, contre 8 il y a six ans. Et un expert, plutôt favorable à la nouvelle majorité, se lamentait de voir que depuis l'alternance rien n'a changé.

Un juge d'instruction que nous avons auditionné s'estime heureux de disposer, par exemple, d'une assistante deux jours par semaine ! Il a pourtant en charge des affaires impliquant des sommes qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'euros. Ce sont des affaires qui marquent l'actualité et dont l'issue décidera de la crédibilité de la Justice et de la République.

En charge de dizaines de dossiers tentaculaires, comment un homme seul, avec une assistante à mi-temps, même épaulé par des policiers remarquables, peut-il avancer aussi vite et bien qu'il le voudrait ?

Ce même juge d'instruction nous relatait son quotidien : percer le secret des comptes bancaires dans les paradis fiscaux, rechercher les bénéficiaires réels masqués derrière les trusts ou sociétés offshore, et rivaliser avec les avocats fiscalistes rémunérés à prix d'or par leur client… Sur une affaire, il lui arrive d'affronter des dizaines de juristes mobilisés pour déceler toute erreur de procédure. La disproportion des moyens est écrasante.

Certes, au fil du temps, de vraies coopérations internationales ont pu se nouer. Les parasites fiscaux ont été obligés de signer et ratifier des conventions fiscales permettant des échanges d'information à la demande, échanges de nature très différente selon qu'il s'agit de blanchiment de fonds ou de renseignements fiscaux. Mais entre les accords officiels et la pratique, il y a un monde et il a fallu des années aux gouvernements pour s'en rendre compte. Les parasites fiscaux ont tout simplement gagné du temps, épuisant un peu plus les fiscs ou les magistrats qui tentent de démêler l'écheveau des responsabilités…

En matière de blanchiment d'argent sale par exemple, malgré les progrès depuis l'appel de Genève de 1996[5], des résistances demeurent : Hong Kong fait payer chaque photocopie et indique que les archives antérieures de plus de cinq ans ont disparu. Israël, de son côté, refuse jusqu'à l'extradition d'un binational franco-israélien coupable d'escroquerie à la TVA.

En matière fiscale, les résistances sont encore plus fortes et les chiffres ne sont pas brillants : sur 1 136 demandes de renseignement par le fisc français concernant des comptes offshore entre 2011 et 2013, seulement la moitié a abouti, à cause du silence assourdissant de la Suisse ou du Luxembourg.

Ce n’est pas un hasard si les pôles financiers sont exsangues ! Ces juges d’instruction gênent certains milieux d’affaires et les personnalités corrompues. Il y a aussi bien sûr des torts du côté de la magistrature qui, en politisant parfois trop son action, l’a décrédibilisée ou pour le moins affaiblie. On ne peut à la fois œuvrer au « mur des cons[6] » et à la répression de la fraude ! Le résultat est là : la misère de la justice en France explique autant l’impunité des délinquants habituels que l’impuissance de l’État dans sa lutte contre la criminalité financière. Les délais sont trop longs, les peines sont trop indulgentes.

Un magistrat nous le confirmait : « Vous pouvez être pris sept fois de suite et bénéficier d’une peine légère. Pire, Tracfin[7] a transmis à des parquets des soupçons graves et rien ne s’est passé. » Dans une affaire récente, un individu a reçu un million d’euros sur son compte : le parquet n’a même pas transmis l’affaire au fisc !

Selon un autre spécialiste auditionné, les affaires fiscales n’intéressent pas les parquets tant ils sont débordés par la délinquance du quotidien. Selon lui, le parquet de Bobigny, par exemple, n’a pas instruit une seule affaire financière depuis trois ans. Selon un autre magistrat, notre justice poursuit et instruit, mais ne juge pas et condamne encore moins en matière financière. La machine tournerait selon lui totalement à vide, démoralisant tous les acteurs. Quand l’inefficacité et l’impunité judiciaires s’alimentent mutuellement en quelque sorte…

Dans ce domaine très complexe, là où les fraudeurs bénéficient des meilleurs cabinets fiscalistes et de conseil, les enquêtes préliminaires prennent beaucoup trop de temps ou sont bâclées. Comme nous le disait un autre magistrat, « des dossiers insuffisamment préparés explosent en vol devant le tribunal tandis que le petit fraudeur à 15 000 euros sera accablé ».

Le ministère des Finances prend d’ailleurs prétexte de cet enlisement de la justice pour garder la maîtrise de l’enquête[8]. Pour lui, c’est le moyen le plus sûr d’obtenir le redressement et le recouvrement de l’impôt « oublié ». La crainte de Bercy est de voir des procédures s’éterniser, interdisant le paiement rapide des amendes par les contrevenants.

Ainsi, au cours des auditions, ont été mentionnés bon nombre d’exemples de dossiers encalminés parmi les 1 000 qui, chaque année, sont validés par

la Commission des infractions fiscales (CIF) après le visa du ministre. Ce sont des dossiers graves et pourtant les peines sont indolores, ou presque : un seul fraudeur dormirait aujourd'hui derrière les barreaux !

Cette clémence générale, si différente de la situation aux États-Unis, où l'on peut encourir jusqu'à quinze ans de prison quand on vole l'État, explique l'explosion de la fraude et son changement de nature. Car ne nous y trompons pas, ce ne sont pas de simples fraudes dont il s'agit, des affaires certes répréhensibles mais pour lesquelles la faute avouée serait déjà à demi pardonnée ! Non, c'est bien d'escroquerie en bande organisée qu'il s'agit, de spoliation de la collectivité et le plus souvent de financement de l'industrie du crime, qui sont en jeu.

Comme nous le disait un célèbre magistrat, la lutte contre la fraude fiscale est une « machine qui prétend avancer avec plus de freins que de moteur ». Outre la faiblesse des moyens de la justice, un second frein tient au faible nombre de dossiers qui lui sont transmis. Ces deux freins constituent un vrai cercle vicieux. Déjà encombré, l'appareil judiciaire ne se mobilise pas sur une matière technique dont le ministre des Finances veut absolument garder le monopole.

Pourquoi tient-il à sa prérogative ? De quoi s'agit-il derrière cette lutte entre les deux pouvoirs, l'exécutif et le judiciaire ? D'une survivance d'Ancien Régime : le monopole du ministre du Budget, qui seul décide s'il y a lieu ou non de transmettre une plainte à la justice. Il faut le savoir : une autorité publique – représentant du fisc, préfet, procureur… – ne peut en France transmettre directement un soupçon de fraude fiscale à la justice. Il doit se soumettre à une procédure presque unique au monde qui consiste à communiquer la plainte au service fiscal, qui la transmettra aux services compétents de Bercy, puis au ministre qui, en dernier ressort, juge de l'opportunité de poursuivre pénalement l'affaire. Alors seulement Bercy fera suivre le dossier à la Commission des infractions fiscales – qui à son tour jugera de l'opportunité de saisir la justice ! Au final, seulement 1 000 affaires sont transmises chaque année à la justice pénale, et ce, depuis vingt ans. Face à ce parcours du combattant, autant admettre tout de suite l'impunité pour les délinquants fiscaux !

Un procureur nous a expliqué que le cas d'une personnalité possédant une propriété valant plusieurs millions d'euros et un avion privé – ce qui

n’est pas fréquent –, lui avait été signalée comme ne payant pas d’impôt. Ne pouvant pas recourir à une procédure pénale, il avait transmis le dossier aux services fiscaux. Sans suite… Simple raté ou vrai problème structurel ?

Ce qui est sûr aujourd’hui, c’est que cette survivance de l’Ancien Régime, ce monopole en matière fiscale de Bercy, empêche toute émulation entre le fisc et la justice. Comment ne pas soupçonner que si perdure cette situation, c’est à la faveur d’une complaisance politique certaine ?

Cette procédure complexe confère à l’exécutif un pouvoir colossal, qu’elle peut faire valoir aux « grands du royaume » : grands patrons, propriétaires de médias, stars du show-biz, copains et copines en délicatesse avec Bercy peuvent solliciter sinon l’absolution, du moins des arrangements. En échange, il sera toujours temps de rendre des services : une invitation à l’un des grands rendez-vous média du dimanche, et pas un mot sur ton compte fumeux aux îles Caïman ! Un séjour dans ton riad à Marrakech et je retire d’un trait de plume ton nom de la liste qu’un juge trop curieux m’a transmise sous pli confidentiel. Un investissement massif dans l’usine de ma circonscription, dans celle de celui dont je suis l’obligé, et je tolère l’évasion fiscale de nouvelles filiales aux Pays-Bas, etc.

En un mot, c’est la remise en cause, opaque et arbitraire, de l’égalité de traitement devant l’impôt. Pis, c’est le trafic d’influence généralisé au sommet de l’État. Ces arrangements sont le signe de reconnaissance d’une oligarchie qui refuse de s’appliquer à elle-même les impôts qu’elle fait payer au citoyen ordinaire.

Voilà pourquoi le cumul exercé un temps par Éric Woerth des fonctions de ministre du Budget et de trésorier de l’UMP était ahurissant et ne pouvait lui attirer que des ennuis, quelle que soit par ailleurs la réalité de son comportement. Comment accepter de le voir accompagner, avec cette double casquette, Nicolas Sarkozy, président de la République, dans les salons du Bristol, pour une réception des grands donateurs du parti majoritaire[9] ? Comment le même pouvait-il gérer, par exemple, l’affaire Wildenstein alors que l’un des fraudeurs dans ce dossier était le représentant de l’UMP aux États-Unis ? Nous avons reçu Maître Claude Dumont-Beghi qui a écrit un ouvrage édifiant, *L’Affaire Wildenstein. Histoire d’une spoliation.*

Cette affaire révèle combien une oligarchie s'estime au-dessus des lois et transforme notre pays en une véritable république bananière.

Elle débute au décès du Français Daniel Wildenstein, marchand d'art et collectionneur, le 23 octobre 2001, dont la fortune est estimée à plusieurs milliards (entre 4 et 10 milliards). Sa veuve, Sylvia Roth-Wildenstein, qui elle-même disparaîtra le 13 novembre 2010, s'oppose dans le cadre de la succession aux enfants d'un premier lit de son mari, Alec et Guy, pour dissimulation de biens et d'œuvres d'art par omission de déclaration de trusts.

Dans ce dossier, l'État est au titre des droits de succession aussi lésé qu'elle ! Me Dumont-Beghi a dû batailler pour faire reconnaître les droits de sa cliente. Aucune pression n'a été épargnée à cette avocate pugnace spécialiste du droit des trusts. Tout a été fait pour la décourager de s'attaquer à Guy Wildenstein, membre du premier cercle des donateurs de l'UMP lors de l'élection présidentielle de 2007. Plusieurs de ses lettres aux ministres Woerth et Baroin sont restées sans réponse et il a fallu une pression politique et médiatique pour que, in extremis, la majorité de l'époque accepte finalement que l'État porte plainte pour fraude fiscale en 2011, juste avant le délai de prescription de dix ans.

En mars 2012 enfin, un redressement fiscal d'environ 600 millions d'euros, hors intérêts et pénalité non comprise, a été adressé aux héritiers. Compte tenu des intérêts et de la pénalité qui devrait être de l'ordre de 80 %, la France pourrait récupérer entre 1 et 2 milliards d'euros.

Parallèlement, la voie judiciaire a progressé avec la mise en examen de Guy Wildenstein, qui a eu les moyens de payer sa caution, dont le montant a été revu à la baisse (passant de 75 à 5 millions), pour rester en liberté.

Mais le comble est qu'aujourd'hui, plus de quinze mois après le changement de gouvernement, selon toute vraisemblance, l'État français n'aurait toujours pas recouvré la moindre somme ! Quand il y a un redressement fiscal, l'administration fiscale prend toujours des garanties. Est-ce que cela a bien été le cas ? On peut se poser la question. L'insolvabilité des héritiers aurait, dit-on, été bien organisée : des ventes d'œuvres d'art et de mobilier se sont déroulées à Londres, chez Christie's,

dès 2005, sans que manifestement le ministère de la Culture de l'époque n'intervienne.

Pour autant les œuvres d'art tout d'abord soustraites de la succession, puis réintégrées, après des années de lutte acharnée, sont toujours la propriété des trusts. Contrairement à ce qui lui avait été affirmé, l'avocate nous a informés que des tableaux, notamment « Le joueur de luth » de Caravage, estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros, est toujours exposé au Metropolitan Museum de New York ; 19 tableaux de Bonnard seraient quant à eux toujours entreposés au port franc de Genève. Pourquoi l'État, en vertu de la coopération internationale, ne pourrait-il pas faire saisir ces œuvres ?

Dans son livre, Me Dumont-Beghi montre très précisément avec quel degré de complexité on peut emboîter trusts et sociétés offshore de manière à éviter que n'apparaissent les personnes physiques bénéficiaires des biens et des capitaux concernés.

Toutes ces affaires ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Comment s'en étonner quand on voit la faiblesse de l'État et que l'on découvre le mirage de l'autorégulation bancaire et le double jeu des banques et des conseils dans les parasites fiscaux ?

Pendant ce temps-là, je connais dans ma circonscription un couple de commerçants dont la maison a été vendue aux enchères à la moitié de son prix pour rembourser au fisc un arriéré de TVA s'élevant à 68 500 euros.

Toutes ces affaires symbolisent parfaitement l'état de la lutte contre la fraude fiscale dans notre pays.

1. Rappelons que la création de l'impôt sur le revenu, objet d'un long débat, déjà vieux de vingt ans, est votée le 7 juillet 1914 en France.

2. Créée par une ordonnance en date du 21 janvier 2010, l'ACPR (dite souvent ACP) est l'autorité indépendante, adossée à la Banque de France, chargée de la supervision du secteur financier, banque et assurance, en France : à ce titre, elle a pour mission de délivrer les agréments, de contrôler la stabilité financière du système et de veiller à la protection des clients et assurés.

3. La Direction nationale des enquêtes fiscales est rattachée à la Direction nationale des finances publiques ; elle a été fondée en 1969 afin de dépister les circuits de fraude fiscale.

4. Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale du 10 juillet 2013.

5. Le 1er octobre 1996, sept magistrats anti-corruption lancent à Genève leur appel pour qu'il y ait une réelle coopération judiciaire dans l'espace européen, pour que « le crime et la fraude ne bénéficient pas d'une large impunité » et pour que la « corruption soit réellement éradiquée ». Les signataires de l'Appel sont les juges Bernard Bertossa, Edmondo Bruti Liberati, Gherardo Colombo, Benoît Dejemeppe, Baltasar Garzon Real, Carlos Jimenez Villarejo et Renaud Van Ruymbeke.

6. Allusion à la polémique née, en avril 2013, de la découverte, par le biais d'images tournées dans le local du Syndicat de la magistrature, d'un tableau sur lequel étaient épinglées les photographies de personnalités du monde politique, médiatique et judiciaire, sous lesquelles était parfois placé un commentaire injurieux.

7. Créée en 1990, rattachée au ministère des Finances, Tracfin est la cellule française, de compétence nationale, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme : les établissements bancaires français ont notamment l'obligation de lui signaler les transactions atypiques ; elle peut alors demander des investigations complémentaires et les transmettre au parquet en vue de l'ouverture d'une information judiciaire.

8. Voir plus loin, p. 62

9. On relira encore, au besoin, l'article consacré par Saïd Mahrane, pour le site du magazine *Le Point* (« Qui veut donner des millions ? », daté du 6 août 2009), à la réception organisée par l'UMP et son ancien trésorier de campagne, Éric Woerth, au Bristol, palace parisien : Nicolas Sarkozy y remercia ses généreux donateurs. « De ce rendez-vous naîtra le Premier Cercle. La structure, pilotée entièrement et exclusivement par Woerth, vit – et prospère – encore aujourd'hui. "Il était important pour nous de diversifier les sources de financement. Pour cela, il fallait organiser les donateurs au sein d'une même structure" », explique-t-il. Que ce dernier soit à la fois ministre du Budget, donc des impôts, et « animateur » du club ne lui pose guère de problème moral : « Nous ne sommes pas dans une République bananière, ni dans le mélange des genres. Il n'y a pas de confusion. Je joue un rôle politique à l'UMP, qui est mon parti. »

Chapitre 3

L’Union européenne : premier parasite fiscal au monde

Nous quittons les bords du lac de Genève pour le cœur battant de la City londonienne. Après les fortunes privées, nous partons à la découverte des stratégies de contournement fiscal des grands groupes multi- et internationaux. Après l’artisanat, nous passons à l’échelle industrielle.

Un premier indice me frappe à notre arrivée à Londres. Nous avons rendez-vous à la résidence de l’ambassadeur, dans un quartier huppé de la capitale, près de Hyde Park. Les grilles s’ouvrent. Notre voiture emprunte une large allée bordée de splendides demeures. C’est le quartier des Ambassades, où se succèdent de part et d’autre, aux frontons des bâtiments, les drapeaux des pays étrangers. Soudain, on nous désigne une demeure colossale. Elle surplombe par ses dimensions toutes les autres : « Ici, c’est chez Lakshmi Mittal, le grand patron d’Arcelor Mittal ! » En un seul coup d’œil, tout est résumé. Ici, ce ne sont plus les États démocratiques qui imposent leurs lois. Ce sont les multinationales industrielles qui les mettent au pas et les regardent de haut.

Il suffit de se rendre à Londres pour comprendre ce qu’est la schizophrénie ! Dans la même journée, nous avons rencontré, dans des locaux situés à quelques dizaines de mètres de distance l’un de l’autre, un parlementaire britannique totalement investi dans la lutte contre l’« optimisation fiscale » des entreprises multinationales, et un cabinet d’avocats conseils chargés de vendre des sociétés offshore installées aux Îles Caïman. Dans des bureaux voisins, l’un met toute son énergie à bâtir ce que l’autre est payé un pont d’or à détruire ! Tous deux partageront à l’heure du thé un moment de convivialité, avant de reprendre jusque tard dans la nuit, leurs activités ennemies.

Pourtant, il n’est plus possible de laisser prospérer le mal. Accablées par les déficits, les grandes nations découvrent avec effroi l’évanouissement, voire la désintégration de leur base fiscale. À l’heure de la mobilisation générale contre les parasites fiscaux qui siphonnent les recettes publiques, la Grande-Bretagne libérale de Cameron n’a pas échappé à la règle. Et elle en est réduite à constater, comme les autres, que les sociétés multinationales se jouent des différences de taux d’imposition entre les pays, qu’elles tirent profit de la fiscalité zéro des parasites, et qu’elles cherchent à localiser leurs activités au bon endroit, laissant du même coup les entrepreneurs locaux supporter seuls et entièrement une pression fiscale qui devient insupportable parce qu’elle n’est pas partagée !

Soyons clairs : la lutte contre la fraude fiscale, la traque des pillards fiscaux ne doit pas revenir à augmenter encore et à étendre un poids fiscal qui devient prohibitif pour nos entreprises. Au contraire, la lutte contre l’évasion fiscale vise à faire baisser les impôts sur les sociétés qui investissent, créent de l’activité, emploient localement. Un objectif de justice et de modération fiscale qui ne peut se faire qu’au prix du rapatriement des contributions évaporées.

On entend parfois que les grands groupes seraient contraints de fuir les pays où l’imposition est trop élevée. Bien sûr, le taux d’impôt sur les sociétés est trop élevé en France, mais ce n’est pas sur les grands groupes qu’il pèse le plus. Encore une fois, ce n’est pas le plus riche qui est le plus imposé. Un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de 2009 démontre que le taux d’imposition des sociétés est de 30 % pour celles de moins de 10 salariés, de 20 % pour celles de moins de 500, de 13 % pour les grands groupes, de 8 % pour ceux du CAC 40 et quasiment de moins de 3 % pour les groupes du CAC 40 sans participations publiques. Le rapport Carrez de juillet 2011[1] avance des écarts moins grands, mais tout aussi scandaleux, car totalement contraires aux principes d’efficacité économique et d’équité fiscale. La concurrence est faussée, le capitalisme devient monopolistique, et la politique économique du pays est de fait entre les mains des entreprises du CAC 40 qui la définissent au bénéfice de leurs seuls intérêts.

La réalité est là : ce n’est pas l’impôt trop lourd qui pousse des sociétés à la fuite, mais bien la fuite des unes qui conduit à un alourdissement intolérable pour les autres. D’autant que le phénomène est le même dans des

pays où, comme en Angleterre, le taux de l'impôt sur les sociétés a été abaissé. Je le répète, la traque de l'évasion fiscale vise bien à rétablir la justice fiscale. C'est ainsi que nous relocaliserons en France les talents, les créateurs, les investisseurs, en un mot la richesse. C'est là justement le rôle de l'État, auquel il incombe de favoriser l'économie de marché créatrice d'innovations et de richesses, tout en veillant fermement à en prévenir la dérive, c'est-à-dire le capitalisme prédateur.

Les entreprises multinationales qui désirent s'affranchir de l'impôt ont mis en place un nouveau logiciel dans les relations commerciales internationales. Le principe en est simple, la réalisation complexe, le résultat effrayant.

Le principe, simple, consiste à faire en sorte que les usines et les entreprises localisées dans les pays européens ou aux États-Unis ne réalisent plus de bénéfices : on organise leur asphyxie comptable. Une production parallèle est alors mise sur pied dans les pays émergents tandis que les profits transitent et sont localisés dans des filiales dites offshore, situées dans les parasites fiscaux.

La réalisation est complexe car il faut, pour y réussir, intercaler entre le vendeur d'un produit dans un pays et l'acheteur dans un autre, une multitude de sociétés intermédiaires qui vont brouiller les pistes.

Pour comprendre le schéma qui résulte de ces montages, prenons un exemple, le plus simple : celui du tee-shirt produit en Inde et vendu en France.

Plutôt que de vendre en France directement ce tee-shirt et de partager le bénéfice entre l'Inde et la France (dont une part alimentera les États par l'impôt sur les sociétés – IS), le groupe textile va créer une société aux Caïman. Le tee-shirt sera vendu au prix de 1 euro à la société des Caïman ; la société des Caïman le revendra 5 euros au distributeur en France. Ce sont 4 euros de bénéfice qui sont concentrés aux Caïman, où il n'y a pas ou peu d'impôt sur les sociétés, mais des comptes bien discrets pour alimenter les revenus des dirigeants.

AVANT	APRÈS
Inde : Coût de production 1 €	Inde : 1 €
Vente à la France : 3 €	Vente aux Caïmans : 1 €
Soit Profit = 2 €	Profit = 0
sur lequel s'applique l'IS indien	
France Achat : 3 €	Caïmans : 1 €
Vente au détail : 5 €	Vente à la France : 5 €
Profit en France : 2 €	Profit : 4 €
sur lequel s'applique l'IS français	sur lequel il n'y a pas ou peu d'impôt
	France : 5 €
	Vente : 5 €
	Profit : 0

Dans ce schéma, le pays émergent perd donc le bénéfice qui aurait dû être le sien en tant que pays fabriquant, et l'exploitation des ouvriers continuera de plus belle puisque l'État ne perçoit pas les recettes fiscales nécessaires au développement de son peuple. Le pays consommateur, quant à lui, perd aussi le gain, ce qui le condamne à démanteler son État-providence. Le pays producteur (dans notre exemple, l'Inde) et le pays consommateur (la France), c'est-à-dire les plus peuplés, perdent leurs recettes fiscales qui sont concentrées dans un État où il y a très peu d'habitants et de territoire, un État qui peut donc se permettre une pression fiscale très basse, voire inexistante : le parasite fiscal (îles Caïman). L'impôt est déconnecté des facteurs de production que sont le capital et le travail. Le bénéfice est accaparé par une minorité.

Bien évidemment, les montages sont beaucoup plus complexes que dans cet exemple, grâce à la multiplication des sociétés écrans qui permet d'éclater les sources de profits en plusieurs lieux.

Sous couvert « d'optimisation », des multinationales réputées pour leurs produits de grande consommation sont ainsi parvenues à bâtir leur fortune sur un système en réalité de contournement fiscal. Ce qui était au départ un phénomène marginal est devenu la loi commune. Chaque entreprise pour

survivre à la concurrence déloyale de ses consœurs est quasiment obligée de s'adonner aux mêmes pratiques.

D'un côté, les délocalisations d'usines dans les pays esclavagistes, de l'autre, pour les usines qui restent dans les pays de consommation, la manipulation des prix de transfert entre filiales pour les mettre en faillite.

La force des entreprises multinationales et leur capacité à racheter leurs petits concurrents locaux s'expliquent par ce bonus fiscal sans précédent. Les États développés ont *de facto* ainsi donné une prime aux patrons voyous qui trichent avec l'esprit de l'impôt et favorisent les grosses sociétés mondialisées au détriment des petites entreprises ancrées dans leur territoire. Ils ont scié la branche fiscale sur laquelle ils sont assis. C'est exactement comme si les organisateurs du Tour de France distribuaient ouvertement à certains coureurs de l'EPO et s'offusquaient de les voir en tête du peloton. Ces entreprises multinationales ainsi dopées ont bien sûr investi dans la communication, s'achetant à bon compte une image flatteuse auprès de l'opinion publique. Il n'est qu'à voir les doubles pages d'Apple dans les journaux, au moment même où j'écris ce livre. On y observe des amoureux ayant dans leurs mains une tablette numérique, avec le slogan : « *Designed by Apple in California* ».

Le résultat est effrayant, car désormais les pillards fiscaux, qui n'ont pas grand-chose à envier aux essaims dévastateurs de sauterelles, s'insinuent partout dans notre quotidien. Votre radio réveil vient de sonner. Après quelques fruits vite avalés, un rapide passage dans la salle de bains pour vous brosser les dents. Et là, vous faites votre première rencontre avec les pillards fiscaux ! Votre dentifrice, par exemple, est produit en France, mais tous les produits nécessaires à sa fabrication transitent dans un parasite fiscal qui va les vendre cher pour générer en amont un juteux bénéfice exonéré d'impôt. La création du logo sur l'emballage, par exemple, va être facturée cher par une autre filiale dans un autre État fantoche. Et à la fin de l'année, l'usine française qui produit votre pâte dentifrice sera en perte. Ce sera un bon moyen pour refuser les augmentations de salaires et faire du chantage à l'emploi.

Ces montages, qui relèvent de la piraterie, portent un nom savant : le « *business restructuring* » ! L'administration fiscale, pour redresser l'impôt, doit analyser longuement la comptabilité : c'est quasi impossible.

Auparavant, lors du contrôle fiscal d'une entreprise, c'était même à l'administration de prouver que les prix de transfert entre filiales étaient faussés. Désormais, c'est à l'entreprise de prouver que ces prix d'achat de fournitures ne sont pas surévalués. Pire, un fonctionnaire a reconnu devant nous que souvent l'État préfère voir l'impôt partir si l'emploi reste en France. La peur des délocalisations industrielles rend les autorités couardes. Sans parler des collectivités locales qui subventionnent à coups de dizaines de millions d'euros les entrepôts d'Amazon, dont la filiale française ne paie quasiment pas d'impôt en France. La compagnie Ryanair est aussi tout un symbole. Les collectivités locales, tant en France qu'en Europe, versent au total 800 millions d'euros sur 3,2 milliards de chiffres d'affaires. Ses bénéfices sont localisés dans des parasites fiscaux.

Vous voilà à votre bureau. Vous allumez votre ordinateur Apple, deuxième rencontre avec les pillards fiscaux. Avant de relever les mails qui s'amoncellent déjà, un bref passage sur Google ou un achat sur Amazon : vous faites votre troisième et votre quatrième rencontre de la matinée avec les pillards fiscaux. Pour Google, la technique très complexe du « *double irish with a dutch sandwich* » a été retenue. La marque et la publicité sont gérées depuis deux filiales irlandaises. Les royalties qu'elles perçoivent des sociétés établies dans les pays de consommation sont reversées à une entité néerlandaise qui retransfère ensuite les royalties à une société irlandaise, la Holdings Google Ireland Holdings, résidente fiscale des Bermudes pour le fisc irlandais mais irlandaise pour le fisc américain. Les Bermudes, précisons-le si cela est encore nécessaire, n'imposent pas les bénéfices.

Facteur facilitant pour Google : le produit est immatériel. Le juste prix d'un seau en plastique peut être calculé, celui d'une publicité créative plus difficilement !

Il est midi, heure de la pause. Rendez-vous chez Starbucks pour un repas sur le pouce : nouvelle rencontre avec les pillards. En légère perte depuis des années au Royaume-Uni, cette dernière société indiquait dans ses rapports aux actionnaires l'intérêt commercial du marché britannique. On peut donc subir des pertes constantes sur un marché, et lui trouver un « intérêt commercial » ? Les petites sociétés françaises à la conquête de nouveaux marchés seront sans doute intéressées… En réalité, Starbucks peut se réjouir de ce paradoxe économique, car chaque société qui lui est liée verse 6 % de

royalties à une structure intermédiaire aux Pays-Bas et souscrit des prêts immobiliers à la maison-mère, à des taux d'intérêts de deux points supérieurs à ceux du marché.

Il est temps de reprendre le travail : en chemin, un coup de fil. Vous prenez l'iPhone logé au fond de votre poche : nouvelle rencontre avec les pillards de fisc. Le rapport du 20 mai dernier de la sous-commission permanente d'enquête du Sénat américain, présidée par M. Carl Levin, démocrate élu du Michigan, apporte les révélations suivantes : Apple s'est constitué un réseau avec ses propres filiales offshore, de manière à y transférer des milliards de dollars, à éviter l'imposition aux États-Unis et à utiliser les lacunes des réglementations fiscales américaines. On comprend mieux pourquoi au dos de l'iPhone, la pomme est déjà abondamment croquée !

Pour la France, une étude de Greenwich Consulting démontre que, pour les quatre entreprises Google, Apple, Facebook, Amazon[2], la perte fiscale serait d'au moins 1,1 à 1,5 milliard d'euros par an, TVA impayée comprise !

Pour l'Europe, outre l'Irlande, le Luxembourg est le point de passage de ces grandes multinationales très organisées et fiscalement très agressives.

Les gouvernants se lamentent. Dans tous les pays, des commissions d'enquêtes parlementaires se réunissent et pleurent les recettes perdues, mais rien ne change vraiment. La raison est évidente : la mondialisation a été conçue et renforcée par ce système. Sans les parasites fiscaux et leurs myriades de sociétés écrans, sans l'industrie bancaire et ses conseils qui recrutent souvent les hauts fonctionnaires en pantouflage, ce système n'existerait pas.

Les multinationales et les banques ont, dans les faits, pris le pouvoir au sein des pays développés. Et c'est bien avec leur tolérance, sinon leur complaisance, que des petits États fantoches sont devenus les porte-avions de ces entreprises prédatrices aux ambitions sans limites. Certains parasites fiscaux ne sont même pas indépendants, mais ils jouissent de la souveraineté fiscale, et cela suffit à faire d'eux de formidables outils de la mondialisation financière devenue folle.

Une consultante internationale que nous avons auditionnée nous a d'ailleurs expliqué que lorsqu'une loi gêne aux Caïman ou aux Îles Vierges

britanniques, il est très facile de la faire changer. C'est plus facile que dans un conseil municipal français, plaisantait-elle ! Le gouvernement local et le parlement comptent moins de 50 membres et chacun a, bien sûr, intérêt à voir son île se développer et son compte en banque prospérer !

« Pour faire le blocus de Monaco, il suffit de deux panneaux de sens interdit. » Ce propos haut en couleur du général de Gaulle vaut pour la plupart, voire la totalité, des paradis fiscaux…

Les parasites fiscaux et centres offshore reposent en effet sur le principe d'asymétrie. Ils peuvent fortement diminuer les impôts jusqu'à ne les percevoir qu'à un niveau symbolique ou même nul, car compte tenu de leur toute petite taille, l'activité financière, juridique, bancaire et comptable qu'ils vont attirer à eux compensera, et même au-delà, la perte de recettes initiale. En outre, ce type d'activités n'exige pas d'investissements lourds, contrairement à d'autres, et elles peuvent connaître des rythmes de développement fulgurants.

Avec leur nom à connotation exotique, on pourrait croire que les parasites fiscaux sont des destinations lointaines… C'est pourtant ici, chez nous, dans chacune de nos capitales européennes, que se situe le cœur du système.

Bruxelles. N'ayons pas peur d'ouvrir les yeux : l'Union européenne est sans doute le premier parasite fiscal au monde, et ce à un double titre. Comment vouloir faire le ménage chez les autres quand on n'est pas capable de le faire chez soi ? Tout d'abord, elle accepte en son sein la City de Londres, le Luxembourg, le Liechtenstein, Chypre et en relation avec elle Monaco, Andorre, les îles anglo-normandes, Gibraltar… Ensuite, l'Union européenne favorise sciemment le dumping fiscal et social entre les 27 États membres. J'ai retrouvé d'ailleurs au siège de la Commission de Bruxelles, dans cet immense blockhaus qui symbolise à lui tout seul l'incapacité de l'Union européenne à écouter la voix des peuples, la même schizophrénie qu'à Londres. Des fonctionnaires ont passé leur journée à nous expliquer qu'il fallait « moraliser la finance », alors que le système qu'ils préconisent, organisent et défendent, est précisément celui de la concurrence fiscale et sociale, celui de la mondialisation sauvage.

Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services, nous a reçus, tentant avec sincérité de nous « vendre » ses projets de directives qui pourraient certes représenter un progrès, si son collègue ne parcourait pas le monde au même moment pour signer des accords de libre-échange déloyaux avec des parasites fiscaux. Il n'y a aucune cohérence d'ensemble. Les Suisses ont beau jeu de se moquer de cette Union européenne qui prétend interdire aux autres ce qu'elle tolère en son sein.

Londres. Le principe de la City est simple : ne pas appliquer les règles fiscales anglaises lorsque ses professionnels nationaux interviennent comme intermédiaires entre des parties établies dans des pays étrangers. Un vaste *duty free* entre deux vols, en quelque sorte. C'est ainsi que la City est la place où convergent en Europe les réseaux de tous les grands établissements financiers de dimension internationale, et par voie de conséquence, les grandes banques françaises, américaines, allemandes, les grands cabinets d'audit (les « Big Four » – Deloitte Touche Tohmatsu, PriceWaterhouseCoopers, Ernst & Young et KPMG), de conseil, d'avocats et également, en arrière-plan, les sociétés de communication. Les principales banques d'affaires américaines se sont implantées à Londres à partir de la déréglementation intervenue au milieu des années 1980.

Sur le plan financier, Londres est la place où convergent les capitaux des trois îles anglo-normandes et de l'île de Man, ceux qui ont transité par les îles caraïbes, anciennes colonies et maintenant dépendances de la Couronne, mais aussi ceux venus de Chypre, place de transit des capitaux russes – gérée avec le manque de rigueur que l'on sait. Ainsi la City a-t-elle pu successivement recycler les pétrodollars du Proche-Orient, les fonds des armateurs grecs, des entrepreneurs indiens et maintenant chinois, ainsi que ceux des oligarques russes. Si ce n'était pas si grave, on aurait presque envie d'inviter les traders à troquer leurs costumes sombres et leur air pressé, contre des chemises à fleurs et des tongs ensablées !

Le Luxembourg est aussi un cas d'école, le plus hypocrite sans aucun doute. Le « Grand-Duché », ancien département français des Forêts, rejeton des errements diplomatiques européens qui ont conduit à la guerre de 1870, répétition générale des deux suivantes, a bien sûr refusé de nous recevoir, estimant ne pas être un paradis fiscal ! Une vaste plaisanterie… Comment se fait-il alors que les statistiques financières le présentent comme le principal

investisseur européen hors des frontières de l'UE et comme le principal bénéficiaire des investissements en provenance des pays tiers ? En vérité, le Duché a mis en œuvre une stratégie prédatrice avec l'accord implicite de la France, de l'Allemagne et des autres, en profitant de la marge de manœuvre offerte par l'Union européenne. Au Luxembourg, le siège Europe d'Amazon ne paye que 15 % de TVA (3 % pour le livre électronique)… C'est exactement comme si le département de l'Allier avec un gouvernement d'opérette à sa tête avait décidé de devenir un parasite fiscal. Pire, l'Union européenne a confié pendant sept années au Premier ministre luxembourgeois la présidence de l'Eurogroupe !

Preuve s'il en était besoin de la complaisance et du double jeu des gouvernements. En vérité, il s'agit de l'organisation d'un privilège fiscal pour nos élites, comme pour la noblesse ou le clergé au temps de l'Ancien Régime. Un privilège discret à l'abri de la connaissance de nos concitoyens. Mais ce qui était jusqu'alors réservé à une poignée de grandes fortunes et de multinationales s'est soudain « démocratisé » par Internet et à la faveur de l'internationalisation des entreprises. Les États sont pris à leur propre piège. Les ressources fiscales s'effondrent. Pour faire accepter les hausses d'impôt, il faut donc agir, ou plutôt faire semblant. Car la gesticulation n'y fera rien tant que le logiciel de l'Union européenne ne remettra pas en cause le déséquilibre entre un marché unique et des fiscalités séparées.

Comment accepter en effet qu'aux Pays-Bas, par le jeu de 76 conventions fiscales bilatérales, notamment avec les Antilles néerlandaises, il soit possible d'échapper à l'impôt à la source sur les versements d'intérêts ou les redevances pour des sommes versées en contrepartie de prestations de services ? Pire encore, comment les chefs d'État et de gouvernement ont-ils pu verser 85 milliards d'euros, l'argent du contribuable, à l'Irlande pour renflouer ses banques, alors que ce pays concentre par une politique fiscale sur mesure les filiales européennes de géants mondiaux, comme Microsoft et Apple[3] ?

Les chefs d'État avaient l'occasion historique d'imposer une harmonisation fiscale minimum au lendemain des crises financières, et en particulier de celles dites des dettes souveraines. Il est aberrant de nourrir ceux qui nous dépècent !

La libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes doit être conditionnée au respect d'un socle de règles. Si l'on compare les taux d'impôts sur les sociétés depuis dix ans, on s'aperçoit que c'est dans l'Union européenne qu'ils ont le plus baissé en moyenne, évolution plus marquée que dans les pays d'Asie.

Au fond, c'est la construction européenne qui, non contente d'accentuer le dumping que lui inflige le reste du monde, au nom de la concurrence « libre et non faussée », l'a aussi instauré entre ses membres. Il existe un clivage clair entre les pays qui ont adhéré à l'Union européenne après 2004 et les autres. Les premiers pratiquent en moyenne des taux maximaux peu élevés sur leurs entreprises, qui varient de 10 % (Chypre, Bulgarie) à 21 % (Estonie, Hongrie – 20,6 %), tandis que chez les seconds les taux varient entre 23 % (Grèce) et 34 % (Belgique), voire 36,1 % (France). L'Irlande, qui pratique un taux maximal de 12,5 % seulement, est l'exception.

Les savants fous de l'économie apatride et de la financiarisation manipulatrice ont fini par créer un système Frankenstein qui fausse les chiffres et les faits. L'exemple le plus éclairant est celui de l'île de Jersey, où la localisation de structures intermédiaires du circuit du négoce international de la banane, fait que c'est un pays exportateur essentiel de ce fruit pour l'Union européenne ! Aberration climatique ? Non, stratégie fiscale !

Dès 2007, le rapport parlementaire Guigou-Garrigue dénonçait ce mécanisme. Pour les pays comme la France, la manipulation des prix est un élément économiquement très nocif, qu'il s'agisse des transferts intragroupes ou de la majoration artificielle des prix des importations. Il majore notre déficit commercial, déjà abyssal avec 67 milliards d'euros en 2012, dont plus du tiers avec la Chine !

Comment dans ces conditions, les pays développés pourraient-ils récupérer leurs recettes fiscales ? C'est le pot de terre contre le pot-de-vin, comme disait un humoriste ! Ainsi, un expert comptable dont je ne peux que taire le nom, m'expliquait que la filiale française très populaire d'un grand groupe alimentaire déclarait 2 % de marge alors que la réalité était de 20 %.

Lors de l'audition d'un représentant de Bercy, nous avons pris la mesure de cette incapacité de l'administration à lutter efficacement contre un système qui la dépasse. Le récit du haut fonctionnaire ferait presque pitié. Une enquête fiscale est diligentée chez une société phare ayant son siège à

La Défense, où il se présente à l'entrée. En bas de la tour, on fait mine de s'agiter. Le représentant du fisc est conduit, par l'ascenseur, haut dans les étages. La tour va-t-elle trembler ? Une porte s'ouvre, on lui propose à boire. Refus du fonctionnaire qui vient faire justice à l'État et n'accepte aucune compromission. Sur sa requête, les armoires sont ouvertes, les dossiers compulsés, les factures vérifiées. Une pièce mérite d'être versée au dossier, il en demande la copie. Alors commence la grande humiliation. L'État, c'est moi, disait le roi ? Le roi est nu, répondent les multinationales ! Les documents ne seront pas copiés, rien ne sortira d'ici. Seuls pourront être effectués, pour qui en aura les moyens ou la patience, les contrôles sur pièces. Autant écoper l'océan avec une petite cuillère ! Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) de mars 2013 explique le retard de la France par rapport aux autres pays : il demande la possibilité d'obtenir les comptabilités analytiques des entreprises, seul moyen de déceler la manipulation des prix de transfert entre filiales.

Comme ce haut fonctionnaire zélé, combien de représentants de l'État bafoués et humiliés par des oligarques intouchables ? On finit par abandonner. Car si l'on engage un redressement – étape correspondant à la notification à l'intéressé qu'il est coupable de fraude –, encore faudra-t-il faire aboutir le recouvrement, c'est-à-dire la récupération des sommes soustraites. Des bataillons de fiscalistes épuisent dans chaque dossier l'administration fiscale. Et face à de telles difficultés, l'administration fiscale finit par renoncer au redressement des grands, pour se concentrer sur les plus petits ! Envoyé comme vérificateur dans une PME, un représentant syndical que nous avons auditionné a témoigné de cette fouille au corps jusqu'au dernier euro qu'encourt le patron de PME, tandis que les puissants dorment en paix.

Bien sûr, les services fiscaux font leur possible. Des redressements ont lieu grâce à des dispositions utiles qui permettent de ré-imputer des bénéfices réalisés hors du pays. Mais là aussi, comme pour les particuliers, les moyens disponibles et surtout les différences de pression fiscale rendent la tâche quasi impossible. Ce n'est pas une fatalité, mais bien le résultat de choix politiques assumés.

À défaut de mener la bataille de l'impôt, on fait mine de mener la bataille de l'emploi. Alain Bocquet m'a relaté comment Mittal avait déclaré, sûr de

lui, devant la commission d'enquête sur la sidérurgie, qu'il n'avait aucune leçon à recevoir dès lors qu'il représentait en France des milliers d'emplois. À la bonne heure ! Voilà en effet de quoi tenir en respect des gouvernements incapables de traiter en profondeur le drame du chômage endémique. Mais sauver d'une main ce que l'on détruit de l'autre, est-ce créer ? Renoncer à nos recettes fiscales, c'est à très court terme plonger le pays dans le marasme et le chômage. C'est perdre notre capacité de réagir dans une compétition économique qui fait rage. Un choix politique pourtant délibéré de la France qui a préféré « sauver les banques irlandaises » et ainsi subventionner ses concurrents, plutôt que renégocier l'impôt irlandais sur les sociétés.

Une caste mondiale s'est emparée du pouvoir des États. Dans ce système profondément inégalitaire, il y a la toute petite minorité qui profite et la multitude qui passe à la caisse. Le déséquilibre est devenu si fort que ce qui passait pour de l'huile dans les rouages du capitalisme est en train de noyer le moteur, tout simplement.

La crise de 2007, dite des *subprimes* à partir du krach de septembre 2008, est la conséquence de cette économie parallèle qui a supplanté l'économie réelle. À force de nier cette réalité, d'accabler les vrais créateurs d'activité économique, de casser la demande par le moins-disant salarial, on a créé des déséquilibres profonds et des bulles spéculatives colossales. Les manettes classiques des politiques économiques ne répondent plus. Et pour cause ! On continue à se défier d'une inflation plus ou moins imaginaire dans l'économie réelle (à peine 2 % dans la zone euro), prétexte à une politique « austéritaire », pour mieux fermer les yeux sur la vraie menace qu'est devenue l'inflation boursière et financière mondiale : les pyramides d'argent plus ou moins fictif, amoncelées par la spéculation, représentent jusqu'à dix fois la valeur totale de l'économie mondiale réelle !

La politique budgétaire des États manque de recettes, la politique monétaire au service de la bourse nourrit des bulles. La richesse ne profite qu'à une minorité, de plus en plus minoritaire. Le commerce mondial est artificiel.

Des particuliers qui échappent à l'impôt ; des entreprises qui pillent les bases fiscales, mais à qui profite le crime ? Il manquait des acteurs clefs pour achever de déstabiliser les États démocratiques : les criminels, qui nous entraînent des parasites fiscaux vers les paradis artificiels.

1. Rapport d’information déposé par la Commission des finances, de l’économie générale et du contrôle budgétaire *sur l’application des mesures fiscales* contenues dans les lois de finances, présenté par M. Gilles Carrez, rapporteur général et député, 6 juillet 2011.

2. Le cas d’Amazon est évoqué dans le rapport d’information de Philippe Marini (Commission des finances du Sénat, « Une feuille de route pour une fiscalité numérique neutre et équitable », 17 juin 2012).

3. Voir à ce sujet les révélations du Congrès américain (« Offshore Profit Shifting and the U.S. Tax Code. (Apple Inc.) »), concernant Apple, en mai 2013, qui ont contraint le Premier ministre irlandais à faire une réponse officielle, récusant que l’Irlande avait des pratiques fiscales déloyales. Pourtant la commission d’enquête américaine a constaté que « depuis le début des années 1990, le gouvernement irlandais a calculé le revenu imposable d’Apple de façon à produire un taux d’imposition effectif de moins de 5 %. Le taux a varié d’une année à l’autre, mais depuis 2003, il a été de 2 % ou moins […]. Apple a dit [à la commission] avoir obtenu ce taux spécial après des négociations avec le gouvernement irlandais ».

Chapitre 4

Le scandale français de l’escroquerie à la TVA

Bruxelles. Une brasserie bruyante. Au milieu des assiettes de moules frites, j’ai l’impression de me retrouver dans un roman d’espionnage. Un juge et un enquêteur spécialisé dans la délinquance financière me décrivent leur quotidien. Filatures, écoutes téléphoniques, commission rogatoire à Monaco, fuite en Israël d’un suspect alerté par un commissaire de police français corrompu et même, mort d’homme. Tout cela pour une grosse affaire d’escroquerie à la TVA. Qu’il est loin le temps de la fraude fiscale de papa illustré par les films où Louis De Funès, en patron angoissé au volant de sa DS, passait ses économies en Suisse sous le regard de douaniers rigolards !

Avec Alain Bocquet, lassés des réponses toutes faites des services du ministre des Finances français, nous avons décidé de rencontrer les policiers et juges, qui, en Belgique, ont réussi, par une action coordonnée, à démanteler les réseaux d’escroquerie à la TVA.

Dans cette brasserie brusselloise, nous en avons plus appris en un déjeuner qu’après dix auditions à l’Assemblée nationale. De quoi s’agit-il ?

L’escroquerie à la TVA est en train, dans le silence le plus total, de vider les caisses de l’État au profit de criminels. Il ne s’agit pas cette fois de contribuables qui omettent de déclarer des revenus ou des bénéfices pour payer moins d’impôt. Le poids de l’impôt à la française n’est pas en cause puisqu’il s’agit là d’escrocs qui profitent des simplifications existantes et des règles relatives à la TVA pour infiltrer la vie commerciale et piller l’État.

Dans un cas, le Trésor perd des recettes potentielles, là il se fait soutirer de l’argent. L’ampleur du pillage est nié dans notre pays : 10 milliards d’euros par an ! Nous pourrions, par exemple, supprimer les deux tiers de la

taxe d’habitation. Bercy ne veut pas voir l’aggravation du mal. J’entends encore cet inspecteur du fisc belge, d’autant plus dépité qu’il aime sincèrement la France, me confier : « Vous êtes vraiment bizarres ! Je me souviens, en 2010, vous débattiez à n’en plus finir sur les 500 millions du bouclier fiscal[1] et au même moment, vos services, malgré nos alertes, laissaient fuir presque 2 milliards d’euros dans la fameuse escroquerie à la TVA sur les quotas de carbone ! »

Dans ces mécanismes, à la différence de la fraude et de l’évasion fiscale, c’est souvent le Trésor public qui donne lui-même de l’argent aux escrocs au titre de remboursements de TVA. Un peu comme si la victime était consentante depuis vingt ans.

Pourquoi le fisc belge est-il en pointe ? Parce que l’abolition des frontières intérieures a eu lieu plus tôt que pour la France entre les trois États du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). La Belgique a fait plus tôt la triste expérience de ce pillage des temps modernes. Le fisc belge a cerné le problème et s’est associé aux services de police judiciaire compétents pour s’y attaquer. Ils détectent et traitent en temps réel toute tentative d’escroquerie par la voie d’action la plus efficace, l’administrative ou la judiciaire. Avec succès, preuve que rien n’est perdu pour la France.

Le circuit est complexe, mais le processus est relativement simple. En se jouant des frontières, devenues de véritables passoires, en s’engouffrant dans la brèche du caractère déclaratif et déductif de la TVA, de vrais criminels financiers se font rembourser par l’État une TVA qu’ils n’ont jamais payée !

Désormais, plutôt que de prendre le risque d’aller ouvrir les coffres d’une banque, les délinquants ont trouvé mieux : ils braquent le Trésor public qui leur verse des millions d’euros le plus simplement du monde sur leur compte bancaire. Dans le premier cas, le bandit prend un risque physique réel et s’expose à une peine de réclusion criminelle très lourde. Le risque pénal est donc considérable, et il faut le talent ou la folie d’un Spaggiari pour se lancer dans ce type d’aventure. Dans l’autre, l’espérance de gain est supérieure, le mode opératoire très simple et peu coûteux, la probabilité de se faire prendre quasi nulle et la peine encourue dix fois inférieure !

Nous avons découvert avec stupéfaction que rien n'était vraiment fait pour s'attaquer à ce fléau. Pour les mafias pourtant, jamais en retard pour trouver les bons filons, c'est une nouvelle industrie du crime à exploiter, moins dangereuse et plus juteuse que les activités traditionnelles de la pègre, ou plus exactement complémentaire. Les escroqueries se chiffrent dans l'Union européenne en dizaines de milliards d'euros par an. La Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne se sont données les moyens de juguler cette fraude. En France, le scandale reste entier.

Qu'est-ce donc qu'un « carrousel de TVA » ? Malgré son caractère technique, il est important de s'arrêter un instant sur cette « méthode » pour bien comprendre ici l'un des plus grands scandales français : il s'agit d'une forme giratoire d'escroquerie à la TVA, qui montre bien comment le crime organisé s'immisce dans la vie économique des pays pour mieux en saper les richesses fiscales et économiques.

Voici le fond de l'histoire. L'Acte unique européen de 1986 a instauré la suppression, effective à partir de 1993, des contrôles douaniers aux frontières intérieures de la Communauté européenne. Du même coup, c'est la TVA sur les produits importés payée à la frontière, à la charge de l'importateur, qui a été supprimée. Pour bien comprendre, concentrons-nous un instant sur un exemple. Prenons une entreprise belge que nous dénommerons A, vendant des lots de brosses à dents à l'entreprise française B. Avant 1993, B achetait le lot 10 euros (en équivalent du prix en francs de l'époque) et s'acquittait auprès de la douane, lors du dédouanement, de 20 %[2] de TVA au bénéfice des caisses de l'État. Le lot lui coûtait donc 12 euros (10 + 20 %). À son tour, B revendait le produit. Il s'appliquait une marge (10 + 1) et percevait la TVA lors de la vente (11 + 20 %, soient 13,2). Au final, il avait payé le lot 10 + 2 de TVA et il l'avait donc revendu 11 + 2,2 de TVA. Le système fiscal était simple. Il avait touché 2,2 de TVA et payé à l'État à la frontière 2 : il devait donc rembourser à l'État la différence, soient 0,2. Et garder pour lui son bénéfice de 1.

En 1993, tout change. Avec le Marché unique, fini les contrôles douaniers. On fait désormais confiance aux entreprises pour payer elles-mêmes sur simple déclaration la TVA à l'État. L'entreprise A vend à 10 euros le lot de brosses à dents. L'entreprise française paye 10 et n'a plus le contrôle des douanes sur sa marchandise puisqu'il n'y a plus de frontière.

Elle doit en revanche faire deux déclarations : une déclaration de TVA au fisc et une déclaration d'échange de biens aux douanes. L'entreprise belge doit aussi faire ses déclarations. Mais il n'y a pas de recoupement automatique des déclarations, même si un échange entre les deux pays a eu lieu. L'entreprise importatrice française B doit donc déclarer et verser au fisc français les 2 euros de TVA sur les 10 euros d'achat du lot. Ensuite, elle recevra la TVA de son acheteur et déduira comme auparavant.

C'est alors que les fraudeurs en embuscade vont s'engouffrer dans la brèche pour s'approprier de la TVA en escroquant l'État. L'escroquerie à la TVA consiste, dans sa forme la plus basique, à percevoir de la TVA et à ne pas la reverser au Trésor public. Ces escroqueries peuvent prendre plusieurs formes, plus ou moins complexes, avec ou sans marchandises, souvent accompagnées de fausses factures, qui ont le même but : empocher la TVA.

Il arrive qu'un client de bonne foi paie à son fournisseur la TVA et que ce fournisseur l'empoche puis disparaisse, sans l'avoir reversée au Trésor, après avoir obtenu ce paiement en France ou sur un compte offshore. C'est la forme la plus simple.

Si l'on reprend notre exemple, l'entreprise B paye 10 euros mais décide de ne pas s'appliquer de marge. Elle va donc vendre une marchandise TTC à 12 euros. Mais comme elle ne reverse pas au Trésor la TVA collectée lors de sa vente, cette taxe constitue donc son bénéfice net. Ce schéma permet de baisser le prix de vente TTC et d'obtenir par là-même un avantage anticoncurrentiel.

L'escroc peut même augmenter cet avantage anticoncurrentiel en pratiquant un prix de vente HT inférieur à son propre prix d'achat (vente à perte), la perte étant compensée par la TVA non reversée. Pour continuer sur l'exemple, l'entreprise B peut revendre la marchandise achetée 10 euros HT au prix de 9 euros HT. La perte de 1 euro est largement compensée par la TVA collectée (9 euros × 20 % = 1,8 euro). L'entreprise B peut donc capter des marchés tout en margeant à 0,80 euro.

La perversité du système tient au caractère très compétitif des entreprises malhonnêtes. La société qui paie sa TVA à l'importation achète son lot de brosses à dent 12 euros (10 + 2 euros de TVA). Si elle veut pouvoir durer, elle doit dégager un bénéfice donc vendre son produit, entre 12,50 et

13 euros. L’escroc, lui, va rafler les marchés en offrant notamment à la grande distribution des lots entre 10 et 20 % moins chers !!!

La version plus élaborée encore et plus juteuse consiste à faire tourner les marchandises. En effet, quand on exporte des marchandises achetées TTC en France, il est possible de se faire rembourser la TVA payée au fournisseur.

En temps normal, c’est le consommateur final qui la supporte. En cas d’export, il n’y a pas de consommateur pour la payer, d’où le droit à remboursement. En théorie, ces marchandises doivent payer la TVA dans le pays de mise à la consommation.

Cela devient une escroquerie lorsque la chaîne commerciale est uniquement dédiée à se faire rembourser indûment cette TVA par le Trésor sans aucune activité économique réelle et sans qu’elle ait été acquittée préalablement. Lorsque les mêmes marchandises « tournent » plusieurs fois de suite, entre plusieurs pays, cela s’appelle dans le jargon un « carrousel de TVA » (par allusion au manège qui tourne[3]).

Le dispositif rapporte beaucoup quand l’opération se répète.

Le carrousel de TVA consiste à multiplier les tours gratuits où l’on tire à chaque fois la queue de Mickey ! Comme un manège enchanté, le même lot de produits va être vendu plusieurs fois et réexporté, permettant ainsi de multiplier les gains au détriment de l’État. Un véritable pillage organisé.

Cette brève explication technique n’a qu’un seul objectif, celui que nous nous sommes assigné avec mon collègue Bocquet : démontrer l’aberration du système. Un système reposant sur la grande naïveté de la France qui, dans son obsession d’ouverture des frontières et d’apparente simplification de la vie des entreprises, a refusé de prendre les précautions les plus élémentaires. Cette naïveté conduit aussi l’État à traiter de la même façon les sociétés créées spécifiquement pour exploiter ce type d’escroquerie et celles qui ont une véritable activité économique. Voilà la limite de la facilitation : le moment où l’on aide les escrocs à venir se servir dans nos caisses !

Car il faut bien comprendre que pour réussir ce tour de passe-passe enfantin, l’escroc doit quand même remplir trois conditions. Il lui faut tout d’abord bénéficier d’une mise de départ pour amorcer la pompe, créer la

société et mettre sur un compte bancaire l'argent nécessaire à l'achat des premières marchandises. C'est pourquoi l'escroquerie à la TVA est souvent organisée par des trafiquants de drogue, des proxénètes ou des mafias de la contrefaçon.

La deuxième condition est de trouver un homme de paille qui sera insolvable lorsque le fisc ou la justice lui demanderont des comptes. On peut se réjouir, certes, de la facilité accrue à créer une société, mais doit-on s'affranchir pour autant de vérifier la qualité du gérant ? En Angleterre, un simple et bref entretien permet d'assurer cette formalité. En France, il n'y a pas besoin de cet entretien, l'escroc inscrit donc l'identité d'un homme de paille, parfois même un SDF, comme patron d'une société écran, simplement utile au pillage de TVA.

La troisième condition est de faire circuler les marchandises suffisamment longtemps, avant que le fisc ne suspecte la triche. C'est là que la France offre le « plus beau cadeau » aux escrocs : le régime simplifié de TVA réservé aux petites sociétés à faible chiffre d'affaires, qui leur permet d'effectuer leur déclaration, non plus mensuellement ou trimestriellement, mais annuellement. Mais peut-on se satisfaire d'empêcher du même coup le repérage rapide de fraudes importantes ? Pendant ces douze mois, l'entreprise qui fraude a eu le temps d'importer des millions de marchandises, de percevoir la TVA payée par le client et de ne jamais la reverser à l'État. Et rappelons-le, ces entreprises sont d'autant plus prospères qu'elles séduisent leurs clients par les produits discount vendus à perte. En bref, elles faussent la concurrence et pénalisent ceux qui ne trichent pas.

La grande distribution est friande de ces sociétés éphémères qui proposent des téléphones, des vêtements, du matériel informatique…

À force de vouloir tout simplifier pour les entreprises importatrices, on simplifie la vie des escrocs, on augmente dans des proportions effrayantes le manque à gagner de l'État et on aboutit à une hausse des impôts sur toutes les entreprises.

L'audition de la nouvelle directrice générale des douanes fut à cet égard édifiante : elle fait de la simplification son maître mot et sa feuille de route,

et semble tout ignorer des dérapages incontrôlés pour lesquels nous attendions des explications et des garde-fous.

Il ne s'agit pas bien entendu de prôner un État tatillon, multipliant les tracasseries administratives. Mais plus de liberté doit s'accompagner d'une plus grande vigilance. Aussi toute disposition de simplification en la matière devrait-elle s'accompagner d'une sérieuse analyse des risques. La liberté n'exclut pas le contrôle. La simplification ne justifie pas la démission. Le laissez-faire ne doit pas conduire au laissez-aller.

On découvre ainsi que les États européens ont mis en place un système déresponsabilisant dont profitent les voleurs, les escrocs et les mafias. Ce système devait d'ailleurs être transitoire, dans l'attente d'une harmonisation des taux, éternellement renvoyée aux calendes grecques.

Mais il y a encore pire pour l'État. Au nom de la simplification, la réglementation européenne permet aux entreprises communautaires d'importer des marchandises non communautaires sans s'acquitter de la TVA au moment du dédouanement au prétexte que la marchandise est destinée à un autre État membre que celui où a lieu ledit dédouanement. Ainsi, par exemple, des produits chinois destinés à Paris et qui sont dédouanés dans un port belge ne font-ils pas l'objet d'un paiement de TVA au moment du dédouanement. C'est le destinataire final, situé à Paris, qui la paiera en fin de mois. Sauf, si ce destinataire est une société fictive… Cette facilitation est connue par Europol et les douanes européennes sous le terme de « régime 42 ».

Une autre disposition européenne permet encore à ces mêmes importateurs de produits extracommunautaires de disposer d'un délai d'un mois ou deux pour déclarer la TVA et la payer. Formidable effet d'aubaine ! Ce qui devait arriver, arriva. Les fraudeurs mettent à profit le délai qui leur est gracieusement accordé pour faire venir la marchandise en camion, la revendre et faire disparaître la société avant que la douane n'ait pu s'intéresser à elle ! Le camion est dédouané à Anvers, il arrive à Aubervilliers dans un entrepôt où une cinquantaine de sociétés sont domiciliées. Il décharge sa marchandise, aussitôt réexpédiée par des dizaines de camionnettes aussitôt volatilisées ! Voilà pour le commerce. Et la TVA ? Elle ne sera jamais déclarée. On indiquera un lot de 10 000 chaussures importées au lieu des 100 000 réellement arrivées…

Une note de la *task force* des douanes chargée de traquer ces abus et que j'ai pu consulter montre une fois encore que, non contente de ne pas se protéger, l'Union européenne tire contre son camp en offrant aux produits importés un régime plus souple que celui qui vaut pour les producteurs locaux ! Cela revient à ériger une prime au *made in China*, et dans les cas les plus graves, une prime au travail clandestin !

Cette contrebande est le fait de réseaux très organisés. Celui qui m'a donné à lire cette note me commentait ce milieu d'« entrepreneurs » : « On y trouve des modes de fonctionnement proches de ceux du grand banditisme : fausses identités, téléphones mobiles à cartes prépayées, comptes mails non retraçables, fausses adresses personnelles, insolvabilité… »

Les sommes en cause sont gigantesques. Une dizaine de milliards d'euros, donc 2 milliards d'euros de TVA sont perdus chaque année !

Bien sûr, l'État français a voulu réagir. Une *task force* dénommée Dragon a été spécialement créée en 2008, à la suite de la plainte de l'industrie de la chaussure. Son travail est remarquable, mais n'est pas à la hauteur de l'enjeu quand on sait qu'elle ne dispose que de trois fonctionnaires à temps plein et d'une vingtaine d'agents occasionnels. La douane peut réaliser des enquêtes administratives et même judiciaires pour les cas les plus graves. Elle crée même des équipes communes d'enquête avec d'autres pays d'Europe sur ces cas d'escroquerie à la TVA. Elle en a plusieurs en cours actuellement.

Mais il faut bien comprendre que c'est l'Union économique et maritime qui, par l'application de règles absurdes, facilite le vol des deniers publics. Le scandale des scandales tient au fait que ces escroqueries se poursuivent, se multiplient, sans que les mesures élémentaires ne soient prises pour y mettre un terme.

Nous payons très cher le délai de réaction et l'inadaptation totale des méthodes de l'administration fiscale à ce type d'infractions, ce que le dernier rapport de la Cour des comptes n'a d'ailleurs pas manqué de souligner[4].

Des écoutes judiciaires belges ont prouvé que les organisateurs d'un carrousel de TVA faisaient tourner les produits par informatique à partir

d’une société écran, alors même que l’enquêteur du fisc procédait dans la pièce d’à côté au contrôle de la société. Le temps du contrôle fiscal est souvent utilisé pour accélérer la perception indue de TVA par les escrocs. L’inspecteur va rédiger son rapport. Le redressement va être transmis. Bien sûr, le recouvrement de l’argent ne viendra jamais car entre-temps la société se sera volatilisée, fortune faite. D’après les chiffres mêmes du ministère du Budget, moins de 1 % des sommes redressées sont recouvrées. Quant à la démarche pénale, on l’a déjà vu, elle est très longue à enclencher (remontée des services au ministre, saisine de la Commissions des infractions fiscales, puis lenteur de l’instruction). La chronologie des contrôles fiscaux est donc intégrée dans les schémas des délinquants. Le très faible nombre de dénonciations par le fisc des délits d’escroquerie qu’il voit se commettre est inexplicable ! Dénoncer des faits dès leur connaissance permettrait d’éviter ces remboursements et l’arrestation des délinquants par l’autorité judiciaire.

L’escroquerie à la TVA sur les quotas de carbone a été à cet égard un modèle du genre puisque, entre avril 2008 et juin 2009, 5 milliards d’euros ont été versés par les États aux escrocs, dont 1,6 milliard officiellement par la France.

L’ensemble de la fraude a été immatérielle mais l’argent a bien été versé sur des comptes bancaires dans l’Union européenne, en Lettonie, à Chypre. De là les fonds partaient vers Hong Kong, Dubaï et autres. Tout était piloté depuis les beaux quartiers parisiens. La Cour des comptes a même noté que l’argent était versé directement, sans que personne ne se pose de question.

Face à des escrocs qui jonglent avec les sociétés, les délais de l’État sont en France totalement inadaptés. Un enquêteur belge nous disait : « En France, vous êtes dans la situation d’une police qui ne peut venir sur les lieux du braquage que quinze mois après ! » Il faudrait concentrer l’action publique sur cette gangrène de la criminalité organisée. « On essaie de prendre les sardines dans le filet mais on laisse passer les baleines. » Tout l’enjeu réside dans la détection précoce et le traitement administratif ou judiciaire immédiat en fonction des individus identifiés. C’est l’unique solution pour empêcher que le Trésor public subisse ce préjudice, jamais compensé.

Certes et heureusement, certaines filières ont pu être démantelées par la douane judiciaire, mais les peines restent légères et, pour une bande

démantelée, des dizaines, des centaines tirent leur épingle du jeu. Quand certains sont arrêtés, ils organisent leur insolvabilité en France. Ainsi, par exemple, un délinquant était le salarié lambda d'une société française, filiale d'une société luxembourgeoise, et vivait dans un luxueux appartement aux Champs-Élysées détenu par une compagnie panaméenne créée par une fiduciaire suisse !

On pourrait raconter des dizaines d'histoires similaires, témoignages de l'absurdité de la situation. Ce qui est insupportable, ce n'est pas tant l'existence du crime que la myopie et la faiblesse de nos dirigeants pour le combattre. Il y a urgence.

Plusieurs rapports de la Cour des comptes[5] ont tiré la sonnette d'alarme. Les chiffres de l'exécution fiscale 2012 et 2013 sont tout autant alarmants. Sur les quatre premiers mois de 2013, les recettes nettes ont baissé de 2,3 % par rapport aux mêmes mois de 2012, alors que la consommation n'a pas diminué. La fraude à la TVA est estimée entre 15 et 30 milliards, 10 au seul titre de l'escroquerie à la TVA.

Une dépêche de l'agence Reuters, datée du 6 juin 2013, résume la situation : « L'État a encaissé l'an passé 132,2 milliards d'euros de TVA, sa principale recette budgétaire, soit 5,6 milliards de moins que prévu dans la loi de finance initiale et même 3,5 milliards de moins que ne l'escomptait la dernière loi de finance rectificative votée fin décembre [2012], qui reposait sur des hypothèses macroéconomiques revues en baisse. »

Les commentaires de la haute administration fiscale laissent pantois : « Notre impression est que cet écart s'explique par des mouvements structurels à l'intérieur de la consommation des ménages et des entreprises plus que par autre chose », avance le directeur général des Finances publiques, Bruno Bézard. Pourquoi un tel aveuglement ? Pourquoi ne pas vouloir reconnaître que le seul contrôle fiscal ne suffit plus ? Pourquoi nier le fait que, dans le domaine des escroqueries à la TVA, il n'y a presque jamais de recouvrement des sommes redressées ? Pourquoi accepte-t-on de ne pas infliger de sanctions réelles aux instigateurs de ces escroqueries ? Pourquoi laisser l'État se priver de recettes vitales pour la réduction des déficits et l'allégement d'une pression fiscale qui vire désormais au matraquage ?

En vérité, l’administration française et nos gouvernants ne veulent pas reconnaître l’inadaptation de leurs moyens de contrôle à la réalité nouvelle de la fraude. Le montant annuel des redressements est dérisoire (36,5 millions d’euros pour les six premiers mois de 2013) par rapport au chiffre estimé des carrousels de TVA (10 milliards par an).

Mais la Belgique n’a-t-elle pas réussi à endiguer le phénomène ?

Mais l’Angleterre libérale de Cameron n’a-t-elle pas osé recruter 700 agents pour casser cette délinquance financière ?

Mais ces deux États n’ont-ils pas compris, à l’image des États-Unis, que la fraude fiscale et le crime organisé sont, de plus en plus souvent, les deux faces d’une même médaille ?

Le parasite fiscal qui abrite le compte bancaire final, celui qui recueillera l’argent de ces escroqueries à la TVA, n’est pas seulement un paradis fiscal mais aussi un paradis réglementaire, souvent aussi un paradis judiciaire. Voilà ce qui le rend si attractif. Voilà pourquoi la tumeur finit par étendre ses métastases au système économique mondial tout entier ! Chez nous, les modestes gens se retrouvent au Lavomatic chaque semaine pour laver leur linge. Là-bas, les riches initiés se retrouvent dans la même banque pour y laver leur argent sale. On y trouve le marchand d’art vieillissant qui pourra, à sa mort, mettre sa jeune maîtresse à l’abri du besoin et lui affecter une partie de ses biens sans que sa femme ni aucun service fiscal, ni aucun membre de sa famille, ne vienne s’interposer ! On y croise la holding multinationale sirotant le bénéfice colossal de son tour de passe-passe, exploitant à la fois le pays producteur et le pays consommateur ! On y voit, derrière ses lunettes noires, le mafieux tout heureux de quitter les caves pour la City, les voitures volées pour les compagnies aériennes luxueuses, les braquages sanglants pour les opérations juteuses de la nouvelle délinquance en col blanc.

À chacun, le parasite fiscal offre la tranquillité et le secret. Ici, quiconque peut payer peut s’acheter son propre droit, ses propres règles, ses propres lois.

On n’y retrouve pas le fruit d’un seul type de fraude, mais de tout un éventail, allant de la plus simple à la plus complexe, de l’optimisation

fiscale au blanchiment de l'argent de la drogue. Toutes se croisent un jour ou l'autre dans un parasite fiscal.

En moins de vingt ans, deux mondialisations se sont déployées de concert, celle de la finance et celle du crime. Le compte en Suisse dissimulant le produit de la vente de la maison de campagne de la grand-mère n'intéresse plus vraiment ni les banquiers suisses ni le fisc. On l'a dit : tout a changé d'échelle, voire de nature. Nous sommes passés de la petite dissimulation à l'infiniment grand. La libéralisation totale des mouvements de capitaux a rendu inopérants les moyens de contrôle classiques des États. Au même moment, Internet a permis la dématérialisation, l'accélération et l'explosion des transactions. Enfin, les parasites fiscaux se sont dotés, sur tous les continents[6], de professionnels capables de fiabiliser l'hébergement des sociétés et des comptes.

L'image du voleur braquant le banquier est révolue. Désormais, les deux personnages tendent à se confondre. Comme me le disait un juge, des financiers hors de tout contrôle sont devenus des escrocs et à l'inverse des voyous, s'étant formés à la finance, se sont transformés en respectables professionnels. De Madoff, roi de Wall Street, à la manipulation de l'indice Libor, en concertation, pendant des années, par les banques les plus en vue de la City, les exemples de cette valse des rôles pullulent.

Le compte bancaire et la société hébergés dans un parasite fiscal offrent un merveilleux terrain de jeu et de profits, à l'abri non seulement du fisc mais de toute réglementation. En toute impunité. Dès lors que l'argent peut circuler d'un État à l'autre d'un simple clic, tout devient possible. La grande lessiveuse est en marche et il devient très vite quasiment impossible de démêler les flux légaux et illégaux.

Avec cette dimension criminelle, la fraude fiscale change de nature. Elle n'est pas seulement une pratique perverse, qui avilit les échanges, symbole de ce que le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz décrit comme ce triomphe de la cupidité qui irrigue le monde de la finance. Non, la chose est infiniment plus grave : lorsque l'argent du crime, de la drogue, du trafic d'êtres humains nourrit les parasites fiscaux, c'est la sphère économique tout entière qui se trouve entachée de soupçon, ce sont toutes les relations commerciales qui pourrissent.

Impossible pourtant d'ignorer l'ampleur du désastre. Sur les 10 000 milliards de dollars amoncellés dans ces États fantoches, conseillés par des cabinets qui ont pignon sur rue, entre un tiers et la moitié de ces fonds serait d'origine criminelle ! Les chiffres donnent le tournis. Selon l'ONU, les profits annuels de la criminalité organisée internationale se chiffrent à 350 milliards de dollars[7]. D'autres experts estiment ce montant sous-évolué[8] et tablent plutôt sur 600 (300 pour la drogue, 200 pour le piratage informatique et 100 pour la contrefaçon). D'après Xavier Raufer[9], l'économie illicite (grise ou noire) a doublé entre 1980 et 2009 passant selon les estimations de 7 à 15 % du PIB mondial. La difficulté à préciser les montants concernés tient bien sûr à l'opacité des supports par nature impossibles à tracer (argent liquide, œuvres d'art, or).

Cet argent doit bien sûr être recyclé, réinvesti. C'est ce que l'on appelle le « blanchiment ». Ah le beau mot ! Comme s'il suffisait de ce tour de passe-passe pour se racheter une virginité et être nimbé d'une blancheur immaculée ! Ce blanchiment, impossible de le faire en petites coupures… sans compter que, dès le début de la chaîne, les sommes en jeu sont très importantes. Un avocat pénaliste et un juge d'instruction parisien nous ont ainsi expliqué qu'un seul point de drogue peut rapporter jusqu'à 100 000 euros par mois.

Les réseaux criminels se sont donc servis du système financier pour s'affranchir du contrôle des États, de leurs frontières, de leurs règles. Sans la dérégulation générale, jamais ils n'auraient pu blanchir de telles sommes.

On comprend mieux pourquoi le système des parasites fiscaux a connu un essor sans précédent et pourquoi les banques, les courtiers, les comptables, les avocats conseils, profitant de l'aubaine, ont soigneusement négligé de s'interroger sur l'origine des fonds qu'ils brassaient.

Quelques-uns d'entre eux se sont bien aventurés à lever le voile, mais comment aboutir, quand tant de sociétés écrans font obstacle à la connaissance des origines des fonds et des bénéficiaires ?

Aux Îles Vierges britanniques par exemple, un million de structures existent, gérées, bien sûr, depuis Londres. Dans son livre *La finance pousse au crime*[10], Xavier Raufer montre les liens entre les banques et les cartels mexicains de la drogue. La banque Wachovia, qui a d'ailleurs perdu

26 milliards de dollars dans la crise des *subprimes*, « avait traité 380 milliards de dollars pour le compte de bureaux de change mexicains implantés aux États-Unis[11] ». Antonio Maria Costa qui dirige la section drogue et crime de l'ONU affirme de son côté que, de 2007 à 2009, l'argent criminel a apporté beaucoup de liquidité à des banques en perdition.

Tandis qu'en Espagne, c'est le parrain d'une mafia chinoise qui a été mis sous les verrous après avoir blanchi 1,2 milliard d'euros en quatre ans de trafic…

Les montants sont astronomiques et à faire pâlir de jalousie tous les gouvernements du monde ! Dans le cas du mafieux chinois, l'argent provenait de la prostitution, de l'extorsion de fonds *via* des sociétés écrans, notamment des bars à karaoké et des restaurants. L'argent sale était placé dans des parasites fiscaux avec l'aide d'intermédiaires espagnols ou israéliens, ou bien renvoyé en Chine par la route ou le train. Le parrain, établi en Espagne depuis 1989, était un grand collectionneur d'art, ami de personnalités du monde politique et financier !

Bien sûr, il ne s'agit pas de sombrer dans une sorte de théorie du complot ni de voir la corruption tout gangrener. Mais les faits sont là. Ma seule intention est de les faire connaître, afin que la résignation cesse de nous engourdir.

Comprenant le danger, les États ont d'ailleurs commencé à réagir. Dès 2005, Sir Callum McCarthy, président de la très respectée Financial Service Authority (FSA), révélait que des mafias plaçaient des agents dans les structures bancaires du Royaume-Uni.

En mai 2008, le ministre américain de la Justice alertait sur « la menace grandissante pour la sécurité nationale représentée par la pénétration des marchés par le crime organisé ».

En 2010, c'est l'économiste James K. Galbraith[12] qui, en témoignant devant une commission du Sénat américain, s'indignait du refus des autorités de donner suite aux demandes des parlementaires pour en savoir plus sur la fraude dans la crise financière. L'affaire Madoff a été instrumentalisée pour faire croire que l'escroc n'était qu'une brebis galeuse, alors que tout démontre ses liens avec des proches de la mafia.

Cet inextricable mélange d'argent criminel et d'argent simplement évadé a conduit les États à réagir, peut-être moins pour des questions morales que pour des raisons économiques.

La lutte contre le blanchiment a été érigée en grande cause des G8 et G20. Le Groupe d'action financière (GAFI) a entrepris, comme l'OCDE, un vrai travail. Les banques ont affiché une volonté et mis en œuvre des contrôles internes.

Le Congrès américain a enfin tapé du poing sur la table avec la fameuse loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui obligera au 1er juin 2015 les banques du monde entier à communiquer au fisc les comptes et revenus des citoyens américains. Une opération vérité qui devrait donner le ton à l'échelle internationale.

Les optimistes affirment que l'on a plus avancé ces deux dernières années qu'au cours des deux décennies écoulées. D'autres restent plus mesurés, pour ne pas dire sceptiques. Un juge français comptant parmi les plus fins connaisseurs du système me faisait dernièrement cette confidence : « On n'a jamais autant avancé en paroles, mais on recule dans les faits ». Tant la marée d'argent criminel a contaminé l'économie mondiale. Tant il y a disproportion de moyens entre le crime organisé et les États régaliens fauchés.

Il n'est pourtant plus permis de ne rien faire. À force de laisser l'infection se propager, les États démocratiques se trouvent désormais en réel danger.

On l'a vu, la base fiscale des particuliers et des entreprises est littéralement siphonnée. On a encore tendance à colporter le cliché d'un sport national répondant au zèle d'un fisc tatillon. En un mot, une forme de débrouille légitime. Pourtant, cette complaisance française nous coûte cher. Elle finit même par miner le consensus devant l'impôt car à force de prendre à la légère ce véritable vol, on a laissé la boule de neige dévaler la pente et grossir dangereusement. Ce que les voleurs ne payent pas, ou pire, viennent parfois puiser dans les caisses du Trésor public, ce sont les contribuables qui en paient le prix, le prix fort ! Ne l'oublions jamais.

Voilà pourquoi il faut agir vite, très vite. Il y a plus qu'urgence !

1. Allusion à la mesure appelée « bouclier fiscal », dont le principe est de plafonner l'imposition globale du contribuable, adoptée pour la première fois en France en 2006, sous le gouvernement

Villepin. Pendant sa campagne en 2007, le candidat à l'élection présidentielle Nicolas Sarkozy avait promis d'abaisser le plafond à 50 %, ce qui a été fait à l'été 2007 par le vote de la loi dite TEPA (Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat). Ce dispositif s'est révélé très vite coûteux et a fait l'objet de controverses au printemps 2010, donnant lieu à des estimations souvent proches d'un manque à gagner de 500 millions d'euros.

2. Pour la simplicité de la démonstration, le taux de TVA en vigueur en France de 19,6 % est arrondi à 20 %.

3. Voir les schémas pages 264-266, qui décrivent un exemple de « carrousel ».

4. Analyses de l'exécution du budget de l'État pour missions et programmes, exercice 2012.

5. Publiés en mai 2013.

6. Voir à ce sujet les dossiers réalisés par CCFD-Terre solidaire.org sur les paradis fiscaux.

7. ONUDC, « Drug Money, Banks, Global Crisis », 13 décembre 2009.

8. Christian De Brie, *Le Monde diplomatique*, 2000.

9. Directeur des études du Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines (MCC), Université Paris-II.

10. Xavier Raufer (dir.), *La finance pousse au crime*, Choiseul Éditions, 2011.

11. « Banks Financing Mexico Drug Gangs », Bloomberg News, 28 juin 2010.

12. *Le Monde*, 21 mai 2010.

Chapitre 5

Collabos et résistants

La fuite des capitaux des particuliers, l'évaporation fiscale des entreprises et, cerise sur le gâteau, les escroqueries multiples du milieu criminel, cela fait beaucoup pour l'État et surtout pour les Français qui, en fin de compte, payent l'addition.

Mais au-delà des mécanismes techniques qui permettent de comprendre comment les voies d'eau s'élargissent de jour en jour dans la coque du navire, la question majeure et centrale que nous n'avons cessé de nous poser, avec mon collègue Alain Bocquet, est celle de savoir pourquoi l'appareil d'État et le pouvoir politique n'ont pas réagi à temps.

Certains adeptes de la théorie du complot y verront la main des politiques corrompus, d'autres, plus nuancés, plutôt la manifestation de l'inertie administrative. La vérité, comme toujours, est plus complexe et un faisceau de causes, on l'a déjà noté, explique le retard français. Mais, à l'origine de tout, il y a surtout la résignation générale. Comme si, sur le pont, pour reprendre la métaphore maritime, les capitaines ne voyaient pas ou faisaient semblant de ne pas voir le niveau d'eau monter inexorablement.

À cet égard, la Commission des finances de l'Assemblée nationale, à laquelle j'ai assisté, au début du mois de juillet 2013, lors de la remise du rapport Eckert sur l'affaire Falciani et l'exploitation de la « liste HSBC » déjà évoquées, révèle bien l'ambiance générale, l'état de notre volonté collective.

Ce matin-là, le rapporteur du budget Christian Eckert présente son rapport sur la gestion de l'affaire Falciani. La fameuse liste HSBC a-t-elle été correctement exploitée par l'administration fiscale ?

Avec le président de la prestigieuse commission, Gilles Carrez, il est l'un des seuls parlementaires à pouvoir accéder aux informations de l'État

couvertes par le secret fiscal. En revanche, il ne peut pas divulguer ce qu'il vérifie. Son rapport est donc précieux car il a pu sur place et sur pièces consulter les informations et questionner la fameuse DNEF (Direction nationale des enquêtes fiscales).

Comme toujours, il faut se garder des caricatures. Dire qu'il n'y a aucune volonté de lutter contre ceux que j'appelle les voleurs de la République serait excessif. On perçoit bien, par la force des choses (l'ampleur du déficit), le souci de certains parlementaires de droite comme de gauche de faire rentrer l'argent dans les caisses. C'est d'ailleurs l'esprit du projet de loi, certes bien mièvre lui-même discuté avant l'été qui succède à de nombreuses mesurettes mises en œuvre par la majorité précédente après le choc de l'affaire Falciani, justement.

Mais comme l'a dit Henri Emmanuelli au cours de la séance, on est toujours en retard d'une guerre. « Trop peu, trop tard » pourrait être en définitive la navrante devise de la République. Mais ce qui est encore plus déroutant, c'est cette incapacité politique à le reconnaître et à en tirer les conséquences qui s'imposent.

À cet égard, le rapport de Christian Eckert est révélateur. Tout en soulevant des problèmes gravissimes, il se félicite malgré tout de l'action de l'administration fiscale. Comme si, au sein de cette commission distinguée où siègent tous les anciens ministres du Budget de la République, on ne pouvait même pas nommer les choses, avouer notre impuissance collective, exiger des changements, taper du poing sur la table vis-à-vis du gouvernement.

Bien sûr, la France est dotée d'une administration fiscale structurée et intègre. De hauts fonctionnaires souvent remarquables. Mais cela autorise-t-il à se satisfaire des dysfonctionnements réels, prolongés et s'aggravant dont est davantage responsable l'autorité politique que l'administration ?

Le « politique » semble être tétanisé par la lourdeur des structures et la puissance d'une oligarchie bien établie grâce au pantouflage dans le secteur bancaire. Au sommet, l'ordre juridique européen et national est devenu tellement complexe qu'il paralyse complètement l'État et sert objectivement les voleurs.

Pourquoi cet éternel sens de la mesure dissimule-t-il une telle résignation ? Pourquoi cette retenue et ces échanges de regards complices et entendus, alors que la fermeté et la volonté sont requises ? Pourquoi cette conversation de salon alors que la guerre fait rage et… qu'on est en train de la perdre ?

Après la présentation du rapport, Éric Woerth, ministre du Budget de la précédente majorité, se félicite du travail de son collègue socialiste qui valide indirectement sa gestion de l'affaire Falciani, puis il se livre comme à son habitude à un pur exercice d'autosatisfaction technocratique.

Pour résumer : « c'est une matière compliquée, la presse fait des raccourcis populistes et heureusement que des gens sérieux luttent efficacement contre la fraude ! » Tout va très bien, madame la marquise ! Et il rappelle à l'occasion tout ce qu'il a fait et soutient le nouveau gouvernement pour son action résolue… Cela me rappelle ses échanges récents avec Jérôme Cahuzac lorsqu'ils s'envoyaient des fleurs et pestaient ensemble contre le soi-disant « fascisme de Mediapart » !

En l'écoutant, je me demande s'il est un grand comédien cynique ou un idiot sincère. Par exemple, lorsqu'il évoque la création d'une brigade d'inspecteurs fiscaux dotés du statut d'officier de police judiciaire (OPJ) et rattachés au ministère de l'Intérieur, il dit vrai. Mais il oublie de préciser que cette brigade a été créée grâce à l'unanimité de la commission des finances de l'époque et à la collaboration exemplaire de députés intègres tels Gilles Carrez, alors rapporteur du budget, et Didier Migaud, président de la commission des finances avant de devenir président de la Cour des comptes…

Il oublie aussi dans son propos de rappeler (et curieusement personne ne le fera après lui) que cette brigade de vingt-cinq agents est absolument dans l'incapacité de s'attaquer seule à la grande fraude.

Même le rapporteur général, auteur du rapport, n'a pas semblé aller au bout de sa logique. Il décrit des faits graves mais délivre un satisfecit général.

Sans l'intervention d'un député nouvellement élu pour secouer la torpeur de cette réunion, chacun en serait resté aux constats édulcorés, aux palabres courtoises :

« Comment accepter ce double jeu des banques ? a-t-il lancé. Faut-il vraiment maintenir le secret fiscal ? Ne devrait-on pas publier comme en Angleterre ou en Irlande les noms et les photos de ceux qui ont volé le fisc ? »

Notre député néophyte réveille un peu l'assemblée assoupie.

Très vite, on se récrie : « Publier des noms ? » Quel gros mot au sein de cette prestigieuse commission. Gilles Carrez, le président, sourit. Christian Eckert soutient que cela n'est pas nécessaire, fermez le ban ! Les anciens ministres lèvent les yeux au ciel. Puis, on passe à un autre rapport…

La leçon de cette commission est limpide. Le sérieux indispensable à l'action publique ne suffit pas s'il manque la volonté politique. Quel dommage que la Commission n'entende pas Hervé Falciani ! Les parlementaires comprendraient alors qu'en face d'eux une machine de guerre est en place.

En vérité, le Parlement s'est considérablement technocratisé. Les élus de la République n'ont plus l'habitude de décider tant ils sont, depuis 1958, écrasés par l'exécutif. J'ai toujours défendu la V^{e} République comme un élément de stabilité après la chienlit de la IV^{e} ; mais nous sommes allés trop loin. La pusillanimité du Parlement a été renforcée par la force des puissances d'argent qui, s'appuyant sur Bruxelles, ont mis la main sur l'exécutif. Nous en sommes réduits à rédiger des rapports qui révèlent l'inacceptable souvent même de manière édulcorée. N'est-ce pas aussi le sort qui attend le rapport parlementaire dont je suis l'auteur, avec mon collègue Bocquet, que nous venons de présenter à la Commission des affaires étrangères ? Ce qui nous attend, n'est-ce pas ce qui est arrivé à tous les autres ? Des heures d'auditions, des centaines de pages, des coups de menton… et des propositions dont seulement le quart du dixième, dans le meilleur des cas, sera mis en œuvre, en laissant le temps aux banques de s'adapter !

C'est justement pour conjurer ce mauvais sort que j'ai décidé de publier ce livre. Parce qu'il faut sortir du huis clos, sortir de la bulle. Seule l'indignation de l'opinion publique pourrait obliger les parlementaires à se réveiller.

Les hommes politiques ne font plus de politique au sens noble du mot. Ils gèrent les contraintes pour survivre face aux « vrais maîtres ». Ce domaine de la fraude fiscale en est l'illustration flagrante. Comme l'a dit Henri Emmanuelli pendant la séance, ce sont les banques qui, se croyant au-dessus de tout, tirent les ficelles. Ce « trop peu, trop tard » s'explique par la disproportion des forces. D'un côté, les « résistants » à mains nues, de l'autre les « collaborateurs » avec la puissance de feu des forces dominantes… En définitive, c'est toujours la même histoire !

Les résistants, je les ai rencontrés. Parmi eux, les membres de certaines ONG sans lesquelles jamais le scandale des parasites fiscaux n'aurait vraiment pu éclater. Voilà pourquoi il est fondamental de les aider. Parmi les résistants, les fonctionnaires de l'État : nous avons réellement dans notre pays la chance de disposer d'une fonction publique intègre. Avec des salaires qui n'ont rien de mirifique, des moyens parfois dérisoires, ces femmes et ces hommes exceptionnels que j'ai rencontrés durant l'enquête, sont pour beaucoup de véritables héros anonymes. Policiers, magistrats, douaniers, syndicalistes, hauts fonctionnaires – quand ils ne sont pas happés par le pantouflage –, ils demeurent tous la colonne vertébrale de l'État régalien qui croit encore en sa mission, mais ils doutent ouvertement de l'intégrité de leurs responsables politiques !!!

Soyons francs, le désespoir les mine. Ils ont vraiment l'impression que le pouvoir politique, dans son ensemble et à l'exception de quelques individualités malheureusement trop rares, les a abandonnés. On voit là les ravages d'un discours anti-État qui est tout sauf innocent en France, pays faut-il le rappeler où c'est l'État qui a bâti la Nation, et non l'inverse. Certes, les gaspillages existent mais, dans l'ensemble, ce n'est pas la faute de ces fonctionnaires intègres et dévoués si la sphère publique est devenue obèse. Depuis dix ans, on fait maigrir le cœur de l'État alors qu'on laisse augmenter les dépenses sociales et celles des collectivités locales. Tous les chiffres le prouvent, de 2001 à 2012, en pourcentage du PIB, la part de l'État a baissé de 23,3 % à 22,3 % ; celle des collectivités locales a augmenté de 9,7 % à 11,9 %, et enfin, celle de la Sécurité sociale est passée de 23,3 % à 27 %.

Le paradoxe est de voir les gouvernements détruire le muscle, faute d'oser s'attaquer à la graisse. Or, nous en reparlerons, il faut pour avoir des

résultats doter les services de police, des impôts et de la justice des moyens nécessaires à leur mission.

Il y a enfin les lanceurs d'alerte : celles et ceux qui, à un moment, sont traversés par un éclair de lucidité, ou de mauvaise conscience et qui se disent un matin « trop, c'est trop ». « Que suis-je devenu ? » « Comment, pour toujours plus d'argent, puis-je violer la loi à ce point ? » « Devenir malhonnête ? »

J'ai beaucoup interrogé ceux qui ont été fascinés, pendant un temps, par l'argent trop facile voire malhonnête, par le pouvoir immédiat que leur procure un salaire exorbitant… Jusqu'à ce que, tout à coup, ils déchantent, n'adhèrent plus à ce fonctionnement et basculent. Sans eux, l'État ne pourra rien. C'est de l'intérieur qu'il faut miner le système. Mais là aussi, que d'inertie couvrant des intérêts va-t-il falloir vaincre !

Ainsi, quand Yann Galut, député socialiste, m'a téléphoné, à la mi-juillet 2013, pour participer à la conférence de presse organisée par Mediapart pour dénoncer l'emprisonnement en Suisse de M. Condamin-Gerbier, je n'ai pas hésité à m'y rendre. Quelle surprise alors d'entendre le courageux député centriste Charles Amédée de Courson nous expliquer que certains collègues de la Commission des finances l'avaient dissuadé d'y assister…

Comme toujours à la veille des grands bouleversements, au moment où le rapport de force peut basculer, le système, sentant venir la fin, se raidit et jette toutes ses forces dans la bataille. Reconnaissons toutefois que nous ne sommes encore au Parlement qu'une poignée à avoir pris conscience de la véritable guerre invisible entre le monde de la finance et les États. Un moule puissant car il achète tout. Les compétences et les consciences. Un système qui s'exonère de la règle en enjambant les frontières et en se nourrissant de la mondialisation.

Un système qui se donne bonne conscience en arguant de sa prétendue modernité alors qu'il rétablit la loi de la jungle des âges obscurs : la pire régression économique et sociale depuis bien longtemps. Oui, pour achever sa mise en coupe réglée du globe, le système veut détruire les derniers États empêcheurs de piller les richesses en rond. Alors pour écraser les résistants, il s'appuie sur des mercenaires, des « collaborateurs ».

À Londres, nous avons rendez-vous au cœur de la City avec l'une des associés d'un cabinet d'avocats spécialisé dans les îles Caïman. Plusieurs banquiers nous accueillent. Une femme élégante brune, française, mais parlant désormais avec un léger accent anglais, nous explique le métier. Pourquoi les Caïman ? Tout simplement en raison de la « neutralité » fiscale. Ce terme de « neutralité » est tout un programme et bien sûr la raison d'être de ces millions de sociétés offshore qui naissent et meurent parfois à la faveur d'une seule opération commerciale ou financière. Cette femme déploie tout son talent pour nous expliquer, avec une apparente bonne foi, l'utilité de ces sociétés offshore. Une société chinoise veut construire un hôtel en Afrique ? Elle commence par créer une société aux Îles Caïman, car il n'y aura aucun impôt. Il y a « neutralité », nous soutient-elle, puisque ce montage évite une double imposition, celle de la société et celle du bénéfice des actionnaires. Où est donc le mal ? Ni gagnant, ni perdant ! En vérité, elle ne comprend pas, ou fait semblant de ne pas comprendre qu'il est normal et nécessaire de payer à la fois un impôt sur les bénéfices puis un impôt sur les salaires reçus par les particuliers ou les dividendes reçus. Elle ajoute d'ailleurs : « Il n'y a rien d'illégal, nous déclarons nos comptes à l'administration fiscale qui nous le demande. La loi FATCA ne nous gêne en rien. »

Je lui demande si elle va souvent aux Caïmans. « Bien sûr que non ! Tout est géré de la City. » Son mari est trader à New York, mais ajoute-t-elle, « j'aime encore la France. Nous venons d'acheter une maison en Provence, c'est si joli et avec le TGV on y est en moins de 3 heures de Roissy ». D'un côté, la fortune, de l'autre, le folklore provincial. Pour elle, la France n'est plus qu'une carte postale un peu jaunie, la « petite madeleine » réveillant des souvenirs d'autrefois. Qui a payé le TGV ? Par quels impôts ? C'est le cadet de ses soucis. Elle fait partie de la classe mondialisée, vit très bien, jongle entre les pays et les cultures et surtout a bonne conscience… Elle « ne voit pas où est le mal ».

En sortant du cabinet, je m'interroge : à qui la faute ? De quoi est-elle coupable ? Les vrais responsables sont ceux qui font les lois. On ne peut pas compter sur la seule « moralité » des individus pour faire fonctionner une société. C'est bien le rôle des États que de définir par la loi ce qui est acceptable, conforme à l'intérêt général, et ce qui ne l'est pas. C'est bien le

rôle de l'État de sanctionner ceux qui la violent. Et d'encourager ceux qui la respectent.

En vérité, les parasites fiscaux sont devenus l'indispensable carburant de la mondialisation sauvage. Sans eux, jamais le commerce international n'aurait pu croître plus vite que la richesse collective. Sans eux, jamais la finance internationale n'aurait pu se développer à ce point.

Les États ont créé de fait un système extraterritorial qui les mine aujourd'hui. Ils n'arrivent plus à faire rentrer le diable dans sa boîte, car les « collaborateurs » sont partout, comme une toile d'araignée.

Trois professions se nourrissent du système et prospèrent dans le cadre que les États leur ont offert : les banques et établissement financiers, les avocats et plus généralement les juristes, les experts comptables, notamment les grands cabinets d'audit.

Même s'il existe sur place quelques banques indépendantes, dans la plupart des parasites fiscaux, ce sont les grandes banques européennes, américaines, japonaises qui règnent.

Lors de nos rencontres avec eux, leurs dirigeants, soucieux de leur réputation, nous ont expliqué qu'ils sont obligés de s'y installer. L'alibi est celui de la technicité, de la spécialisation (les assurances aux Bermudes, le financement des avions par crédit-bail aux Îles Vierges britanniques). Ou alors le secret des affaires et la « neutralité fiscale », dont nous parlait notre avocate (80 % des *hedge funds*, fonds spéculatifs, sont basés aux Îles Caïman).

Dans la réalité, les effectifs locaux sont beaucoup trop réduits pour permettre un fonctionnement efficace de tous ces établissements. Le commandement, la stratégie, les décisions s'opèrent depuis Londres, New York, Zurich, Paris ou Francfort.

La domiciliation physique est bien sûr fictive. Des exemples ? 18 000 *hedge funds* aux Caïmans. 800 entreprises anglaises domiciliées dans un restaurant de Saint-Hélier à Jersey.

Pour les grandes banques anglo-saxonnes, l'implantation dans ces îles est intéressante. Ainsi, cité par *L'Expansion*, le 4 avril 2013, l'économiste James Henry, auteur en 2012 d'une étude sur l'économie offshore qui a fait l'objet d'une note de lecture sur le site du journal britannique *The*

Guardian. James Henry a calculé que les dix banques les plus importantes du monde en matière de gestion de patrimoine privé, notamment des expertes de l'optimisation fiscale dont Goldman Sachs, le Crédit suisse et UBS, sont passées de 1 800 milliards d'euros gérés en 2005 à 4 800 milliards d'euros en 2010. « Une spectaculaire accélération de leur activité », malgré la crise dont, principales responsables, elles auraient dû être les premières victimes.

James Henry a également calculé, selon ce même article, que si une dizaine de millions de personnes ont placé des biens dans les parasites fiscaux, la moitié des sommes, soit à peu près 8 000 milliards d'euros, est entre les mains d'un tout petit nombre de super-riches, 92 000 personnes, soit 0,001 % de la population mondiale.

Les banques n'agissent pas seulement pour le compte de leur client mais aussi pour minorer leurs propres impôts. Un exemple simple est celui d'un produit financier d'assurance : si la prime et le risque sont en France par exemple, mais si l'indemnisation est dans un parasite fiscal, il y aura perte en France et perception de l'indemnité dans le parasite fiscal. Ainsi, les CDS[1] localisés dans les centres offshore ont-ils vraisemblablement permis au cœur de la crise financière des profits dans ces territoires, tandis que des pertes étaient constatées sur les titres sous-jacents en Europe. Double profit pour l'un, double peine pour l'autre ! Voilà la règle du grand casino mondial !

Barclays réduit ses impôts grâce à 300 sociétés offshore. Dans un billet paru dans le quotidien *Le Monde*, daté du 6 mars 2013, M. Marc Roche indique comment, dirigé par Roger Jenkins, la Structured Capital Market de Barclays a minoré l'impôt sur les bénéfices versé au fisc britannique. En contrepartie, la rémunération de M. Jenkins était de 40 millions de livres sterling, soit 60 millions d'euros en moyenne chaque année.

Pour les banques françaises, CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement) a dressé en 2012 une carte spectaculaire de leurs destinations préférées[2]. 513 filiales étaient dénombrées ! En retenant une définition plus rigoureuse, excluant les pays qui ne sont pas des paradis fiscaux, on reste quand même sur plusieurs

centaines. En 2009, *Alternatives économiques* avait publié un diagramme présentant la structure des filiales des grands groupes bancaires.

Lors de leurs auditions, les représentants des grandes banques françaises nous ont indiqué réduire leur implantation dans les pays ou territoires régulièrement mis à l'index, preuve que la situation a quand même évolué ces dernières années. Évolution toute incertaine néanmoins, l'association CCFD relevant pour sa part une… augmentation de ces implantations !

La nouvelle loi française sur la régulation bancaire[3] oblige les banques à fournir la répartition de leurs effectifs et de leur bénéfice par pays. Il est cocasse de voir que cet amendement déposé par les Verts et adopté au départ contre l'avis du gouvernement, est aujourd'hui monté en épingle par ce même gouvernement pour afficher sa soi-disant détermination à lutter contre la finance envahissante.

Pour autant, cette mesure ne sera pas suffisante car la question majeure est la disproportion des forces entre, d'un côté, les administrations fiscales et, de l'autre, le trio infernal banques-juristes-comptables.

Retournons un instant en Suisse où, décidément, les chiffres ont la manie de donner le tournis : ce ne sont pas moins de 580 milliards de francs suisses placés dans des fonds offshore par des particuliers que géreraient les banquiers helvétiques !

Avec Alain Bocquet, nous avons passé plusieurs jours à Genève puis à Berne pour écouter et comprendre. La ligne de défense est bien rodée : « Nous ne faisons que ce que font les autres, notamment dans l'Union européenne (Luxembourg, Monaco, Liechtenstein, îles anglo-normandes). [Ce qui est malheureusement vrai !] Nous coopérons désormais en matière de blanchiment et à la différence des Anglo-saxons qui utilisent les trusts, nous savons, même si nous ne le disons pas, qui sont les réels bénéficiaires de l'argent déposé dans nos banques. Nous préparons l'application de la loi américaine FATCA, qui obligera, au 1er janvier 2015, les banques à communiquer au fisc US les détails de tous les comptes des citoyens américains. Nous le ferons pour les Européens quand vos paradis intérieurs à l'Union européenne le feront. »

Pourtant, la réalité est tout autre. Le double jeu atteint des sommets car, en vérité, les parasites fiscaux et les banques préparent déjà des parades à

l’offensive lancée par les États-Unis sur la transparence des comptes bancaires, qui prendra effet en 2015 et sera relayée par l’Europe.

Le rouage élémentaire de la fraude et du parasite fiscal est le compte bancaire. Sans son opacité, pas de fraude. Voilà pourquoi les Américains ont voté la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) qui oblige la communication au fisc américain des données bancaires de tout citoyen américain, n’importe où dans le monde. Sans cette loi imposée par le rapport de force (aucune banque ne pouvant accepter d’être exclue du marché américain), jamais les Européens n’auraient eu la volonté ou ressenti la contrainte d’en faire autant, même si, à la différence des États-Unis, rien n’est encore tranché.

Nullement à court d’imagination lorsqu’il s’agit de sauver leur business lucratif, les banques et les parasites cherchent à inventer de nouveaux mécanismes de dissimulation de l’argent. Préservant le secret bancaire et la fiscalité faible ou inexistante, le parasite fiscal a principalement deux cordes à son arc : les trusts et les sociétés offshore. La société offshore est une société dont l’activité est censée n’avoir pas de rapport avec le territoire de l’État ou de la juridiction dont elle est ressortissante. La formule est en général très tolérante en ce qui concerne les obligations comptables, qui peuvent être inexistantes ou délocalisées, avec la faculté de recourir à des prête-noms, comme avec celle de disposer de comptes bancaires ailleurs, etc.

C’est d’ailleurs l’un des arguments des fournisseurs « sur étagère » de ces sociétés prêtes à l’emploi, comme l’illustre la promotion que fait de ses services la AZ Fidu Holding SA, société suisse qui se présente comme une spécialiste de la création de sociétés offshore. Son argument commercial, éclairant les avantages de ses produits : « Pas d’impôt sur les sociétés ni sur les bénéfices ; pas de TVA, pas de droit de succession sur les actions détenues par les non-résidents ; pas d’obligation de maintenir les pièces et livres comptables ; pas de comptabilité à présenter annuellement ; pas de capital minimum pour constituer une société. » Le parasite n’est pas seulement fiscal, il est réglementaire. C’est le retour d’un capitalisme de la jungle où il n’y aurait plus aucune règle légale. Cela explique d’ailleurs pourquoi la crise des *subprimes* est aussi née là-bas.

Il faut bien comprendre ce qu'est un trust pour prendre toute la mesure du péril pour les États mais aussi pour le droit de la famille.

Le trust est une entité juridique qui dissimule de droit le bénéficiaire réel de l'argent. Il revient à mettre des biens entre les mains d'un tiers et, ainsi, de faire disparaître complètement le véritable propriétaire de toute opération visible. Une personne, le constituant du trust, se dessaisit, de manière temporaire ou définitive, révocable ou irrévocable, de biens mobiliers (actions, obligations, parts sociales, tableaux, animaux de type chevaux de course, etc.) ou immobiliers, voire des droits dans un autre trust, et les confie à un tiers, le *trustee*, qui va les administrer selon les orientations qui lui auront été données dans une lettre d'intention. Les revenus et produits du trust, et le cas échéant la jouissance des biens, sont réservés aux bénéficiaires du trust : ceux-ci peuvent être désignés par avance, avec notamment – parmi l'éventail très sophistiqué de moyens destinés à brouiller les pistes – la faculté d'alterner les bénéficiaires, ou bien être laissés à la discrétion du *trustee* (le trust est alors discrétionnaire). Pour surveiller le *trustee*, un protecteur peut également être désigné. La dévolution des biens à l'extinction du trust est aussi prévue.

L'avantage du trust, qui peut s'emboîter dans des montages complexes, est de masquer la réalité de la propriété par une formule de suspension. La difficulté pour les administrations fiscales ou pour les familles, comme pour les juges, est d'identifier les bénéficiaires réels, ou bénéficiaires économiques, des trusts.

Dans un témoignage édifiant publié par le site d'information en ligne Mediapart, Pierre Condamin-Gerbier, ancien cadre des banques UBS et Reyl & Cie à Genève, raconte comment, un week-end d'hiver, son patron lui a demandé d'aller de Guernesey à Genève pour chercher au Crédit suisse un million de francs suisses et le remettre à sa femme qui s'était fait voler son sac à Courchevel ! Le tout en avion privé et en hélicoptère ! Aucun papier n'avait été nécessaire, les instructions étaient orales et c'est le directeur de l'agence de Genève qui lui avait personnellement remis l'argent un samedi[4].

À cela s'ajoutent pour la Suisse les fameux ports francs, notamment celui de Genève que nous n'avons pas eu le droit de visiter. S'entassent sur les

bords du lac Léman, dans de gigantesques entrepôts climatisés, des richesses inestimables. Ces entrepôts d'une surface de 22 terrains de football permettent de stocker des marchandises importées pour une durée indéterminée et les réexporter ensuite sans payer ni de droit de douane ni de TVA. La valeur des biens accumulés atteindrait, pour les dix ports francs suisses, 100 milliards de francs suisses. Ce port franc appartient à l'État de Genève et a permis à cette ville de s'affirmer comme l'un des centres mondiaux du négoce de pierres précieuses et d'œuvres d'art. Un nouveau bâtiment doit ouvrir le 1er janvier 2014, tant la demande est forte.

Singapour, le Luxembourg accueillent aussi des ports francs. Pékin se prépare à en ouvrir un.

À l'évidence, l'explosion du marché de l'art mondial (60 milliards de dollars) s'explique par l'anonymat des propriétaires et l'absence de fiscalité. L'achat d'œuvres d'art est aussi un moyen facile pour blanchir de l'argent sale. Dans un article du magazine suisse *L'Hebdo* de mai 2013 consacré aux ports francs, à la question : « Comment expliquez-vous que l'Union européenne, qui accroît sa pression fiscale sur le Suisse, ne s'intéresse pas de plus près aux ports francs ? », un expert en art répond : « Tout cela tient du miracle. » Et il ajoute : « Il est difficile d'expertiser les valeurs de telles collections. »

Voilà pourquoi le fait d'imposer aux banques la transparence des comptes bancaires et la transmission automatique des revenus au fisc, sans obliger les mêmes banques à tenir un registre des bénéficiaires des trusts et des sociétés offshore, ne sera pas suffisant, si ce n'est que cela servira à compliquer à la marge la vie des fraudeurs et à augmenter le coût de la fraude.

Si la Suisse a emprisonné Pierre Condamin-Gerbier, à l'été 2013, après avoir harcelé Hervé Falciani, c'est bien parce que seuls des transfuges, des repentis, des « lanceurs d'alerte » comme on les appelle aujourd'hui, sont capables de révéler ce double jeu permanent.

Hervé Falciani m'expliquait ainsi que la banque privée HSBC Genève générerait 1 milliard de profits avec seulement 1 200 salariés. Son budget « innovations informatiques et produits » était de 100 millions pour trois

ans. Au même moment la gendarmerie française peinait à réunir 6 millions d'euros pour améliorer son outil informatique.

Autre exemple, quand l'Union européenne a adopté le 3 juin 2003 la directive sur la fiscalité de l'épargne permettant d'imposer les intérêts provenant de l'épargne des particuliers, il a été acté que trois pays pouvaient conserver le secret bancaire (Suisse, Luxembourg, Autriche) en échange d'une retenue à la source de 35 % versée au fisc des non-résidents ayant un compte dans ces pays. Ce dispositif avait été négocié avec la Suisse. À compter de l'application de la directive, le 1er juin 2005, et comme par hasard, les avoirs des particuliers ont été vite transférés à des sociétés panaméennes qui échappent ainsi à la nouvelle règle. En effet, la directive ne s'applique qu'aux personnes physiques et non aux personnes morales extracommunautaires !

Comme les bactéries deviennent résistantes aux antibiotiques, les banques s'adaptent aux parades des États. À ce jeu, elles sont beaucoup plus rapides, beaucoup plus puissantes et beaucoup plus efficaces. HSBC, UBS ou le Crédit suisse ont ainsi surmonté les pires amendes.

Hervé Falciani et d'autres ont montré qu'elles sont devenues une sorte d'État dans l'État, avec leurs propres systèmes de renseignement et d'espionnage. Ce n'est pas un hasard si HSBC a recruté pour organiser sa sécurité un ancien chef des services secrets britanniques.

Tout est bon pour contourner, c'est-à-dire violer les lois nationales et internationales. Ainsi, encore plus grave, parmi les 120 000 noms des clients HSBC révélés par Falciani, une liste de 1 293 employés de la banque a été découverte : ces employés disposaient de comptes dotés de sommes allant jusqu'à 500 millions ! Ils servaient de prête-noms à des clients fraudeurs[5]…

Dans ses aveux, Hervé Falciani a appris à l'administration fiscale française des techniques bancaires qu'elle ne connaissait pas. Les dépôts fiduciaires par exemple, qui consistent à transmettre un patrimoine à la banque, qui le placera ailleurs pendant six mois : le compte du client sera vide si le fisc demande pendant cette période que des informations sur ce compte lui soient communiquées. De même, les assurances vie échappent

aux radars. Ou encore les banques se servent des relations entre elles pour endosser des prêts en enregistrant des garanties situées ailleurs.

Grâce aux lanceurs d'alerte, soudain les grandes nations et les opinions publiques comprennent le double jeu de ces puissances financières. À cet égard, contrairement à ce que l'on a pu croire, loin de les affaiblir, la crise les a renforcées grâce à l'argent du contribuable !

Ainsi, la totalité des actifs des 6 principales banques américaines représentait plus de 60 % du PIB des États-Unis en 2009, contre 20 % en 1995. Par le jeu des fusions, chacune a grandi : Bank of America représente 16 % du PIB, JP Morgan Chase 14 %, Citigroup 13 %, Wells Fargo 9 %, Goldman Sachs 6 %, Morgan Stanley 5 %.

Les banques sont prêtes à tout pour maintenir l'opacité et permettre à leurs clients les plus fortunés comme aux multinationales de continuer à voler les États, c'est-à-dire les peuples. Elles sont devenues des prédateurs qui manipulent, achètent, terrorisent pour conserver leur emprise sur le monde. Car il faut en être bien conscient, le compte bancaire est le nœud par lequel tout flux financier passe. Celui qui contrôle la banque, contrôle les flux et peut en vérifier la provenance et le destinataire. Le génie du système est d'avoir fait croire que les banques pouvaient s'autoréguler, alors qu'au contraire elles vivent de ces flux, organisent la fuite des capitaux et profitent de la mondialisation financière. Xavier Raufer démontre dans son ouvrage[6] comment une véritable idéologie de Wall Street s'est mise en place. Il la nomme la DGSI pour « Davos Goldman Sachs Idéologie ». Une idéologie qui réclame la transparence pour tous et partout, sauf pour elle-même. Le fondateur du fameux forum de Davos, Klaus Schwab, l'avait d'ailleurs avoué lui-même : « Sa seule ambition est de modeler les esprits[7]. » Et Xavier Raufer rappelle qu'en janvier 2008 à la veille de l'effondrement de Wall Street, dans un forum de Davos, la proposition de mettre en place une régulation des marchés financiers avait été huée et rejetée à 75 % par vote.

Les premiers lucides sont d'ailleurs les cadres dirigeants de ces organismes qui ont des yeux, des oreilles, et heureusement parfois une conscience.

Comme me le disait Hervé Falciani, le préalable à tout est de le savoir. Car sans prise de conscience, les démocraties sont toujours en retard d'une loi ou d'un dispositif. Elles croient avoir affaire à un interlocuteur loyal alors qu'elles font face à un adversaire acharné qui défend sa survie et sa prospérité.

Les banques ne sont pas seules en cause. Elles passent commande, notamment les anglo-saxonnes, de « montages sur étagères » à des professionnels de la finance et du droit appartenant aux principaux cabinets anglo-saxons, les fameux Big Four : Deloitte Touche Tohmatsu, PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young et KPMG. L'une de leurs forces réside dans le fait que leurs différents établissements travaillent en réseau en permanence, ce qui n'est pas le cas par nature des administrations fiscales. Ces dernières se trouvent alors vite dépassées par l'agilité des grands cabinets conseils qui ne reculent devant rien pour satisfaire leur client… et percevoir leur commission !

Le 26 avril 2013, la Chambre des communes du Parlement britannique a mis publiquement en cause les cabinets comptables pour leur responsabilité dans l'évasion fiscale. La profession est notamment accusée d'être juge et partie, les règles comptables étant définies au niveau international par le Bureau international des normes comptables, l'International Accounting Standards Board (IASB), établi à Londres.

L'abus de schémas d'optimisation fiscale a valu à KPMG, faute de les avoir déclarés ou fait déclarer à l'administration fiscale américaine, une amende pénale de 456 millions de dollars en 2007, dans le cadre d'une négociation avec la justice américaine après reconnaissance de sa culpabilité. La procédure de plaider coupable concerne les neuf dixièmes des cas pénaux aux États-Unis. Il a ainsi été prouvé que 2,5 milliards de dollars ont été soustraits à la vigilance du fisc américain grâce aux conseils du cabinet. Une vraie performance !

Deloitte, PWC et Ernst & Young rivalisent, de leurs côtés, avec des chiffres d'affaires colossaux – respectivement 28,8 – 31 – 23 milliards de dollars – et plus de 150 000 collaborateurs chacun, dans tous les pays du monde.

KPMG, de son côté, est une coopérative de droit suisse dont le siège social, en toute logique, est situé… à Amsterdam. Deloitte est une *private company limited by guarantee*, dont le siège est à New York. Ce type de structure juridique, sans actions, mais avec un système de garant, est en principe fait pour les organismes non lucratifs !

Ernst & Young est une *private limited company* dont le siège est à Londres. Ce type de société de capitaux interdit les cessions de parts dans le public !

En définitive, on le comprend bien, il s'agit d'un système global qui a été mis en place. Pour économiser des impôts, les particuliers comme les entreprises mais aussi les criminels sont prêts à payer beaucoup d'intermédiaires et très cher ! La constitution d'un trust simple coûte de l'ordre de 20 000 livres à Jersey et jusqu'à des centaines de milliers de livres pour les trusts les plus complexes. Il apparaît même parfois que des particuliers obsédés par l'évasion fiscale, payent autant de services financiers et d'honoraires qu'ils auraient acquitté d'impôts s'ils les avaient payés comme leur voisin. Cependant, le coût marginal d'un trust reste très faible lorsqu'il s'agit de montages frauduleux à grande échelle pour des entreprises ou des particuliers très aisés.

La question fondamentale est donc, en vérité, très simple : les États veulent-ils reprendre le pouvoir sur la finance qui est devenue un État dans l'État ? Et pour le reprendre autrement qu'en paroles dans les discours de campagne, sont-ils capables ensemble de s'en donner les moyens ?

Je me souviendrai à cet égard longtemps de ce petit déjeuner à la résidence de l'ambassadeur de France à Londres. Le responsable de BNP Paribas Angleterre, homme très courtois et très policé, avait été invité par l'ambassadeur pour répondre à nos questions. Je le titillais un peu sur ses activités dans les parasites, et il me répondait par la langue de bois que j'ai cent fois entendue. « Les autres le font, nous sommes obligés. Les banques françaises doivent être fortes et compétitives, nous sommes attentifs au risque de blanchiment, nous ne faisons rien d'interdit. » Finalement un peu agacé de mon insistance, mon interlocuteur laissa échapper ce cri du cœur : « De toute façon, nous sommes une banque privée et c'est notre intérêt qui doit prévaloir. »

Je lui répondis que les banques avaient aussi une mission d'intérêt général et qu'elles pouvaient redevenir publiques. Nous avions en fait touché du doigt la question-clé. Peut-on laisser l'oligopole bancaire s'autoréguler ?

Là aussi, à qui la faute ? À lui qui, payé pour développer la filiale anglaise, fait tout pour cela ou au législateur qui a laissé les groupes bancaires devenir les maîtres au détriment de l'économie réelle ?

En regardant les boiseries XVIIIe siècle de cette salle à manger élégante, je pensais aux artisans de ma circonscription matraqués fiscalement, à la petite retraitée qui n'a plus un centime pour payer sa taxe d'habitation, à ce jeune couple à qui on a réduit l'avantage du quotient familial.

Et je me disais que décidément, l'injustice fiscale est le premier révélateur de l'impuissance publique et du relâchement démocratique.

En vérité, il faut reconnaître l'état de guerre qui règne entre la finance internationale et les démocraties. Si nous assumons ce constat, alors seulement nous serons en mesure d'utiliser les bons outils pour mettre fin à ces comportements destructeurs. Alors seulement nous pourrons obtenir, comme pendant la guerre froide, grâce à des transfuges de l'intérieur les informations décisives, nous pourrons renverser le rapport de force, les harceler, leur retirer leurs licences d'exploitation s'il le faut, les dissoudre, les nationaliser, les démembrer. C'est une question de survie pour nos économies et nos démocraties.

Comment croire que les peuples continueront d'accepter de subir le matraquage fiscal alors que les plus riches s'exonèrent de leur devoir fiscal ? Cela est d'autant plus intenable que la mondialisation a déjà nivelé par le bas les salaires comme les normes sociales et environnementales et condamné des millions d'Européens ou d'Américains au chômage de masse et à la paupérisation.

Subir le jeu des banques et des parasites fiscaux, c'est assécher les ressources des États et contraindre les plus défavorisés et les classes moyennes à supporter l'essentiel du manque à gagner fiscal. Cette fiscalité-là devenant insupportable, les classes moyennes se déchirent entre les plus modestes qui veulent garder un État-providence solide et les moins pauvres qui ne veulent plus payer.

Les débats d'aujourd'hui sur les budgets des retraites ou de la santé déficitaires révèlent une gigantesque manipulation médiatique. Plutôt que s'interroger sur la localisation des activités, de réfléchir à une incitation à investir sur le sol national, à un partage de la fiscalité, et à envisager de se donner les moyens de la répression de la fraude, on fait croire que la seule issue est le démantèlement d'un demi-siècle de conquêtes sociales.

Les plus essorés par la mondialisation paient pour ceux qui en profitent le plus et qui sont partis se mettre à l'abri du fisc et de la règle commune.

Pire encore, les revenus principaux de cette nouvelle oligarchie mondiale sont assurés par les rendements exorbitants des obligations des États, appelées aussi dettes souveraines. Ainsi le système financier international appuyé par une soixantaine de principautés fantoches asphyxie-t-il financièrement les États, organise-t-il la fuite de leurs citoyens les plus fortunés et utilise-t-il leur argent pour spéculer sur les dettes contractées par les États qu'elles ont contribué à ruiner ! Les intérêts exorbitants prélevés par exemple sur la dette grecque ou espagnole, affaiblissent un peu plus les États, mais assurent un revenu très élevé aux fonds placés dans les parasites et à leurs détenteurs !

Doit-on accepter de voir les banques qui récoltent l'épargne des Français la jouer sur les marchés financiers et la détourner fiscalement ?

Comment notre pays, qui détient l'un des taux d'épargne les plus élevés du monde, peut-il laisser à ce point étrangler financièrement nos PME ?

Le système est simple. L'argent est pompé sur le territoire, les déposants sont accablés de frais bancaires puis les sommes gigantesques sont pour partie jouées sur les marchés alimentant les bulles spéculatives, ce qui offre aux traders et aux dirigeants des rémunérations extravagantes.

La fonction bancaire simple d'intermédiation – les dépôts font les crédits – a été dénaturée, ce qui casse l'esprit d'entreprise. Il est tellement plus simple de spéculer sur les matières premières ou sur la dette espagnole que d'aller à la rencontre des créateurs sur le terrain pour savoir qui demain développera l'entreprise à succès !

C'est la même faiblesse de l'État que j'avais dénoncée dans un précédent livre, *L'Euro, les banquiers et la mondialisation*, concernant la gestion de France Trésor, l'agence de Bercy qui place la dette de notre pays sur les

marchés. Son conseil d'administration n'est pas composé de parlementaires, de chefs d'entreprises industrielles, de syndicalistes, mais bien de représentants de banques étrangères. Au cœur de l'État, le virus est niché.

Exactement comme sous l'Ancien Régime, quand les fermiers généraux avaient tout pouvoir pour pressurer le peuple afin de garantir les revenus de la Couronne. Simplement l'échelle a changé, nous sommes passés du royaume au monde. La même futilité règne, car cet argent n'est pas investi dans l'économie réelle, dans la création localisée de richesses, mais il nourrit les fameuses bulles spéculatives. Comment croire que cela puisse durer encore longtemps ?

Il faut savoir tirer les leçons de l'histoire et se donner les moyens de reprendre le pouvoir.

1. Credit Default Swaps : mécanismes boursiers complexes, hautement spéculatifs, sorte de contrats d'assurance contractés par les investisseurs contre les risques de défaut de remboursement des dettes d'entreprises ou d'États.

2. Voir sur le site CCFD-Terre solidaire.org, « Banques et paradis fiscaux. Les paradis fiscaux préférés des 50 banques françaises », carte reproduite dans le document de CCFD-Terre solidaire, *Banques et paradis fiscaux. Quand les régions françaises font mieux que le G20 pour imposer la transparence*, juillet 2012.

3. Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

4. Long entretien de Pierre Condamin-Gerbier, avec Fabrice Arfi, publié en deux livraisons par Mediapart : « Dans le secret des banques suisses », 2 juillet, et « Je suis au milieu d'une énorme machine à blanchir », 3 juillet 2013.

5. Rapport d'information relatif au traitement par l'administration fiscale des informations contenues dans la liste reçue d'un ancien salarié d'une banque étrangère, présenté par Chirstian Eckert, 10 juillet 2013.

6. Xavier Raufer (sous la dir.), *La finance pousse au crime*, *op. cit.*

7. Klaus Schwab, cité par *International Herald Tribune*, 27 janvier 2009.

Chapitre 6

Un pacte fiscal de modération et de simplification

J’entends encore cette belle mise en garde d’un fonctionnaire des impôts : « Ne soyez pas un responsable public de plus à laisser au fond d’un tiroir toutes nos révélations ! J’en ai assez de répéter les mêmes témoignages aussitôt oubliés. » Sur son bureau, pour ne pas perdre le sens de sa vocation malgré les humiliations permanentes des enquêtes sans lendemain, il a disposé ce petit texte :

« À force de tout voir on finit par tout supporter.

À force de tout supporter on finit par tout tolérer.

À force de tout tolérer on finit par tout accepter.

À force de tout accepter on finit par tout approuver. »

Cette maxime aurait pu être celle d’Hervé Falciani, qui à chaque rencontre m’a communiqué la même révolte devant cette injustice du vol fiscal.

En effet, comme l’exprimait déjà saint Augustin à l’aube de notre ère, la léthargie nous guette, et avec elle le relativisme et la normalisation du pire, qui finit par tout corrompre. L’heure est au sursaut. La réaction précède toujours l’action. Avant de vouloir agir, il faut réagir.

Clemenceau a su mobiliser la France en 1917, alors que tout semblait perdu, car il était aux côtés des combattants. Il faut avoir connu l’enfer des tranchées, disait-il, pour être capable d’offrir à ceux qui se battent les moyens matériels et psychologiques de l’emporter. C’est toujours, en effet, la distance entre les états-majors et la réalité du terrain qui explique l’inadaptation et la mollesse des réactions, donc la défaite. À sa manière, le Kaiser déchu reconnut lui-même plus tard le poids décisif de la personnalité

extraordinaire du Tigre dans la victoire française sur l'Allemagne, bien plus sûrement que l'intervention américaine, souligna-t-il…

Il en est exactement de même de la lutte contre les parasites fiscaux, l'évasion fiscale, la fraude et la criminalité financière. Tant que les dirigeants n'iront pas au front écouter ceux qui sur le terrain combattent cette pieuvre, rien d'efficace n'en résultera.

Car ce fléau menace la survie même de nos nations démocratiques. On ne peut plus accepter l'asymétrie criante de moyens entre le gendarme et les voleurs. On doit vraiment combattre ce mal.

Il faut aller au contact des enquêteurs, des policiers, des douaniers, loin des discours interchangeables des directions, des cabinets ministériels, des bureaucrates brussellois pour comprendre la puissance de feu de l'ennemi. « Ennemi », le mot n'est pas trop fort et le premier des combats à mener est d'en légitimer l'usage.

Quand un des organisateurs d'une escroquerie à la TVA sur les quotas de carbone fête à Tel Aviv son premier milliard de dollars en invitant à la fête une célèbre chanteuse, on prend la mesure de l'ampleur du préjudice infligé à la Nation.

Quand les douaniers découvrent qu'un trafiquant avait tout simplement acheté un siège diplomatique à Paris pour bénéficier d'une précieuse immunité, on mesure la manipulation des règles. Tout y était, j'ai pu voir les photos : l'appartement avenue Foch, le bureau avec le drapeau et la valise diplomatique, le garage et la Bentley.

Quand le magistrat d'un pays voisin raconte que la police vient de rater l'interpellation d'un grand escroc, ce dernier ayant été prévenu de son arrestation à venir lors d'un week-end passé sur le yacht même de la famille régnante du parasite européen dans lequel il sévit, on se rend compte de la gravité de la gangrène.

Quand d'anciens dirigeants d'États démocratiques se font payer plus de 100 000 euros l'heure par des banques aux pratiques douteuses pour parler, conférencer le temps d'un déjeuner dans un palace et servir de faire-valoir devant leur clientèle, on comprend que rien n'avance.

La disproportion des moyens d'action entre les États démocratiques de droit et les trafiquants multimilliardaires est impressionnante. Tant que l'on

n’aura pas compris cela, on n’aura rien compris, ni aux parasites fiscaux, ni à la fraude fiscale, ni à la nouvelle criminalité.

Pour autant, cela ne veut pas dire qu’il est impossible de vaincre la pieuvre. Les États-Unis, quand ils l’ont voulu, ont su prendre des mesures portant un coup d’arrêt à l’explosion de la fraude fiscale. Simplement on ne pourra pas le faire en France ni en Europe à réglementation constante, et surtout à mentalité constante.

Voici l’obstacle principal : l’engourdissement des esprits, la volonté de concilier les contraires, de ne pas froisser les puissants, qui empêche les États, au premier rang desquels la France, de jeter toute leur force dans la bataille.

En témoigne un éditorial surréaliste du journal *Le Monde* publié en juin dernier. On se souvient du quotidien du soir qui s’est associé avec courage aux révélations de WikiLeaks et a permis de mieux faire connaître les dégâts des parasites fiscaux. Mais, soudain, le journal fait machine arrière toute ! En cause : le refus de cautionner plusieurs dispositions du projet de loi du gouvernement sur la fraude fiscale ! Tant qu’il s’agit de dénoncer le mal, la plume est alerte, mais dès qu’il faut passer aux actes, tout s’arrête ! L’éditorialiste crie à la loi liberticide, ajoutant : « La fin ne doit pas justifier les moyens. » On reconnaît là bien sûr l’offensive du Conseil national des barreaux qui a osé rédiger le 15 juin 2013 une motion surréaliste pour dénoncer le projet de loi gouvernemental.

Les avocats s’indignent de devoir, comme cela se pratique dans d’autres pays, déclarer à l’administration fiscale les schémas fiscaux qu’ils élaborent pour leurs clients ! Ils refusent même que soit considéré comme circonstance aggravante le fait que la fraude ait été commise en bande organisée incluant les conseils ! Les grands mots sont employés (mépris des libertés, danger de tyrannie) pour défendre tout simplement les « conseils » qui organisent la fraude fiscale.

Les cabinets d’avocats fiscalistes qui veillent jalousement sur la liberté de manœuvre de leurs gros clients, auraient-ils eu raison de la liberté journalistique ?

Serions-nous renvoyés en 1914, quand l’état-major envoyait au front nos soldats en pantalon rouge et képi à plume face à la mitraille allemande ? Ou

en 1940, quand toute la France s’extasiait sur la ligne Maginot, négligeant le péril de la toute nouvelle guerre de mouvement blindée contre laquelle un lanceur d’alerte avant la lettre, qui n’était autre qu’un certain colonel Charles de Gaulle, avait cherché en vain à mettre en garde la Nation ?

Or, il faut le dire et le crier, comme Clemenceau à la tribune de la Chambre des députés : « Je n’ai qu’un programme, la guerre, la guerre, la guerre. » Sans répit. On ne réussira à endiguer le vol fiscal qu’en employant des moyens exceptionnels, dérogatoires au droit commun, au service d’une véritable stratégie. Le blocage du Sénat, en juillet 2013, du projet de loi pourtant bien timide du gouvernement montre bien la forte réaction à toute évolution dans ce sens.

Mais pour résister à cette manipulation des gros intérêts qui se parent des vertus de la liberté pour poursuivre le pillage du bien public, il est vital de mobiliser tous les Français autour de ce nouveau civisme. Et on ne pourra le faire qu’à deux conditions : expliquer inlassablement que frauder, c’est voler.

Répéter toujours et partout que ce qui n’est pas payé par les uns est obligatoirement réglé par les autres. Voilà pourquoi l’État doit cesser de raser les murs et de s’incliner devant le secret fiscal. S’il est indispensable bien sûr de ne pas basculer dans une société de la délation, il n’est pas pour autant nécessaire de toujours protéger les voleurs. À cet égard, les méthodes anglo-saxonnes consistant à rendre publics le nom et les photos des fraudeurs méritent d’inspirer sérieusement l’action des autorités. Les Français doivent savoir que telle personnalité auteur de livres à succès qui pérore sur les plateaux de télévision ou tel sportif qui leur donne des leçons de morale n’a pas payé ses impôts. Pourquoi aussi ne pas publier les noms des expatriés qui fuient leur devoir fiscal ? Libre à chacun ensuite d’acheter leurs disques ou d’aller voir leurs films pour les nourrir.

Car l’ampleur des fraudes explique pour une large part l’ampleur des prélèvements obligatoires dans notre pays. L’injustice fiscale nourrit le matraquage fiscal, autant que l’inverse. Le génie des multinationales ou des grandes fortunes est d’avoir réussi médiatiquement et politiquement à s’exonérer du devoir fiscal sans abîmer leur image et en rendant l’État responsable du matraquage fiscal sur les PME et les classes moyennes. Cessons d’être fascinés par les escrocs.

Le mérite des Anglais est d'avoir décidé de s'attaquer à l'image des grandes entreprises qui trichent et volent la collectivité. Lors d'une audition à la Chambre des communes, un député nous a expliqué que les multinationales et les banques craignent davantage les consommateurs que le fisc. Partant de ce constant, les pouvoirs publiques britanniques ont donc décidé de les montrer du doigt. Les rodomontades ne les impressionnent pas, mais sans doute craignent-elles pour leur image, leur réputation, leurs bénéfices. C'est ainsi qu'une campagne a été lancée contre la chaîne de cafés Starbucks. Très vite la société a négocié un armistice avec le fisc. C'est donc là qu'il faut avoir le courage de frapper.

L'État doit communiquer, dénoncer, punir, récompenser, inciter. En un mot, il doit s'adapter à son époque ! Mais cette stratégie offensive ne peut fonctionner qu'à une condition essentielle : gérer correctement l'argent public et maîtriser la dépense publique.

Aucune mobilisation populaire ne sera possible tant que les élus de la République dépenseront plus qu'ils ne perçoivent. La lutte contre la fraude fiscale est vouée à l'échec si les Français ont le sentiment que cet argent supplémentaire servira à payer une éternelle gabegie. Je propose donc un pacte fiscal à nos concitoyens.

Toutes les recettes supplémentaires prélevées seront rendues sous forme de baisse d'impôt. Des baisses d'impôts ciblées, notamment en direction des PME qui produisent ou relocalisent en France, et en direction des familles qui, en élevant des enfants, préparent l'avenir du pays.

Certains recommanderont de consacrer ces nouvelles recettes à la réduction du déficit. Ce serait une erreur de priorité, car le déficit ne se réduira que par la création de richesse liée à la relance de l'emploi. La priorité aujourd'hui de l'économie française est de relocaliser l'activité, et on ne le fera que si les investisseurs ont intérêt à revenir en France. Il est d'ailleurs saisissant de voir que le pays le plus en pointe dans la lutte contre le vol fiscal, le Royaume-Uni, a dans le même temps décidé de baisser l'impôt sur les sociétés à 20 %. Je propose, quant à moi, depuis des années de diviser par deux l'impôt sur les sociétés – qui passerait ainsi de 36 à 18 % pour les bénéfices réinvestis sur le sol français.

Les entreprises qui délocalisent ou rapatrient les dividendes pour les actionnaires resteraient imposées au maximum, celles qui réinvestissent en France seraient récompensées par cette baisse sans précédent.

Le coût de cette mesure est estimée à 5 milliards d'euros pour les PME, bien loin des 20 milliards du crédit d'impôt compétitivité qui va arroser le sable, profitant surtout aux banques et à la grande distribution dont les risques de délocalisation sont, reconnaissons-le, des plus faibles… Quand on pense que la seule escroquerie à la TVA coûte entre 7 et 15 milliards à la France annuellement, on mesure l'ampleur des redistributions fiscales possibles.

Le Royaume-Uni a bien réussi à récupérer 3 milliards en luttant efficacement contre les fameux carrousels de TVA. La Belgique, chaque année, 1 milliard d'euros, ce qui, à l'échelle de la France, représenterait entre 6 et 7 milliards !

Dans un autre domaine, en luttant contre l'optimisation fiscale des grandes entreprises, les services fiscaux britanniques ont récupéré 12 milliards de livres de bases fiscales.

Les États-Unis aussi ont pu, en 2012, à la surprise générale, bénéficier de recettes non prévues en colmatant les fuites fiscales.

La marge de rétablissement est donc réelle et importante si la population y trouve un intérêt, s'approprie l'enjeu de la lutte et comprend la nécessité de mettre en œuvre des moyens obligatoirement coercitifs.

Sur les 60 milliards d'euros chaque année perdus pour la Nation, il paraît possible d'en récupérer au moins 20 assez rapidement. Sur ces 20, 15 pourraient être affectés à la baisse des charges des entreprises (division par 2 de l'impôt sur les sociétés pour les PME qui réinvestissent en France, réduction des charges sociales) et 5 en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Au-delà, il faut à moyen terme récupérer encore 10 milliards, qui devraient être rendus aux Français sous la forme d'une simplification.

La simplification de la fiscalité française, qui en éliminerait les failles, est toujours repoussé à plus tard en raison du coût, soit pour l'État, soit pour les contribuables. Dans ce type de remodelage, les uns y perdent toujours tandis que les autres y gagnent. Soit l'État absorbe les pertes, mais alors le

déficit public augmente ; soit il laisse certains contribuables payer plus, mais il a alors à raison peur des conséquences politiques.

Profitons donc de recettes nouvelles pour simplifier la législation fiscale. Il est urgent d'alléger notre arsenal juridique, économique, fiscal. Parce que sa complexité aboutit à une double injustice : il offre une prime aux fraudeurs, aux multinationales armées jusqu'aux dents de cabinets conseils ultraperformants, capables de mettre le fisc face à ses propres contradictions, de contourner les réglementations les plus absurdes, de tirer parti des changements permanents d'un droit compliqué et instable, bref d'optimiser toujours plus. Et en même temps – double peine –, cette complexité continue de tuer tout esprit d'initiative, d'écraser de tracasserie administrative et de prélèvements obligatoires le petit entrepreneur, la PME nationale, qui ne peut plus se consacrer à plein-temps à son propre métier. Il faut rompre avec l'injustice d'un État inflexible avec les humbles, et faible avec les arrogants. Il faut simplifier, stabiliser, adapter nos réglementations pour mieux réguler les excès des uns tout en facilitant la vie des autres.

Ainsi, un responsable politique suisse me faisait part de son étonnement sous la forme d'une suggestion : « Pourquoi ce système français des déclarations d'impôt ? Il n'offre pas de visibilité aux comptes publics, il complique la vie des contribuables comme celle des administrations, il offre une partie de jeu idéale, on le voit, aux fraudeurs et aux menteurs qui finissent par piller tous les autres ? Pourquoi ne pas instaurer le système plus simple et plus efficace du prélèvement à la source ? Pour nous les Suisses qui prélevons bien moins que vous, un bon impôt est un impôt indolore. »

Notre pays doit aussi éviter la fuite en avant fiscale démagogique et contre-productive. Un pays qui taxe toujours davantage ses contribuables sur le revenu, sur le patrimoine, sur les successions, sur les plus-values, et qui les taxe plus que tous les autres pays voisins, peut difficilement s'en sortir. La question se pose gravement pour la France de 2013. Car au-delà de la fraude il y a une autre solution qui est tout simplement le déménagement : le résident s'expatrie.

La question faussement naïve de cet avocat fiscaliste genevois dévoile un constat sévère, mais bien réel : « Avec la règle des 75 %, vous poussez les dirigeants vers Londres, avec les droits de succession les héritiers vers

Bruxelles, avec l'ISF les fortunés retraités vers Genève, avec les plus-values les investisseurs vers le Luxembourg. »

Et il n'y a pas que les recettes fiscales qui peuvent être récupérées grâce à la lutte contre le vol. On peut aussi rapatrier de forts stocks de capitaux aujourd'hui placés à l'étranger. Là aussi, je propose un pacte fiscal clair, donnant-donnant. On estime à 200 milliards d'euros les sommes en cause. En récupérer la moitié permettrait d'investir massivement dans les technologies d'avenir où la France prend un retard considérable. Pourquoi ne pas exonérer d'amende les fonds rapatriés des parasites fiscaux qui s'investiraient pour une durée de dix ans dans un emprunt d'État rémunéré à un taux fixe modéré servant à équiper le pays et soulager ainsi le budget annuel de l'État ? Ce fonds servirait à équiper l'ensemble du territoire en fibre optique, par exemple, et à financer les rénovations de logements pour économiser de l'énergie. Il pourrait aussi financer des sociétés de capital-risque. Parallèlement, osons diminuer, voire exonérer totalement d'ISF les investissements dans les PME qui localisent leur production en France.

Ce serait ainsi le moyen de faire d'un mal un grand bien. Une sorte de bonne action intéressée destinée à ceux qui, plus nombreux qu'on ne le croit, veulent rapatrier leurs fonds.

En Italie, les avoirs criminels saisis sont redistribués, réinjectés dans l'économie réelle qu'ils voulaient spolier. Voilà comment la justice peut réellement être rétablie.

Comme nous le disait un jour un magistrat : « Il faut intéresser la nation à la vertu de l'État ». Il faut que le cercle vicieux de la corruption nourrissant le dégoût, laisse place au cercle vertueux de la saine gestion nourrissant l'esprit civique. Il est nécessaire que le pays puisse tirer un bénéfice de la justice instaurée au plus haut niveau de l'État. La nation et l'État doivent faire cause commune pour traquer les tricheurs et les voleurs, et partager mutuellement le bénéfice.

Le pacte fiscal une fois débattu et défini (blocage des dépenses courantes, affectation des nouvelles recettes ou des réductions d'impôts précises, simplification des règles et basculement vers le prélèvement à la source, rapatriement de capitaux dans un grand emprunt de modernisation) devra ensuite être soumis à referendum. Les mesures d'application, notamment en

matière de lutte contre la fraude, seraient prises par ordonnance pour court-circuiter les lobbies en tous genres qui crient avant même d'avoir mal dans le but de défendre leurs privilèges.

Chacun garde en mémoire ce terrible accident de train survenu dans mon département, à Brétigny-sur-Orge. C'est toute la nation rassemblée qui s'est trouvée au chevet des victimes. Des victimes qui ce soir-là ont rencontré leur destin, dans un train partant pour la province ou sur un quai de gare, avant un week-end de juillet ensoleillé. Personne n'oubliera cet instant. Ce que l'on risque d'oublier, c'est un fait divers apparemment anodin et volontairement passé sous silence. Ou très vite balayé d'un revers de main par les services « com » des ministères des Transports, de l'Intérieur ou de l'Élysée, banalisant ce qui les dérange.

Alors que la carcasse déchiquetée du train était encore chaude, des bandes de barbares, attirées par le sang et de l'argent, se sont précipitées pour faire les poches et piller les effets des victimes. Ces faits ignobles se sont produits. Et lorsque les secours sont arrivés, ils ont été caillassés, retardés, repoussés, empêchés d'accéder aux lieux pour que le sac puisse aller à son terme. Les faits sont là. Ignobles. Mais aussitôt étouffés, aussitôt excusés.

La fraude fiscale, c'est exactement la même chose. Le train, c'est notre État en faillite. Les victimes, ce sont ceux qui se lèvent encore pour aller au travail, les uns dans le train de l'emploi, les autres sur le quai du chômage. À un moment, le train déraille. Les secours arrivent : enfin on va sauver des vies et remettre les choses en ordre. Mais les profiteurs sont là, prêts à tout pour continuer leur trafic indigne. Comme des charognards, ils se jettent sur leur proie blessée, sans pitié, sans scrupule, avec au ventre le seul désir du profit. Quand l'État arrivera sur les lieux du drame, quelle sera son attitude ? Il n'y a pas de demi-mesure : se taire, camoufler, excuser, attendre, c'est se faire le complice des malfrats.

Mais pour être efficaces, ce sursaut national, cette réaction de salut public, ces mesures d'application doivent s'accompagner de mesures concrètes au niveau national comme au niveau international.

Au cours de tous nos entretiens, nous avons entendu, notamment de la part de la haute administration, toujours les mêmes réponses : « La France

seule ne peut pas agir. » On invoque les règles communautaires, il est vrai totalement contraignantes. Ou l'on cache mal la peur de mettre en difficulté les entreprises françaises sur les marchés mondiaux, parce qu'elles devraient respecter des règles auxquels les autres pays ne s'astreignent pas. Cette argumentation comme toujours a une part de vérité. Malheureusement, elle est le prétexte à l'inaction, l'alibi d'une certaine lâcheté, surtout lorsqu'on découvre que les pays voisins font mieux que nous.

Voilà pourquoi, dans notre rapport parlementaire, Alain Bocquet et moi-même avons voulu casser ce raisonnement en proposant au niveau national de mettre en œuvre des mesures qui existent déjà dans d'autres pays. Que répondront alors les dignitaires du régime qui prennent prétexte du « On ne peut pas faire seul » pour défendre l'oligarchie.

Voilà pourquoi, une fois s'être assuré de la mobilisation populaire, il faut agir concomitamment au niveau national et au niveau européen et mondial. Les deux luttes vont de pair. Elles sont d'autant plus urgentes que d'autres pays nous devancent et nous montrent l'exemple.

Chapitre 7

Reconstruire un État dur avec les escrocs, juste avec les honnêtes gens !

Les débats parlementaires les plus importants ont souvent lieu au début de la nuit quand Paris s'endort. Il est près de minuit, nous ne sommes plus qu'une vingtaine dans l'hémicycle à examiner l'un après l'autre les amendements au projet de loi du gouvernement sur la lutte contre la fraude fiscale. Au banc des ministres, Christiane Taubira, garde des Sceaux, et Bernard Cazeneuve, ministre du Budget, ont un comportement révélateur des contradictions permanentes des gouvernements sur cette question. D'un côté, ils se sont mobilisés pour proposer une réforme qui engage plus l'État, mais de l'autre ils rejettent la plupart des amendements qui produiraient enfin l'électrochoc indispensable à une réelle efficacité de l'administration.

Mon amendement sur le renversement de la charge de la preuve pour le blanchiment d'argent liquide est tout à fait symbolique de cet atermoiement gouvernemental, un pas en avant, deux en arrière.

Avec Alain Bocquet nous avions été stupéfaits d'apprendre lors d'une visite dans les services de la douane judiciaire que, lorsque l'État découvre 1 million d'euros en petites coupures dans le coffre d'une voiture ou au cours d'une perquisition, c'est à ses fonctionnaires de prouver le rattachement à une infraction dite principale, par exemple un trafic de drogue, un vol ou une fraude. Dans la plupart des autres pays, c'est au propriétaire de cette somme en espèces d'en prouver la provenance légale. Tous les magistrats comme tous les enquêteurs rencontrés en France et à l'étranger ont insisté sur l'absolue nécessité d'inverser la charge de la preuve et de définir un délit autonome de blanchiment.

Aussi, avec Alain Bocquet, avons-nous déposé l'amendement 44 à l'article 3 du projet de loi. Le rapporteur socialiste Yann Galut était aussi

favorable à cet amendement de bon sens. J’ai pris la parole pour le défendre[1]. J’ai senti un grand malaise sur les bancs du gouvernement. Les ministres s’y sont opposés, expliquant dans un langage obscur qu’il était trop tôt, que la jurisprudence de la Cour de cassation était complexe, qu’il fallait attendre une étude approfondie. En un mot, autant d’arguments qui ressemblaient furieusement à des prétextes. Le président de l’Assemblée nationale m’a demandé si je retirais l’amendement. J’ai bien sûr refusé, expliquant qu’il fallait l’adopter et que le gouvernement aurait le temps d’ici à la discussion au Sénat de l’améliorer. À la surprise générale, il a été voté par la quasi-totalité des parlementaires.

Pourtant, le pire est à suivre. Au Sénat, quelques semaines plus tard, le rapporteur socialiste du projet de loi a fait supprimer l’amendement. Pourquoi ? En vérité, dès qu’une mesure est un peu audacieuse, tous les prétextes sont bons pour la bloquer. Au moment où j’écris ce livre, l’interpellation, le 31 juillet 2013, gare du Nord, de l’ancien ambassadeur de France en Tunisie, M. Boris Boillon, avec 350 000 euros en espèces, serait-il un cas isolé ou prouverait-il que la circulation d’argent liquide n’a pas disparu, comme je le croyais ? Raison de plus pour, d’urgence, voter cette disposition clé qui rendra beaucoup plus périlleux le transfert d’espèces en petites coupures.

Comme toujours, pour chaque amendement, c’est le parcours du combattant pour la raison simple que le gouvernement, par pusillanimité, refuse de choisir son camp. Le projet de loi récent comporte ainsi de vraies avancées : création d’un délit de fraude fiscale en bande organisée qui permet d’utiliser des moyens exceptionnels – du type filatures et mises sur écoute –, aggravation des peines, faculté pour les agents de réaliser des copies de fichiers informatiques, protection des lanceurs d’alerte… Mais on est encore très loin du compte. Comme si l’objectif était de laver le soupçon de complicité après l’affaire Cahuzac plutôt que de se donner enfin les moyens d’une réelle efficacité.

L’effet d’affichage, qui ne bouscule pas trop les intérêts en présence, l’emporte toujours sur l’objectif qui est d’obtenir sur le terrain des résultats concrets, ce qui exige de contrecarrer de gros intérêts.

Les rencontres avec les directeurs de Bercy ont été à cet égard très instructives. Ils font ce qu'ils peuvent, compte tenu de la multiplicité d'objectifs contradictoires que leur assigne le pouvoir politique. On leur demande de courir plusieurs lièvres à la fois, voire dans plusieurs directions opposées en même temps ! Moralité, ils n'en attrapent aucun.

Depuis des années, on leur demande de simplifier la vie des entreprises, de ménager les banques, de respecter le droit communautaire, de respecter les multinationales tentaculaires et le tout avec moins d'effectifs, au nom de la fameuse RGPP (Révision générale des politiques publiques) ! Et après on s'étonne de constater avec effarement que l'argent ne rentre plus dans les caisses.

À force de gérer les contraires, il n'y a plus de cap. Les voleurs en profitent pour s'engouffrer de plus belle dans les brèches ! Un interlocuteur d'un air las et résigné nous confiait : « Vous n'imaginez pas le nombre de mesures proposées aux cabinets successifs de tous les gouvernements qui ont été refusées, de peur de déplaire au Medef ou à Bruxelles ». L'idéologie du toujours moins d'État, trop souvent synonyme du toujours plus de féodalités et de chefs de bandes, fait des ravages qui s'abattent *in fine* sur tous les acteurs de la société, y compris les entreprises elles-mêmes.

Le Medef prétend défendre les entreprises de France, mais en vérité il ne défend que les plus grosses d'entre elles, celles qui ont trop souvent déserté la France. Comment, par exemple, accepter le fait que Bercy favorise les entreprises importatrices de produits chinois ou d'autres provenances extracommunautaires en mettant en place le fameux article 42 qui les exonère de payer la TVA dès l'importation ? Cette mesure – la TVA reste due mais peut être payée jusqu'à un mois après l'importation – jette de la confusion, nourrit la fraude et désavantage les entreprises qui produisent dans l'Union européenne, notamment en France.

Bercy et les gouvernements imprégnés de l'idéologie mondialiste ont choisi une fois de plus de favoriser les grandes entreprises internationales importatrices, au détriment des petites qui produisent sur le territoire. Contrairement à ce que veut faire croire le Medef, un minimum de contrôle administratif peut permettre le rétablissement d'une concurrence loyale. Mais il faut pour cela que le pouvoir politique fixe à son administration une ligne claire et lui assigne des moyens appropriés, suffisants et cohérents.

Entre l’esprit procédural tatillon et le laissez-faire d’aujourd’hui, il y a une voie moyenne à trouver. L’objectif est clair : mettre fin au plus vite à la disproportion des forces entre les gendarmes et les voleurs. Pour cela, il faut affaiblir les voleurs et renforcer les gendarmes. C’est l’éternelle histoire qui se perpétue, ou plus précisément qu’il ne faut pas oublier de perpétuer ! L’État a deux bras pour agir, la voie administrative et la voie judiciaire. Il faut pour cela volonté, cohérence, continuité.

Au cours d’une audition, j’ai été une fois de plus surpris d’entendre un directeur de Bercy se réjouir, comme s’il avait conquis le saint Graal. Les directeurs des administrations de Bercy (impôt, trésor, douanes, etc.) se réunissent désormais une fois par mois autour du directeur de cabinet du ministre du Budget pour faire le point sur la fraude fiscale ! Mais de quoi donc est-il si fier ? ! Tout d’abord, il est ahurissant de penser que pendant tant d’années aucune coordination n’ait eu lieu et ensuite il est très douteux que cette seule grand-messe mensuelle de coordination soit en elle-même suffisante.

Tout au long de notre mission, nous avons été à chaque fois étonnés du décalage de mentalités entre les responsables français et leurs homologues étrangers. Je ne suis pas de ceux qui voient l’herbe toujours plus verte dans le champ du voisin, mais reconnaissons en ce domaine le retard français.

Les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique ont pris à bras-le-corps le défi de la fraude fiscale. Au plus haut niveau, tant de l’exécutif que du Parlement, une stratégie a été mise en place et des moyens matériels et législatifs ont été débloqués. Nous, Français, commençons tout juste. La prise de conscience semble là, des mesurettes concrètes ont été adoptées sous l’ancien gouvernement comme sous celui-ci, mais il n’y a pas de vraie stratégie affichée qui serait le fruit d’une volonté arrêtée et résolue.

Il nous faut d’urgence instituer un pilotage national en liaison d’ailleurs avec le Parlement pour en finir avec l’inertie et le cloisonnement des services de la citadelle du ministère de l’Économie et des Finances. C’est pourquoi je propose de rattacher le ministère du Budget au Premier ministre afin qu’au niveau interministériel soit mis en œuvre le nouveau pacte de modération et de justice fiscale, lequel devra être approuvé par referendum.

Le ministre doit décloisonner les services, notamment ceux des douanes et des impôts, prisonniers de rivalités ancestrales. Il nous faut aussi mettre fin à cette politique de gribouille de non-remplacement systématique des agents qui partent en retraite. Le Premier ministre libéral anglais David Cameron a bien été capable d'en recruter 700 pour récupérer 3 milliards de livres par an d'escroquerie à la TVA. Pendant ce temps, la nouvelle directrice générale des douanes françaises nous récitait sa leçon, affichant sa fierté de supprimer un douanier par jour en guise de contribution à l'effort de la Nation.

Assez de ces balivernes de communicant politique, faux-nez d'une paupérisation de l'État conduisant à son fatal naufrage !

Tout aussi surprenant, sur les 6 objectifs du nouveau programme stratégique des douanes, celui consacré à la lutte contre le pillage de l'État par la fraude n'apparaît qu'en dernier, loin derrière la simplification de la vie des entreprises importatrices… C'est un peu comme si, pour simplifier la vie des automobilistes, on supprimait les contrôles d'alcoolémie ! La vraie simplification, en revanche, serait de supprimer les dérogations aux dispositifs fiscaux et les niches que chaque année les parlementaires et Bercy inventent ! Mais c'est une autre histoire…

Ces réductions d'effectifs nous coûtent très cher, bien plus cher que l'économie comptable présentée chaque année à Bruxelles pour éviter de se faire taper sur les doigts ! À force de désosser les trésoreries dans nos villes et nos quartiers, l'argent rentre moins bien et cela finit par se voir. De même, malgré les dénégations des responsables qui martèlent comme pour s'en convaincre eux-mêmes qu'il n'y a pas eu de réduction d'effectifs parmi les fonctionnaires chargés des vérifications et des enquêtes fiscales, on voit bien que les suppressions considérables de postes dans les services arrière des impôts handicapent le travail de ces derniers. Notre système fiscal est principalement déclaratif, aussi est-il important de vérifier les déclarations, de saisir et de croiser les données avant d'envoyer sur le terrain les fameux « contrôleurs des impôts ».

Combien de temps continuera-t-on à supprimer les emplois de ceux qui rapportent des milliards à la France ? Notre État est-il encore dirigé ? Il faut bien sûr faire des économies, mais pourquoi, encore une fois, détruire le muscle au lieu de brûler la graisse ?

La Cour des comptes a alerté à plusieurs reprises dans ses rapports successifs : « Les redressements stagnent depuis une dizaine d'années et sont en baisse même en euros constants. » « Le taux de recouvrement des créances issues du contrôle fiscal est faible : 40 %. »

Or il ne s'agit que d'une moyenne ! Le système statistique est d'ailleurs très pervers. Un inspecteur me confiait que le taux de recouvrement est quasi nul quand il s'agit de criminels, très moyen pour les grosses entreprises dotées de bataillons de fiscalistes procéduriers et excellent chez les artisans et PME ! C.Q.F.D. Voilà pourquoi ce système broie les petits et préserve les gros.

Tout a été écrit. Les rapports s'empilent dans les armoires. On connaît les mesures à prendre. Alors pourquoi les ignorer ? Pourquoi s'acharner à casser l'État, à décourager nos fonctionnaires intègres ? Pourquoi les maintenir la tête à moitié sous l'eau sans leur donner les moyens de leur mission ? Des moyens financiers et humains, mais surtout des moyens juridiques.

À chaque audition, au point d'en être lassés, nous avons entendu les mêmes réponses : « On y travaille ! » « C'est compliqué ! » « Il faut arracher un budget notamment pour investir en informatique ! » « Bruxelles nous bloque ! » « La CNIL interdit le croisement des fichiers ! » « La Cour de cassation veille ! » « Le Conseil constitutionnel rejette. »

Conscient de ces contraintes, nous avons donc, avec mon collègue Alain Bocquet, pris au mot nos interlocuteurs. Ils font toujours référence au contexte européen et international dont il faudrait tout craindre ou attendre ? Alors chiche ! Proposons leur ce qui se fait ailleurs ! Ils ne pourront pas dire que nous sommes des rêveurs, que nous promettons, le communiste et le gaulliste, un grand soir impossible !

Imitons, par exemple, le Royaume-Uni qui a créé une unité centrale de coordination de lutte contre l'escroquerie à la TVA ? J'insiste beaucoup sur cette fraude, car il ne s'agit pas là d'une réaction à une pression fiscale qui serait trop élevée mais tout simplement d'un pillage du budget de la France à hauteur de 10 milliards d'euros par an. Que l'on m'explique pourquoi la France échouerait là où la Grande-Bretagne a réussi ? Pourquoi les Anglais ont-ils par exemple mis en œuvre l'auto-liquidation de la TVA pour des

secteurs spécifiques tandis que nous, pauvres pigeons de Français, face au refus de Bruxelles, nous n'avons rien fait[2] ?

Toujours en matière d'escroquerie à la TVA, l'exemple belge est encore plus parlant. Nous avons passé un après-midi à visiter le service qui a permis à ce petit État de sauver 1 milliard d'euros par an des mains des criminels. Cela valait quand même la peine de comprendre quelles leçons de gestion la Belgique peut nous donner. Comble de tout, ce sont les fonctionnaires belges qui, chaque année, forment nos étudiants et magistrats, lors d'un séminaire à Aix-en-Provence, à mieux connaître et combattre la criminalité financière ! La recette est assez simple. Les services fiscaux, douaniers, judiciaires, policiers belges partagent leurs informations et croisent leurs fichiers pour détecter, dès leur naissance, les « sociétés taxis » qui soudain importent des marchandises dont elles ne payent pas la TVA. Selon le danger perçu, soit l'administration fiscale agit dans les premiers mois en retirant le numéro de TVA, soit le parquet lance une instruction en gelant les avoirs des présumés coupables dans l'attente du jugement.

Ce qui est le plus intéressant, c'est la réaction française à ces dispositifs. À chaque fois que j'ai posé la question à un responsable de Bercy, j'ai vu la même moue dubitative et essuyé la même réponse : « C'est plus compliqué chez nous » ! Bien sûr, vu que nous ne savons pas choisir nos propres priorités ! Pour récupérer l'argent des escroqueries, il faut agir vite et repérer les entreprises qui voient leur chiffre d'affaires exploser étrangement. En Belgique, les déclarations de TVA sont mensuelles. En France, pour les petites entreprises, elles sont annuelles. C'est une folie puisque une société écran a le temps de détourner des dizaines de millions de TVA avant que le fisc ne la repère, 15 mois après le lancement de son activité criminelle !

La France devrait donc d'urgence, pour récupérer ses milliards volés, exiger des nouvelles sociétés ou de celles qui changent de raison sociale, la déclaration mensuelle.

Autre exemple : en Angleterre, créer son entreprise est très rapide, mais, un entretien physique est obligatoire pour éviter les prête-noms. En France, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi pour éviter les fraudes massives, il

faudrait obliger le créateur à se présenter soit aux greffes des tribunaux de commerce qui enregistrent la société, soit aux services fiscaux.

Enfin, les services belges ont réussi à mettre autour de la table les acteurs administratifs et judiciaires, et les ont invités à croiser leurs informations, ce qui est impensable en France. Un responsable d'une direction de Bercy nous a informés qu'en 2013, après des années de polémique et de sourdes luttes d'influence, nous allions enfin aboutir. La consultation des sociétés informatiques est enclenchée. Je demande quel sera le délai de mise en œuvre opérationnelle et surtout si la police pourra être associée au dispositif. Mais on me répond aussitôt que ce ne sera pas possible… Autant dire que rien ne changera vraiment !

Le comble étant que la structure que nous avons visitée à Bruxelles qui croise les fichiers de police, de justice et du fisc et ceux d'Eurofisc ne compte pas plus d'une dizaine d'agents. Comme me le disait avec ironie un magistrat belge, « deux bons informaticiens nous gèrent le système. Allez, en France, avec une vingtaine d'informaticiens, vous y arriverez très bien ! » Certes. Mais encore faut-il, condition essentielle et préalable, faire travailler ensemble tous les services, d'où qu'ils viennent.

De même, dans un autre domaine, les Anglais ont exigé des entreprises qu'elles recourent au fisc pour valider a priori les montages d'optimisation fiscale. Les activités des sociétés de conseils sont ainsi strictement encadrées.

Aux États-Unis, les professionnels du conseil ont obligation de déclarer à l'administration fiscale les schémas permettant à leurs clients de réaliser les économies d'impôt au-delà d'un certain seuil.

Les États-Unis appliquent d'ailleurs l'impôt en fonction de la nationalité et non du lieu de résidence. Les Américains ne peuvent pas échapper au devoir civique fiscal ! Et un Américain qui n'a pas payé ses impôts ne peut plus poser le pied dans son pays sans se voir présenter l'addition, agrémentée d'une amende salée ! Imaginons un instant tel chanteur populaire, tel sportif, tel chef d'entreprise, tous résidant à Monaco, en Belgique ou en Suisse, mais qui vont tous se soigner dans les meilleurs services hospitaliers parisiens, passent leurs vacances à Saint-Tropez et

vantent leur talent sur les plateaux de télévisions, arrêtés gare du Nord ou à Roissy et mis en garde à vue pour non paiement d'impôts !

Pour ma part, dans un monde ouvert, je crois indispensable d'adopter le système américain de l'impôt de nationalité. La résidence à l'ère d'Internet n'est plus un critère objectif de rattachement fiscal. Celui qui bénéficie de la nationalité française et de tous les droits qu'elle offre, doit contribuer, où qu'il vive, à la vie de la nation.

Cette conception exigeante de la citoyenneté demande à l'État du doigté en matière fiscale. Mais c'est la seule solution pour mettre fin aux fausses expatriations et à la course sans fin entre le fisc et les résidents français à l'étranger.

Dans l'attente de cette révolution inéluctable, il serait judicieux d'exiger des exilés fiscaux qu'ils prouvent qu'ils sont bien établis dans un autre pays en produisant la copie de leur avis d'imposition.

En Allemagne, des mesures énergiques ont aussi été prises. Par exemple, une entreprise qui transfère une fonction (un droit de propriété intellectuelle) à l'étranger, se verra taxer en Allemagne de la somme estimée des profits qui y auraient été réalisés si ce transfert n'avait pas eu lieu.

De même, les expatriés fiscaux allemands se voient imposer un droit de suite fiscal pendant 10 ans au titre des revenus de source allemande et indéterminé. On imagine les cris d'indignation en France de certains milieux qui, tout à coup, cesseraient d'invoquer à tout de bout de champ les vertus de la rigueur germanique !

De plus, une décision majeure a été prise en Allemagne il y a quelques années déjà, concernant la fraude et sa répression. Un arrêt en date du 9 novembre 2010 du tribunal constitutionnel fédéral a validé le principe de la recevabilité en droit d'une preuve volée, ou achetée par le fisc allemand. Désormais, celui-ci peut exploiter ce type de pièces pour fonder une autorisation de perquisition fiscale.

À l'époque, il s'agissait en l'espèce d'un CD-Rom de données contenant une liste de contribuables allemands possédant des comptes au Liechtenstein, achetée par les services secrets allemands à un ancien employé de la LGT Bank, qui, suite à son renvoi, s'en était emparé. Le

tribunal constitutionnel, saisi à cette occasion, avait estimé que la proportionnalité de l'atteinte aux droits du justiciable était respectée. L'administration fiscale fédérale aurait également recouvré 1,6 milliard d'euros grâce à l'achat de données volées à la Suisse. Le ministre fédéral allemand des Finances, M. Wolfgang Schäuble, a considéré que ces documents sont utilisés par l'administration fiscale allemande pour « régler le passé », tant que les États disposant d'un secret bancaire excessif n'ont pas accepté d'y mettre fin.

La question des achats de listings est fondamentale. En France, le projet de loi actuellement en cours de discussion sur les données d'origine illicite ne permettra pas d'imiter l'Allemagne.

Tous ces exemples prouvent que notre pays lutte encore contre la fraude fiscale et la délinquance financière avec un sabre de bois. En appliquant uniquement ce qui est pratiqué chez nos voisins, nous pourrions inverser le rapport de force et restaurer la puissance publique.

Encore faut-il oser s'attaquer aux puissances d'argent plus ou moins sale. Il faut aussi oser défier ces intermédiaires qui se nourrissent sur la bête et qui sont si influents dans les cercles parisiens.

Un membre de l'ancienne majorité me raconta ainsi que l'Élysée s'était mobilisé, à l'initiative de l'éternel Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, pour bloquer en 2009 la création du service judiciaire du fisc. Les visiteurs du soir du Président l'avaient alerté sur le danger d'une police fiscale. Il ne fallait pas désespérer les copains du CAC 40, ceux du Fouquet's. La manœuvre a échoué car, au même moment, le scandale HSBC éclatait, obligeant à donner le change. Mais l'Élysée obtint que cette brigade soit rattachée au ministère de l'Intérieur, plutôt qu'à la douane judiciaire réputée moins docile.

Instaurer une responsabilité solidaire des conseils avec leurs clients en cas de redressement fiscal est une mesure qui va mettre hors d'eux certains professionnels bien connus. Mettre fin aux sociétés de domiciliation qui collectionnent les boîtes aux lettres sera bien sûr dénoncé comme une attaque inacceptable contre la liberté d'entreprendre. Obliger les dirigeants ou les salariés de sociétés commerciales à déclarer tous leurs comptes à l'étranger va être perçu comme de l'inquisition fiscale. Saisir les

comptabilités analytiques des entreprises qui se livrent à du *business restructuring* va faire hurler la confrérie du CAC 40.

Mais surtout il y a urgence, comme les Allemands et les Américains, à pouvoir se procurer par tous les moyens possibles les listes des comptes bancaires. La jurisprudence de la Cour de cassation empêche l'administration fiscale d'agir. Le projet de loi gouvernementale actuellement en cours de discussion ne lève pas tous les obstacles. Dans une guerre, comme le suggère très bien le ministre allemand des Finances, il est difficile de vaincre l'ennemi si vous n'avez pas le droit d'employer les mêmes armes que lui. Ou alors disons clairement que nous préférons taxer les Français et laisser les voleurs nous ruiner ! Tant que les parasites fiscaux utiliseront le secret bancaire, il faudra payer ou voler les listes des comptes. Osons l'avouer. J'imagine déjà l'éditorial du journal *Le Monde* !

Et alors ? Qu'ils crient, qu'ils se débattent, qu'ils fassent du bruit ! Toutes ces mesures sont indispensables pour rétablir enfin la justice fiscale et les comptes de la Nation. N'oublions jamais que l'Ancien Régime a succombé non sur l'accusation d'abus d'autorité du roi mais de faiblesse, de lâcheté et de complaisance envers la tyrannie des grands du royaume.

Ce renforcement de moyens tous azimuts de nos administrations ne produira tous ses résultats que si, parallèlement, le bras pénal s'anime. La sanction doit devenir judiciaire pour être suffisamment dissuasive. Le tort de la France est d'avoir cru qu'il était possible de faire respecter la loi fiscale sans l'exemplarité de la peine de prison qui suit la condamnation et sans les moyens exceptionnels (séquestre et autres) qui permettent une investigation judiciaire.

L'esprit bobo soixante-huitard qui irrigue le ministère de la Justice et qui explique en grande partie le laxisme judiciaire et donc l'explosion de l'insécurité en France a rencontré dans le domaine économique et financier les intérêts bien compris d'une oligarchie qui se veut au-dessus des lois.

Il faut lire l'excellent ouvrage du juge Isabelle Prévost-Desprez, *Une juge à abattre*[3], pour saisir la solitude d'un magistrat face au pouvoir, de gauche comme de droite, qui protège ses copains. La France, au fil du temps, est devenue une sorte de République bananière et la dépénalisation de fait du

droit des affaires qui était encore à la mode il y a quelques années n'y est pas pour rien.

Cette faiblesse française a fait le lit des réseaux criminels qui ont investi habilement l'économie financière et s'emploient à mettre en coupe réglée des territoires et secteurs d'activité. L'impunité du petit trafiquant de drogue de nos cités comme la complaisance à l'égard du col blanc, sont les deux faces d'une même médaille : celle du renoncement à la justice et de la révérence faite au vice plutôt qu'à la vertu.

À la fin de son audition, un enquêteur de terrain nous a interpellés : « Tant qu'ils ne voudront pas voir là-haut l'ampleur de la gangrène, la force financière des bandes criminelles organisées qui écument le pays, rien ne pourra se faire. » Et d'ajouter : « Il faut poser le bon diagnostic sur la grande délinquance économique et financière. Aujourd'hui le trafiquant de drogue place ses économies dans l'escroquerie à la TVA (une blanchisserie qui multiplie la mise de départ). L'utilisation des travailleurs clandestins, la fraude fiscale, les gains faciles leur permettent d'investir dans l'économie réelle, d'être beaucoup plus compétitifs et même de gagner des marchés publics ! Certains avocats fiscalistes valident à la fin ces nouvelles fortunes qui bien sûr transitent par les paradis fiscaux. »

La réponse administrative fiscale traditionnelle, même améliorée par les mesures énergiques que nous proposons, Alain Bocquet et moi-même, ne peut pas suffire. Les contrôles dans les entreprises prennent du temps, il y a ensuite redressement puis il faut recouvrer l'argent. Soit entre un et trois ans de travail. Pendant ce temps-là nos hommes d'affaires escrocs continuent de plus belle et ont déjà relancé des dizaines de sociétés au Luxembourg, au Panama…

Comme me le disait un magistrat en France, « on n'utilise pas la voie judiciaire ou on perd trop de temps si on l'utilise ». C'est exactement comme si, en matière de terrorisme, on agissait après l'explosion de la bombe. C'est avant l'attentat qu'il faut interpeller le terroriste.

C'est pourquoi en Belgique, le juge d'instruction procède tout de suite, sous certaines conditions, à la saisie des biens et même à celle des

conseillers, cabinets divers et variés dans l'attente du jugement. Nous devrions nous inspirer de ces dispositions.

Aux États-Unis les autorités ont compris depuis bien longtemps que seule la prison fait peur. Les peines peuvent aller jusqu'à 15 ans et ne sont pas rares.

Comment faire alors ? La tâche sera difficile car les résistances internes à la magistrature comme au ministère des finances seront fortes.

Il nous faut tout d'abord oser mettre fin au monopole de plainte pénale du ministre du Budget et au filtre de la Commission des infractions fiscales (CIF). Je me souviendrai longtemps du malaise général sur le banc des ministres quand j'ai déposé un amendement proposant la suppression de la CIF ! Je vois encore l'exaspération de Bernard Cazeneuve et le sourire amusé de Christiane Taubira. Je suis en complet désaccord avec la garde des Sceaux sur la plupart des sujets et je conteste sa politique pénale catastrophique, mais je dois reconnaître chez elle une certaine franchise et une certaine sincérité devenues très rares dans le milieu politique. Elle buvait du petit-lait en m'écoutant plaider pour la fin de cette survivance d'Ancien Régime car elle avait dû, en réunion interministérielle, plaider la même suppression et être désavouée par le Premier ministre !

Le rapporteur socialiste du texte Yann Galut, comme beaucoup d'autres députés de toutes tendances, m'approuvaient de la tête. Mais discipline de parti oblige, mon amendement fut rejeté.

Dans un pays comme le nôtre, 5^{e} puissance économique mondiale, avec 3,6 millions d'entreprises dont 200 000 de plus de dix salariés, et ses dizaines de millions de contribuables, seules 1 000 affaires fiscales sont transmises chaque année aux tribunaux. Comme par hasard, le chiffre est toujours stable au fil du temps !

L'État a trouvé la solution : il casse le thermomètre pour faire disparaître la fièvre. Il s'arrange avec les fraudeurs dans l'opacité la plus totale. Le secret fiscal a bon dos. Certes, je ne nie pas l'utilité dans beaucoup de cas d'un redressement fiscal puis d'un recouvrement qui évite la longueur d'une procédure judiciaire. C'est d'ailleurs l'argument classique des défenseurs de ce filtre ministériel avant que ne soit lancée toute procédure judiciaire.

Compte tenu de la complexité de la matière, seule l'administration fiscale pourrait négocier et punir financièrement. La transmission de toutes les infractions surchargeraient la justice, donneraient lieu à des jugements très différents et ne feraient pas, compte tenu de sa lenteur, rentrer efficacement l'argent dans les caisses.

Pour autant, il n'est pas normal que l'exécutif, c'est-à-dire le ministre, fasse le tri des fraudes qui doivent donner lieu à poursuite judiciaire. Ainsi, un procureur nous racontait s'être étonné du refus du fisc de transmettre à la justice le cas d'une très grosse étude de notaire qui, sur la Côte d'Azur, se livrait à des transactions bien curieuses.

L'opportunité des poursuites doit être partagée. À tout le moins, quand il y a soupçon ou cas grave, les procureurs de la République devraient pouvoir ouvrir des enquêtes. Certains procureurs nous ont même proposé de laisser le filtre de la CIF pour éviter un engorgement. Quand on pense que c'est Jérôme Cahuzac qui décidait des poursuites judiciaires**…** On comprend le danger de la formule actuelle.

S'il n'y avait pas eu Mediapart, rien ne serait jamais sorti et M. Cahuzac continuerait à nous donner des leçons de morale et de bonne gestion !

La réintégration de la fraude fiscale dans le droit commun pénal est la condition préalable à toute reconstruction d'une justice économique et financière. Alors seulement après, on ne pourra plus mettre la poussière sous le tapis. Les puissants ne pourront plus se protéger entre eux. Les ministres du Budget ne pourront plus procéder à des échanges de services indignes de notre démocratie.

Un très haut magistrat allait même, avec excès sans doute, qualifier Bercy de « blanchisseuse légale ». La connaissance de la fraude donne un pouvoir politique considérable et permet de tenir les « grands du royaume ». Mais n'est-ce pas en vérité les grands du royaume qui tiennent l'État ?

J'ai d'ailleurs répondu à M. Cazeneuve, lors de cette même séance à l'Assemblée nationale consacrée à la suppression de la CIF, que s'il n'avait rien à se reprocher, ce dont je ne doute pas, je ne voyais pas pourquoi l'exécutif avait si peur de perdre ce monopole de la transmission au juge pénal. Ce serait justement le meilleur moyen d'éviter les soupçons infondés et de protéger le gouvernement de pressions excessives.

De même, on peut s’interroger sur l’utilité de placer Tracfin sous la seule autorité du ministre de l’Économie et des Finances. Enfin, pour oxygéner notre système français féodal, il serait judicieux d’assortir le fameux Article 40 de sanctions pénales. L’Article 40 fait en effet obligation à tout fonctionnaire qui est au courant d’un viol de la loi de porter à la connaissance de la justice les faits en cause. Malheureusement ceux qui ne le font pas ne risquent aucune sanction pénale !

Cette réforme préalable ne peut bien sûr pas suffire. Lever ce verrou ministériel sans parallèlement reconstruire une justice économique et financière aboutirait même à aggraver le mal et à donner raison aux ministres du Budget !

Ouvrir la voie à une pénalisation raisonnable de la fraude fiscale, seul moyen de la dissuader, exige des réformes pour renforcer l’institution judiciaire.

La première réforme consisterait à faire « tourner » davantage les magistrats. Le rapport Montebourg-Peillon de 2000 avait dénoncé ces juges sous influence des réseaux locaux à force de faire toute leur carrière dans la même région. Le procureur Montgolfier s’est heurté à Nice à la même gangrène. La magistrature, si prompte à dénoncer les pressions politiques, n’a pas toujours la même ardeur à sanctionner ses pairs qui cèdent aux corrupteurs. Il est temps d’agir car la force des complaisances locales et des corporatismes n’est pas moindre que la tentation d’intervention des gouvernements.

La seconde réforme consisterait à mettre sur pied, notamment à l’instar de l’Italie, une juridiction financière et une police financière. Le parquet italien dispose de vrais moyens d’action dont il faut s’inspirer. En effet, avant de demander toujours plus de moyens, il faut ordonner les moyens existants autour d’une politique. C’est pourquoi, je suis plutôt favorable à la création proposée par le gouvernement d’un parquet financier autonome comme il y a un parquet antiterroriste. Il serait spécialisé dans les enquêtes et instructions puis, après traitement, renverrait devant les juridictions classiques, exactement comme les sections antiterroristes. Ce parquet financier ne doit pas cependant aboutir à une recentralisation parisienne de tous les délits financiers du pays au risque d’alimenter de nouveaux soupçons.

Renforçons aussi les pôles économiques et financiers existants de Bastia, Lyon, Marseille et Paris. Là aussi, méfions-nous des effets d'annonce si les moyens ne suivent pas. Moyens en magistrats spécialisés, moyens aussi en assistants ultra spécialisés pour accélérer le rythme de notre justice.

Est-il normal que l'affaire Guérini traîne depuis cinq ans ? Il est stupéfiant de voir la perte de temps des juges en charge d'affaires cruciales sur des tâches non pas mineures, mais techniques. Cette emprise envahissante de l'intendance est la tare de notre système judiciaire. Un procureur me racontait qu'il en est réduit à rédiger et taper les réponses aux courriers, notamment des élus de son département. Un député a quelques assistants, pas un procureur de la République ! Il y a suffisamment d'étudiants en droit dans notre pays qui ne pourront pas tous devenir magistrats ou avocats pour bâtir un corps d'assistants de justice correctement payés et dotés de moyens. Il nous manque aussi des informaticiens de haut niveau. De même, il serait temps de doper singulièrement les services de la nouvelle brigade nationale de répression de la délinquance fiscale et de doter les inspecteurs de la douane judiciaire des moyens indispensables. Est-il normal de voir un enquêteur perdre la moitié de son temps dans des tâches que pourraient accomplir pour lui des collaborateurs ? Pourquoi, par ailleurs ne pas créer une vraie police financière qui d'ailleurs pourrait fusionner les douanes et la nouvelle brigade de répression fiscale ?

Enfin, sachons, comme dans d'autres pays, protéger les repentis. Sauver la vie de ceux qui ont eu le courage de parler, protéger leur famille, leur fournir de nouvelles identités, les aider à vivre ailleurs en paix est une nécessité pour n'importe quel État démocratique et moderne, digne de ce nom.

À ceux qui s'inquiéteraient du coût de toutes ces mesures, il est aisé de répondre qu'elles seraient remboursées au centuple, sinon davantage, par les retours financiers qu'elles offriraient au pays.

Curieux pays qui n'est pas capable d'affecter une secrétaire ou un informaticien au pôle financier qui traite des affaires colossales mais qui a pu créer en un an une haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, l'Hadopi, pourvue de 60 salariés et dotée d'un budget annuel de 12 millions d'euros, pour plaire à l'industrie de la

musique et espionner les gamins qui téléchargent leur morceau de musique préféré ! Il est vrai que les lobbies des majors du disque comptent plus en France que les millions de contribuables épuisés de taxes !

Ce n'est pas en réalité, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, une question d'argent mais encore une fois un mélange de naïveté idéologique et d'intérêt bien compris !

Au fil des années, un système oligarchique des services rendus à la marge de la loi s'est mis en place dans notre pays. Les idéologies libertaire et ultralibérale se sont entrecroisées pour le plus grand profit d'une nouvelle caste mondialisée toute-puissante dans la nouvelle loi de la jungle qu'elle a créée. Cependant, cette caste doit prendre garde. Tout d'abord de vrais criminels mafieux se sont engouffrés dans la brèche et risquent un jour de la dévorer toute crue. Ensuite le peuple pressé d'impôts, tondu et retondu, commence à se rendre compte de ce « deux poids deux mesures » qui, contre toute morale et toute logique, favorise les plus forts. N'oublions jamais avec le célèbre abbé Lacordaire qu'« entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère » !

1. Troisième séance du 20 juin 2013. Le compte rendu intégral est en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

2. Depuis, une directive a été adoptée mais ses conditions d'application seront complexes.

3. Isabelle Prévost-Desprez, avec Jacques Follorou, *Une juge à abattre*, Fayard, 2010.

Chapitre 8

Maîtriser et humaniser la mondialisation

Si la France avait la volonté politique, c'est-à-dire le courage de nettoyer les écuries d'Augias, elle pourrait sans conteste, par de simples mesures nationales déjà mises en œuvre dans d'autres pays, récupérer des milliards d'euros. L'État retrouverait une marge de manœuvre et la vie des entreprises serait assainie pour le plus grand bonheur des PME et des territoires, donc de l'emploi.

Pour autant, pour juguler les parasites fiscaux, une action coordonnée au niveau européen et mondial est impérative. Or, là aussi, notre pays manque d'une vraie stratégie. D'une vision, d'une parole, d'actes cohérents.

Quel est l'enjeu ? Sortir de l'éternel bla-bla des conférences internationales pour mettre en œuvre un rapport de force capable de tordre le bras des États-voyous.

Osons nommer le mal : des confettis, des républiques bananières miniatures se comportent comme des voyous. Ils ne détroussent pas les malles de poste des voyageurs comme au XVIII^e^ siècle dans les chemins creux des forêts profondes, ils n'arraisonnent pas les navires marchands comme les pirates en mer de Chine au XIX^e^ siècle, mais ils vident les États de leur sang.

Depuis trente ans, on assiste ainsi à une dissociation des prélèvements fiscaux par rapport au développement réel de l'économie. La perception des recettes de l'État n'a plus rien à voir avec la localisation de la production et de la consommation des biens et des services.

Les nations les plus peuplées sont dépossédées des moyens de leur développement. Une infime minorité de particuliers et d'entreprises ont instrumentalisé l'indépendance de ces nouveaux pays fantoches, souvent

des îles perdues au milieu de nulle part, pour capter une énorme valeur ajoutée, la concentrer sur les comptes jouissant du secret bancaire et ne pas payer d'impôt. Les masses financières en cause sont de plus en plus gigantesques.

La libéralisation des échanges de marchandises et de capitaux ne s'est pas accompagnée au niveau mondial d'un minimum de régulation contraignante. C'est exactement comme si l'émergence du capitalisme au niveau national n'avait pas été accompagnée du renforcement et de l'adaptation de l'État, de ses règles et normes. Pire, la différence entre cette zone de basse pression fiscale et réglementaire constituée de la soixantaine de nouveaux États et celle de haute pression normative et taxatrice des pays développés s'est accrue avec le temps.

Le résultat est là : mise en esclavage des peuples du Sud, paupérisation des pays développés et explosion de la richesse d'une nouvelle caste ploutocratique qui se joue des frontières et ne sait plus que faire de cet argent aussi pléthorique qu'immérité.

Au-delà de cet écart toujours croissant entre la misère du plus grand nombre et l'extrême richesse d'une caste, le système est devenu aujourd'hui économiquement inefficace.

Tout d'abord les pays pauvres restent enfermés dans leur rôle de pourvoyeurs de main-d'œuvre bon marché. En captant les bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles et des usines pour les placer dans les coffres des banques dans les parasites fiscaux, le processus d'accumulation du capital et de redistribution de richesse, que nous avons connu au XIX^{e} en Angleterre, lors de la révolution industrielle puis dans le reste de l'Europe, est bloqué.

L'alliance de quelques multinationales minières et pétrolières, d'élites locales corrompues et de parasites fiscaux agiles, enferme ces pays dans le sous-développement. Les rapports du CCFD-Terre solidaire sont éclairants. Par exemple, un banquier londonien nous expliquait comment l'argent de la corruption en Inde est tout de suite blanchi à l'île Maurice pour revenir ensuite en Inde, augmenté (bonus supplémentaire) d'une prime fiscale car il est considéré comme un investissement étranger.

Les pays du Nord souffrent aussi. L'endettement massif des États a permis, en l'espace d'une décennie, de compenser artificiellement cette chute des recettes fiscales et sociales résultant autant de la fraude que des délocalisations. Quand une usine ne paie plus l'impôt, car elle a transféré son bénéfice dans un parasite fiscal ou, pire, quand elle déménage, c'est la demande qui faiblit et la croissance qui chute. Alors commence la spirale infernale entre régression économique, puis sociale, matraquage fiscal et fuite des talents et des activités.

Cette double captation de la richesse dans les pays pauvres ou émergents et dans les pays dits riches explique l'ampleur de la crise que nous vivons. De gigantesques bulles financières qui n'ont plus rien à voir avec l'économie réelle s'accumulent, se déploient et explosent.

La productivité qui est liée à l'innovation sur le terrain stagne car les capitaux n'irriguent plus les vrais créateurs, les vrais entrepreneurs. Aujourd'hui, le paradoxe est d'avoir en effet des masses financières colossales d'un côté et des entrepreneurs en panne de financement de l'autre. La France, avec l'un des plus forts taux d'épargne au monde et le pire asséchement de crédit au niveau local, en est le triste symbole. En cause : un système financier hors sol, oligarchique, qui pompe la richesse pour la jouer sur les marchés.

C'est donc bien l'organisation, le mode de fonctionnement de la mondialisation qui est à revoir de fond en comble. Il ne s'agit pas, bien sûr, de vouloir mettre fin à la mondialisation qui est un fait historique, d'ailleurs ancien, qui a muté au fil du temps. On ne reviendra pas sur Internet, le développement du transport aérien, le goût des voyages et des échanges, et c'est tant mieux. En revanche, l'enjeu crucial des prochaines années est de la maîtriser pour l'humaniser.

La liberté de circulation des personnes entre les États obéit à des règles, notamment pour lutter contre le terrorisme. On a bien été capable dans tous les aéroports du monde de mettre en œuvre un contrôle, une fouille des passagers et des bagages qui aurait été inimaginable il y a seulement vingt ans.

La liberté de circulation des capitaux nécessite la transparence, certes, mais assortie d'un contrôle de ses maillons les plus commodes à inspecter :

à commencer par le compte bancaire et le trust. L'objectif est simple mais la tâche n'en est pas moins ardue.

L'objectif : casser ce réseau des parasites fiscaux qui s'appuient sur ses mercenaires habituels pour de nouveau territorialiser la finance, la remettre au service de l'économie réelle. L'impôt doit être à nouveau rapproché du lieu de production et de consommation.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire pour dissimuler le retard et les lenteurs purement politiques, il est tout à fait possible de mettre hors d'état de nuire les parasites fiscaux. L'utilisation des chambres de compensation financières pour mettre en œuvre des blocus de capitaux et d'échanges ont bien et vite fonctionné pour l'Iran, la Lybie ou Cuba ! Certes, il s'agit d'une solution extrême, d'une sorte de tout ou rien, mais cela veut quand même bien dire que lorsque les États veulent, ils peuvent.

Au-delà de la manière forte, coercitive, créons en amont la transparence des comptes bancaires pour concilier la libre circulation des capitaux et le paiement de l'impôt. Il s'agit tout bonnement de faire dans les banques ce que l'on a instauré dans les aéroports : le portique de sécurité pour concilier la libre circulation et la sécurité des personnes ! Ajoutons-y le registre des sociétés avec pour les trusts et les fiducies la mention obligatoire des bénéficiaires réels. Ainsi, cette transparence fondée sur l'échange automatique des données entre les banques et les fiscs, sciera très vite la branche sur laquelle sont assis les parasites fiscaux. Les fiscs des États connaîtront en temps quasi réel les flux et les destinations des capitaux.

Quant aux milliards de dollars dépensés pour intercepter les conversations téléphoniques et échanges email de par le monde, pourquoi ne pas les utiliser contre les mafias de la drogue et du crime ? Là encore, il ne s'agit pas de priver de liberté les acteurs économiques mais de pouvoir connaître ceux qui volent leurs concitoyens. À ceux qui objecteront que la liberté des entreprises, voire les libertés individuelles seraient menacées, il faut juste répondre que c'est le même raisonnement qu'utilisaient en leur temps les défenseurs de la traite négrière contre la réglementation que les États mirent progressivement en place pour encadrer puis interdire l'esclavage. C'est tout au contraire l'encadrement de la finance qui servira la vraie liberté d'entreprendre.

Pour autant, il ne suffit pas d'en parler, il faut agir.

« Une réunion d'alcooliques dans un bar à vin » : c'est en ces termes que Jacques Attali, pourtant complaisant avec la mondialisation, avait qualifié le sommet du G8 à Londres en 2009. Le propos résume en effet avec humour et pertinence le chemin qu'il nous reste à parcourir. Comment faire rentrer le diable de la mondialisation financière dans sa boîte alors même que la plupart des décideurs des États mangent dans sa main ? Comme le disait un jour avec une fausse ingénuité Hervé Falciani, comment voulez-vous que ceux qui sont élus par l'argent des banques leur crachent à la figure ensuite ?

Fallait-il que la crise soit vraiment aiguë en 2009 pour que les alcooliques annoncent la prohibition ? Ils l'ont annoncée certes (souvenons-nous du mot de Nicolas Sarkozy, « Les paradis fiscaux, c'est fini ! »), mais se sont bien gardés d'aller vraiment plus loin.

En vérité, les négociations internationales avancent lentement, beaucoup trop lentement. Dire que rien n'a été fait serait excessif. Depuis le sommet de l'Arche en juillet 1989 jusqu'à aujourd'hui, de nombreux accords diplomatiques ont été signés. La lutte contre le blanchiment a été améliorée grâce à l'entraide judiciaire. Même avec la Suisse la coopération fonctionne mieux. Le GAFI, l'OCDE, le Forum mondial, autant d'organisations qui ont eu le mérite non pas de résoudre le problème mais d'en faire une photographie précise. Des listes d'États ont été publiées et des centaines de conventions fiscales renégociées.

Un de mes professeurs aimait situer ses élèves dans sa discipline sur les quatre strates de la connaissance : l'incompétence inconsciente, l'incompétence consciente, la compétence inconsciente et enfin le nirvana, la compétence consciente.

En matière de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, je dirais que nous sommes passés du premier au second stade. À titre d'exemple, la classification des parasites fiscaux par liste par l'OCDE a conduit certains États à signer des textes qui les obligent à répondre aux demandes de renseignement du fisc concernant tel ou tel contribuable qui a un compte dans une banque. Mais dans la pratique toutes ces demandes n'obtiennent pas de réponse, loin s'en faut.

Tout le mérite est d’avoir mis la pression sur les parasites fiscaux puisque désormais on sait très précisément quels sont les États qui jouent le jeu ou non.

La leçon principale de ces vingt dernières années reste cependant que rien de vraiment efficace n’aboutira par consensus mondial. Les grandes avancées ont été le fruit des parlements nationaux qui se sont tout à coup donné les moyens d’un sursaut de dignité et de morale.

À titre d’exemple, c’est le Bundesrat allemand qui refusa le scandaleux accord Rubik négocié avec la Suisse par le gouvernement – cet accord prévoyait, en échange du maintien du secret bancaire, le reversement par les banques helvétiques à l’État allemand des intérêts des avoirs allemands placés chez elles avec un récapitulatif des années perdues.

De même, nous l’avons vu, c’est grâce à un grain de sable (un amendement des Verts) que l’Assemblée nationale, contre, au départ, l’avis du gouvernement, a voté le détail des activités bancaires par pays (salaires, entrepôts, filiales, etc.). Cette disposition a ouvert une brèche et a été reprise par le Parlement européen.

C’est d’ailleurs le Congrès américain qui avait aussi ouvert cette brèche en 2010, mais cette fois pour les entreprises pétrolières, gazières et minières (80 % des entreprises internationales de ce secteur sont cotées en bourse aux États-Unis). Il ne s’agissait pas seulement de publier les revenus pays par pays mais aussi de détailler les reversements aux gouvernements concernés pays par pays.

Enfin, relevons la fameuse loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) votée par le Congrès des États-Unis qui est aujourd’hui le seul élément tangible permettant d’imaginer peut-être un jour la transparence des comptes bancaires à travers le monde. Il faut bien comprendre cette loi pour saisir que seul le rapport de force entre États peut débloquer la situation.

C’est une loi extraterritoriale sans précédent qui transforme toutes les banques qui accueillent un citoyen américain en auxiliaire de l’État américain. N’oublions pas que les Américains payent des impôts même s’ils résident à l’étranger, à la différence des Français ou des Européens. C’est ce que l’on appelle l’impôt de nationalité. Celui qui veut échapper à l’impôt doit renoncer à la nationalité !

La règle est dure et simple. Chaque banque doit avoir l'accord du client pour transmettre les données au fisc. S'il refuse, la banque devra retenir 30 % des revenus qui viennent des États-Unis. De toute façon, les banques qui ne joueraient pas le jeu seraient exclues du marché domestique américain.

Depuis, les États-Unis négocient avec chaque État des conventions pour imposer ce contrôle sans précédent sur les revenus de leurs ressortissants. Cela a eu le mérite de débloquer les palabres européennes qui n'avaient pas abouti depuis la fameuse directive sur les revenus de l'épargne qui avait été contournée, comme on l'a vu, par les banques (elle ne concernait que les personnes physiques et pas les sociétés).

Le Premier ministre britannique David Cameron a imposé la même disposition à Jersey, à l'île de Man et à Guernesey.

Le G8 des 16 et 17 juin 2013 s'est engagé à généraliser ce système d'échange automatique de renseignements à des fins fiscales.

Comme nous l'ont dit avec amertume les banquiers suisses, « les États-Unis nous ont tordu le bras ». « C'est une loi impérialiste indigne mais nous avons cédé car sinon nos banques auraient été exclues du premier marché mondial et de la bourse de New York ! »

Les Suisses oublient de dire que si le Congrès en est arrivé là, c'est aussi et surtout parce que leurs banques ont été prises sur le fait, grâce aux repentis, en train de violer sciemment la loi américaine ! À force de tirer sur la corde, elle finit par casser.

Tout cela prouve que si les États développés veulent lutter, malgré la mondialisation, contre le système des parasites fiscaux, ils le peuvent. Les mois prochains seront décisifs pour voir si cette volonté existe vraiment.

Deux défis sont devant nous : celui d'étendre la loi FATCA au reste du monde, celui de généraliser son esprit au contrôle des trusts et des sociétés offshore.

L'extension de la loi FATCA au reste du monde n'est pas gagnée pour la simple raison que les États-Unis sont en train de gagner leur pari tandis que le risque grandit de voir l'Union européenne s'épuiser à l'imiter sans trouver d'accord à 28.

Voilà pourquoi le groupe des cinq est le bon niveau pour agir : Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie. Aux États-Unis, la chasse aux fraudeurs avance vite et bien. La Suisse accepte ce qu'elle refuse aux Européens. La raison en est simple : les enquêtes progressent et les arrestations se multiplient. Ainsi, mi-août 2013, le créateur d'une nébuleuse de sociétés écrans permettant à des Américains de frauder a été arrêté. L'avocat suisse Edgar Paltzer n'a été libéré par le tribunal de New York qu'après avoir plaidé coupable de « complot pour évasion fiscale » et en versant une caution de 2 millions de dollars. Désormais, les Américains exigent des banques suisses qu'elles prouvent qu'elles n'ont pas accepté de fonds américains provenant de l'évasion fiscale.

Selon les preuves, les banques suisses seront classées en plusieurs catégories : celles qui sont impliquées dans des procédures judiciaires, celles qui sont soupçonnées de fraude et celles qui n'ont rien à se reprocher.

L'objectif est clair : tuer définitivement le secret bancaire.

Il est évident que jamais l'Union européenne à 28 n'aboutira à un tel résultat. Seule la manière forte à quelques nations permettra d'aboutir.

Si ensemble la France et l'Allemagne, même sans autres partenaires, retiraient l'agrément d'exercer sur leur territoire aux banques refusant de leur transmettre les informations relatives aux comptes de leurs ressortissants respectifs, le succès serait très vite au rendez-vous.

Comment en effet accepter de voir des Nations de dizaines de millions d'habitants caler devant le Luxembourg, le Liechtenstein, Monaco ou Andorre ? Ces principautés d'opérette peuvent certes revendiquer à bon droit leur indépendance vis-à-vis de leurs grands voisins, mais pas au point de les déstabiliser ! Tout cela est une aimable plaisanterie. Ces confettis sont là pour permettre aux oligarchies de continuer leurs magouilles.

Encore une fois, si on le voulait vraiment, on le pourrait. La Suisse n'a d'ailleurs pas tort de nous demander de faire le ménage chez nous avant de l'exiger chez elle.

L'échange automatique d'informations doit être généralisé, mais ne négligeons pas l'échange sur demande, aujourd'hui encore loin d'être opérationnel. Là aussi il suffirait de lier l'application des accords de libre-échange au respect de nouvelles conventions fiscales.

Quand un petit pays comme Singapour a accès au marché de 500 millions de consommateurs de l'Union européenne, il bénéficie d'un avantage énorme par rapport à celui qu'il offre en échange. En conséquence, c'est la moindre des choses qu'il applique nos exigences de transparence fiscales.

La France devrait ainsi conditionner sa signature d'accords de libre-échange à une vraie politique de réciprocité fiscale.

Le deuxième défi est plus difficile à relever et exige une alliance entre les États. Il s'agit de percer le mystère des trusts et des sociétés offshore. Les banques sont déjà en train d'anticiper la fin du secret du compte bancaire. Il faut cette fois-ci les prendre de vitesse. Tous les magistrats anti-corruption l'ont demandé.

Ces efforts de transparence ne sont pas très compliqués sur le plan pratique : en Suisse par exemple, le formulaire T fait que les banques doivent déjà exiger pour un trust les noms des constituants, du trustee et des bénéficiaires.

En complément, le trustee doit avoir les mêmes obligations de transparence vis-à-vis des juges, vis-à-vis des organismes de lutte contre le blanchiment et vis-à-vis des demandes à caractère fiscal, sans restriction sur l'origine, l'affectation et la destination des fonds.

Regroupons aussi l'information dans un seul ou un petit nombre de fichiers centralisés des comptes bancaires de type Ficoba avec les normes internationales de transparence et d'accès à l'information.

Voilà l'enjeu central. Les États-Unis l'accepteront-ils ? Car les Suisses là aussi n'ont pas tort de souligner que les autorités américaines sont favorables à la transparence absolue lorsque l'argent est chez les autres. Elles veulent tout savoir sur les comptes bancaires en Europe de leurs ressortissants mais conservent au Nevada, au Delaware, le système bancaire et financier le plus opaque du monde. Les Américains ne seraient-ils pas sous la pression de Wall Street en train d'éradiquer la concurrence ? Dans son ouvrage *La finance pousse au crime*, Xavier Raufer explique très bien comment la loi Dodd-Frank du 15 juillet 2010 de réforme de Wall Street et de protection du consommateur a été dénaturée sous l'influence des lobbies.

Avec Alain Bocquet, nous avons été d'ailleurs très surpris d'apprendre par un fonctionnaire du ministère des Finances que l'accord proposé par Washington à la France n'était pas à 100 % réciproque. Certains éléments relatifs à des Français ayant un compte à Miami ne seraient pas communicables. J'ai demandé des explications…

Il en est de même de la classification des parasites fiscaux par degré de transparence. Dressons une nouvelle liste française prenant en compte non pas la théorie (les conventions signées) mais la pratique (degré de réponse aux juges et au fisc).

J'ai été étonné à cet égard d'entendre un discours très différent entre des magistrats en charge de lourdes affaires et l'ambassadeur de France à Londres à propos de la capacité de réponse des autorités britanniques à des demandes de renseignements fiscaux français. Preuve que tout cela n'est pas encore la priorité de notre État. La France devrait d'ores et déjà établir avec le fisc et le ministère de la Justice une hiérarchie des pays qui répondent avec sincérité, efficacité et rapidité.

Mais là aussi, tout va dépendre de la capacité de la France à bâtir une stratégie et à nouer des alliances. Aussi pourquoi ne pas faire de cette volonté politique un axe important de notre politique étrangère ? Une parole forte comme du temps du général de Gaulle auprès des non-alignés aurait un vrai retentissement dans les opinions des différents pays, qu'ils soient pauvres ou riches.

Ensuite bien sûr, il faut nouer des alliances avec certains pays de l'Union européenne et certains émergents. L'Inde, l'Argentine, le Brésil et d'autres ont aussi intérêt à cette moralisation du système financier.

À l'évidence, pour y réussir, encore faudrait-il aussi que les membres les plus influents des cabinets de la présidence de la République, du Premier ministre ou de Bercy ne viennent pas du milieu bancaire ou n'aspirent pas à y pantoufler. C'est pourquoi je propose un durcissement des règles relatives aux transferts de hauts fonctionnaires vers le secteur privé.

Car l'enjeu majeur est là ! Les peuples sont-ils capables d'être gouvernés par des responsables indépendants des banques et des multinationales ?

Seuls les peuples seront en mesure de rompre avec la complaisance et la connivence. À mesure que la crise va malheureusement s'aggraver, les dirigeants devront faire un choix entre leur maître, l'argent roi, et leur peuple, seule source de légitimité.

Au cœur de cet arbitrage se niche bien sûr la manière dont on construit l'Union européenne. Ici aussi le double langage est indécent. Les socialistes réclament depuis trente ans l'Europe sociale mais bâtissent, la larme à l'œil, l'Europe ultra libérale. L'UMP exige une Europe qui protège mais signe tous les accords qui exposent et affaiblissent les conditions de vie des Français.

Autant il est impératif de diminuer notre pression fiscale, autant il faut mettre fin au dumping social et fiscal, véritable logiciel de l'Union européenne. Je propose ainsi un moyen simple : lier l'ouverture aux échanges au respect par les pays producteurs d'un « plancher fiscal ».

En 1964, c'est par la politique de la chaise vide que le général de Gaulle a pu négocier la plus européenne des politiques, la PAC. Au début des années 1980, c'est par une fermeté totale que Margaret Thatcher a arraché le fameux rabais britannique pour le financement du budget communautaire (« *I want my money back* »). Au moment de la réunification allemande Helmut Kohl n'a pas attendu la permission de ses partenaires pour rassembler l'Ouest et l'Est.

La France doit donc abattre ses cartes sur la table. Ne plus jouer au libre-échange déloyal et proposer que chaque pays fasse un pas en avant. Je propose ainsi que les produits importés de pays européens dont le taux d'IS est inférieur à un plancher à définir puissent faire l'objet d'une taxe compensatrice à l'importation. La course au dumping fiscal et social serait ainsi bloqué et progressivement l'harmonisation fiscale se ferait.

On ne peut à la fois profiter de la consommation des grands pays et pomper leur richesse. Successions, plus-value, imposition du capital, impôt sur les sociétés, charges sociales, la nécessité d'une harmonisation est impérative. Il ne s'agit pas bien sûr d'imposer le modèle français qui pour les autres est un repoussoir mais d'éviter à l'inverse cette concurrence fiscale ruineuse.

Chacun devra faire un pas. La France pour modérer ses impôts et certains pays pour les augmenter.

Dans le même esprit, il faut revoir le fonctionnement de toutes les politiques communautaires qui sont devenues sous le poids des lobbies le cheval de Troie de cette mondialisation sauvage.

La dénonciation des traités de l'Union européenne que je propose inlassablement depuis des années n'a pas pour objet, contrairement à la caricature permanente qui en est faite, de détruire l'Europe mais tout au contraire de la sauver.

Ceux qui détruisent l'Europe, celle de la paix, de la réconciliation, du progrès social sont dans les faits les signataires de ces traités successifs qui ont pris au piège nos démocraties et dont les peuples paient très cher l'application autoritaire.

Le temps est venu de remettre à plat la construction européenne. Chaque pays attend que ses voisins prennent l'initiative. Ce faisant, tous subissent une politique suicidaire de fuite des activités, des emplois, des investissements, des ressources fiscales.

Idiote utile de la mondialisation, prisonnière des dogmes, l'Europe est devenue la zone de stagnation, voire de récession, du monde.

C'est la mission de la France de dire stop au nivellement par le bas. On ne joue plus ! C'est le rôle de notre pays de casser ce cercle vicieux infernal en proposant une alternative politique économique et sociale.

L'Europe des nations et des projets que je défends est la seule capable de réconcilier les peuples et une ambition collective. La lutte contre les parasites et la finance prédatrice permettrait de rassembler les grands pays d'Europe. Une monnaie commune laissant s'articuler entre elles les monnaies nationales, un protectionnisme sélectif, une harmonisation fiscale et sociale, des investissements dans de grands projets scientifiques, voilà les grandes lignes d'une Europe nouvelle…

Conclusion

« Les civilisations ne meurent pas assassinées, elles se suicident » prévenait le grand philosophe de l'histoire Arnold J Toynbee.

J'ai justement écrit ce livre pour éviter le suicide de nos démocraties. J'ai voulu, après un an d'enquête sur l'alliance nauséabonde de l'argent fou et du crime, ouvrir les yeux des Français sur la guerre cachée et totale que livre le monde de la finance contre nos nations, nos valeurs, notre économie sociale de marché.

J'ai voulu démontrer que contrairement à ce que veulent faire croire les « collaborateurs du système » et les défaitistes, nos démocraties peuvent, à la condition de le vouloir, dompter puis vaincre cette terrible pieuvre.

« Je vais vous confier une chose. Dans cette bataille qui s'engage, je vais vous dire qui est mon adversaire, mon véritable adversaire. Il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera donc pas élu, et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance. » Ainsi s'exprimait François Hollande pendant sa campagne présidentielle.

Juste constat. Mais il ne suffit pas de parler, il faut agir. Comprendre c'est bien, se battre c'est mieux.

Avec Alain Bocquet nous avons justement voulu présenter dans notre rapport la panoplie des armes indispensables aux démocraties. Il faut maintenant s'en emparer et oser s'en servir pour inverser le rapport de force et enfin éliminer ces parasites.

Ne nous trompons pas sur le sens de ce combat. C'est la survie de notre modèle de société qui est en cause. La primauté du pouvoir politique, donc la démocratie, la dignité de l'homme maître de son destin, la libre concurrence saine émulation des talents.

La France dans toutes les périodes troubles de l'histoire du monde a su tracer un chemin, incarner une espérance. En cette période où aucune leçon n'a été tirée de la crise financière et où l'argent fou emporte à nouveau nos

sociétés, c’est cette France-là que je veux faire revivre. Comme on a pu le voir dans les pages précédentes, il existe des solutions, toutes les solutions.

Au niveau européen et mondial, un certain nombre de mesures concrètes précises, souvent très techniques, que nous avons détaillées dans notre rapport, permettraient de casser l’avantage comparatif des parasites fiscaux.

Une transparence des comptes bancaires avec transmission automatique aux fiscs, un registre mondial des sociétés, la connaissance des bénéficiaires réels des trusts, le détail des activités des multinationales par filiales et par pays, une taxe sur les transactions financières, l’harmonisation fiscale européenne… Toutes ces dispositions permettraient de faire enfin pencher la balance du bon côté, de savoir et de se donner les moyens de stopper le pillage des nations, de contrôler et de réorienter les flux financiers vers l’économie réelle.

Mais comme nous l’avons vu, ces mesures européennes et internationales n’interdisent pas d’agir au plan national. Le retard français est impressionnant : mélange d’inertie bureaucratique, de complaisance politique et d’incivisme ordinaire.

La reconstruction d’un État régalien ferme et juste est possible à la condition de le vouloir. Couper le cordon entre le ministère du Budget et la Justice, renforcer les pôles financiers, doter de moyens d’investigation le fisc et les douanes, supprimer les pantouflages indécents, créer un parquet anticorruption : là aussi, autant de mesures clés pour faire oublier ce qualificatif de République bananière qui fait honte à la France.

Mais notre pays ne pourra jouer ce rôle que s’il est capable de remettre un minimum d’ordre dans ses propres affaires.

Même si nous rétablissons les règles du jeu et une morale collective tant au niveau national, européen que mondial, rien n’empêchera jamais la concurrence de jouer. C’est pourquoi, j’ai proposé ce pacte de justice fiscale mais aussi de modération et de simplification fiscale. L’un n’allant pas sans l’autre.

Soyons clairs, notre pays ne peut plus être le champion du monde de la dépense publique et de l’impôt, du mille-feuilles administratif, des gaspillages en tous genres, ni bien sûr de la fraude fiscale.

La lutte contre les voleurs de la République que je propose permettra justement d'amorcer la baisse de l'impôt pour tous, de récompenser l'esprit civique et d'entreprise, de montrer l'exemple.

La France se dit en crise. Pour certains – les béats, les optimistes, les imbéciles heureux –, la sortie de crise est proche, les signes de la reprise sont là. Pour les autres – les cassandre, les pessimistes, les destructeurs –, rien ne permet jamais d'entrevoir le bout du tunnel. Si les premiers s'abusent clairement sur l'avenir des prochains mois, les seconds se trompent aussi en niant les atouts de notre peuple et de notre pays.

Toutes les Nations qui réussissent dans la mondialisation sont des pays avec un État fort, un patriotisme affirmé, une cohésion nationale solide et des actes cohérents. Des pays qui se protègent et investissent le monde. En un mot, ils ont compris que nous vivons une guerre économique mondiale qui exige, comme au foot, de disposer d'une bonne défense et d'une attaque audacieuse.

Voilà pourquoi rien ne pourra se faire sans ce que je nomme le patriotisme de réconciliation.

Oui, rassembler les Français autour d'une politique de salut public, prioriser nos dépenses, simplifier nos structures, chasser les voleurs, investir dans les projets d'avenir, ne pas engraisser l'État mais ne pas non plus le paupériser, le muscler tout simplement… tels sont les axes de ce rassemblement.

En déficit, l'État est aujourd'hui au pied du mur. Il n'a pas plus de deux options : reprendre le pouvoir sur les forces qui veulent sa disparition, ou se laisser instrumentaliser par ce système financier mondialisé, comme l'idiot du village global.

La lutte d'influence entre le politique et le financier, entre l'État et la banque, entre le pouvoir démocratique et l'argent n'est pas nouvelle. Mais n'est-ce pas quand le politique baisse la garde, doute de son pouvoir que la finance prend le dessus ? Qui est responsable ? L'argent qui se fait roi, ou l'État qui se fait esclave ?

L'heure est à une nouvelle renaissance. L'heure est à une nouvelle France. Une France où l'État, mobilisé par ses missions régaliennes, laisse le pays respirer, le protège et le stimule. Un pays où chaque Français se sent

appelé à investir dans l’avenir. Le sien, celui de ses enfants, celui de la France.

Une France qui retrouve sa place dans le cœur de chaque Français et dans le monde.

Annexes

L'ESCROQUERIE A LA TVA
SCHEMAS PEDAGOGIQUES

données communes à tous les schémas :

- TVA : 20% du Prix de vente HT
- Marge : 10% du Prix HT fournisseur
- Prix vendu à perte : -10% du Prix HT du fournisseur situé en Belgique

Schéma PROPRE (sans fraude)

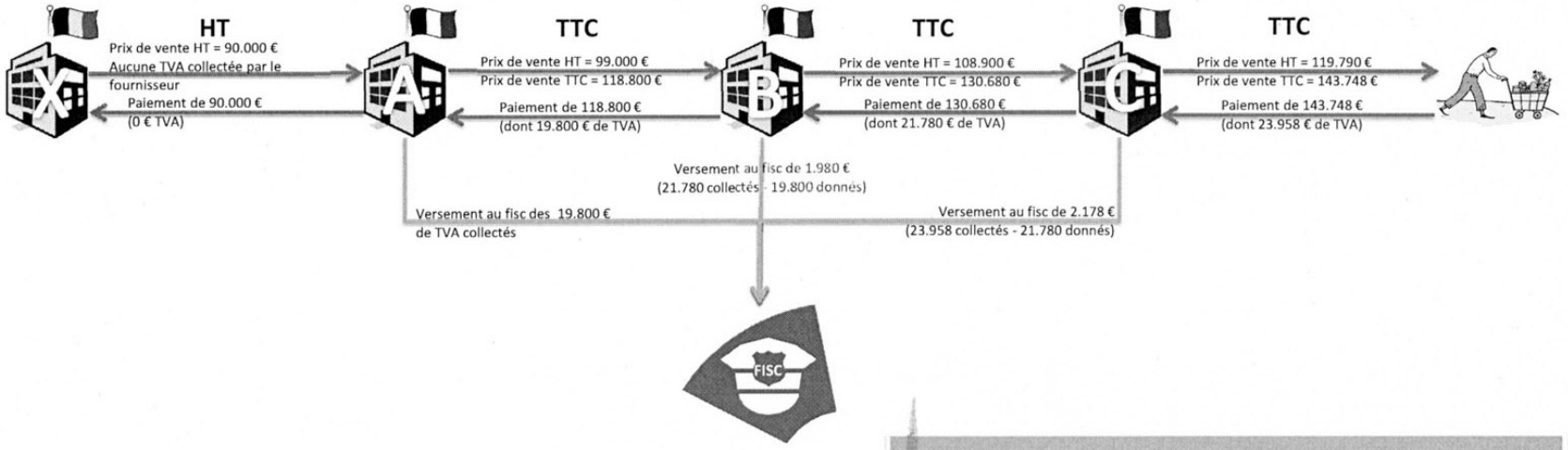
HT
Prix de vente HT = 90.000 €
Aucune TVA collectée par le fournisseur
Paiement de 90.000 €
(0 € TVA)
X
TTC
Prix de vente HT = 99.000 €
Prix de vente TTC = 118.800 €
Paiement de 118.800 €
(dont 19.800 € de TVA)
A
TTC
Prix de vente HT = 108.900 €
Prix de vente TTC = 130.680 €
Paiement de 130.680 €
(dont 21.780 € de TVA)
B
TTC
Prix de vente HT = 119.790 €
Prix de vente TTC = 143.748 €
Paiement de 143.748 €
(dont 23.958 € de TVA)
C
Versement au fisc de 1.980 €
(21.780 collectés - 19.800 donnés)
Versement au fisc des 19.800 €
de TVA collectés
Versement au fisc de 2.178 €
(23.958 collectés - 21.780 donnés)
FISC

TVA reversée au Trésor Public : 19.800+ 1.980 + 2.178 = **23.958 €**

Schéma FRAUDULEUX SIMPLE

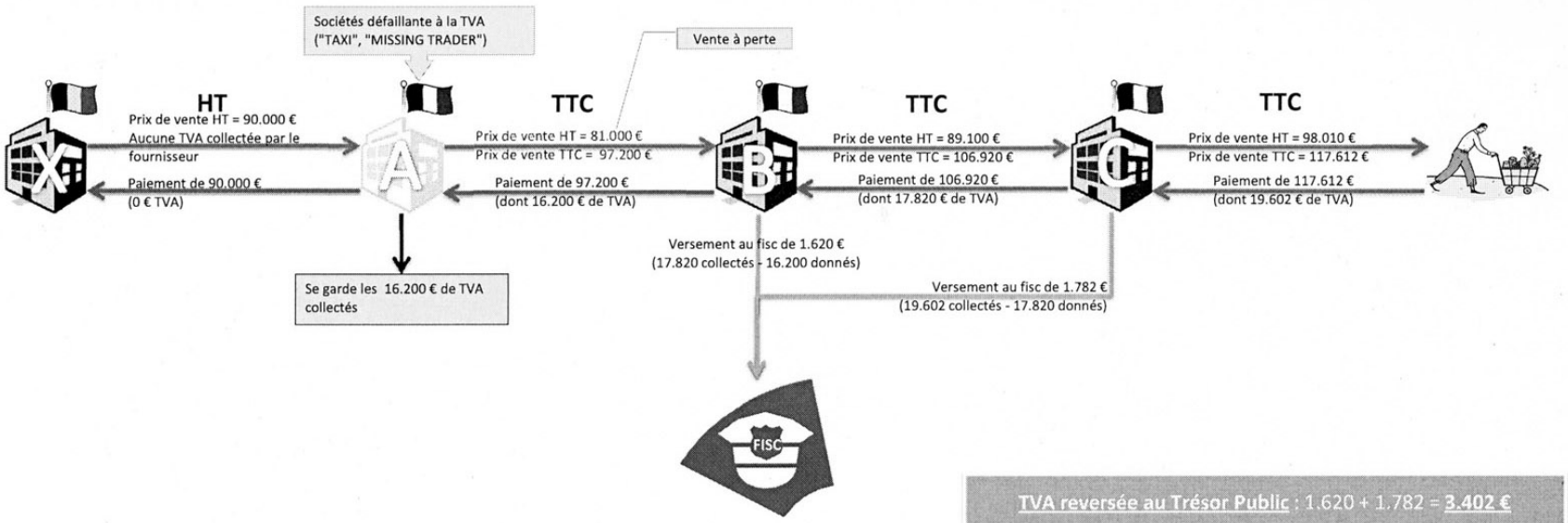
Sociétés défaillante à la TVA
("TAXI", "MISSING TRADER")
Vente à perte
HT
Prix de vente HT = 90.000 €
Aucune TVA collectée par le fournisseur
Paiement de 90.000 €
(0 € TVA)
TTC
Prix de vente HT = 81.000 €
Prix de vente TTC = 97.200 €
Paiement de 97.200 €
(dont 16.200 € de TVA)
TTC
Prix de vente HT = 89.100 €
Prix de vente TTC = 106.920 €
Paiement de 106.920 €
(dont 17.820 € de TVA)
TTC
Prix de vente HT = 98.010 €
Prix de vente TTC = 117.612 €
Paiement de 117.612 €
(dont 19.602 € de TVA)
Se garde les 16.200 € de TVA collectés
Versement au fisc de 1.620 €
(17.820 collectés - 16.200 donnés)
Versement au fisc de 1.782 €
(19.602 collectés - 17.820 donnés)
FISC

TVA reversée au Trésor Public : 1.620 + 1.782 = **3.402 €**

SOIT UNE PERTE DE 20.556 €

sur un seul lot de moins de 100.000 € !

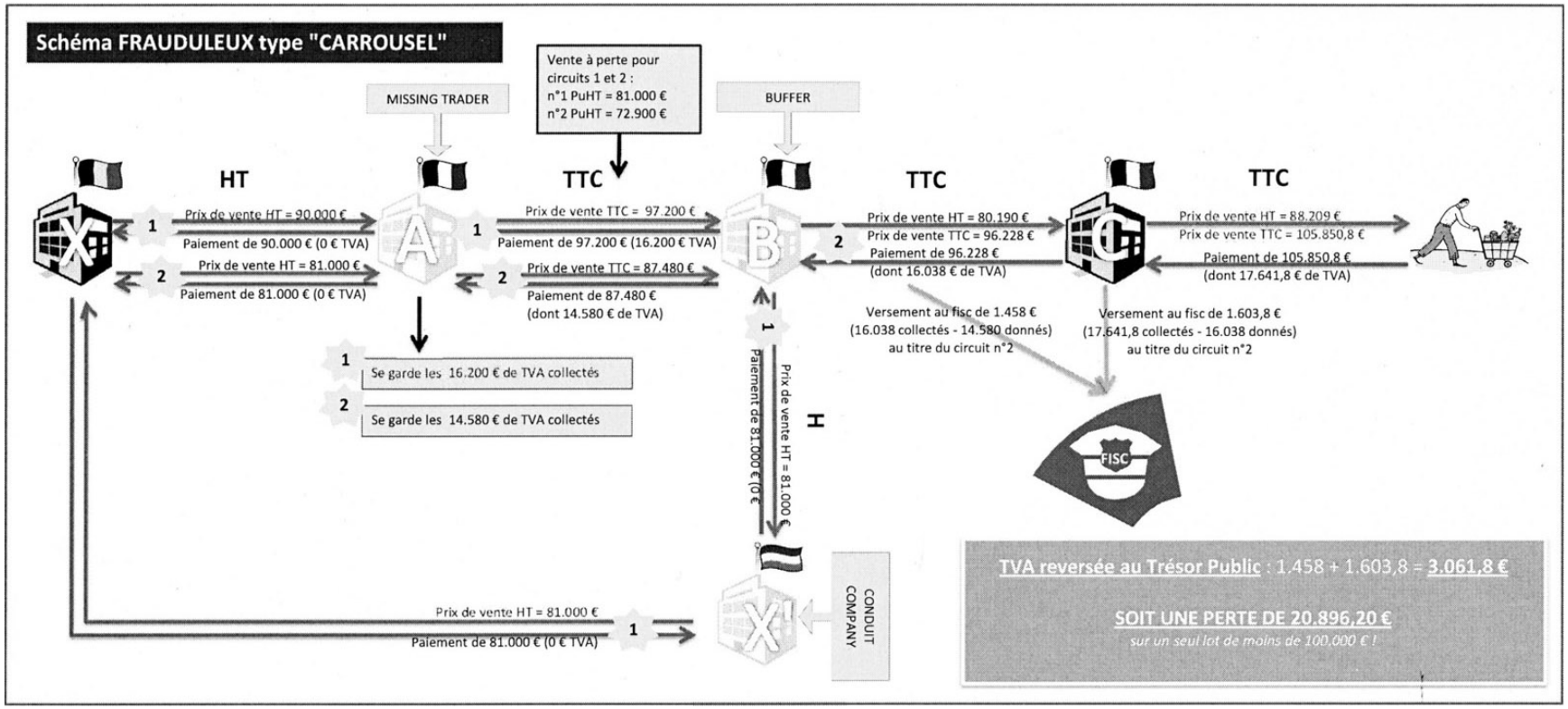
Schéma FRAUDULEUX type "CARROUSEL"
Vente à perte pour circuits 1 et 2 :
n°1 PuHT = 81.000 €
n°2 PuHT = 72.900 €
MISSING TRADER
BUFFER
HT
TTC
TTC
TTC
1
Prix de vente HT = 90.000 €
Paiement de 90.000 € (0 € TVA)
2
Prix de vente HT = 81.000 €
Paiement de 81.000 € (0 € TVA)
1
Prix de vente TTC = 97.200 €
Paiement de 97.200 € (16.200 € TVA)
2
Prix de vente TTC = 87.480 €
Paiement de 87.480 €
(dont 14.580 € de TVA)
2
Prix de vente HT = 80.190 €
Prix de vente TTC = 96.228 €
Paiement de 96.228 €
(dont 16.038 € de TVA)
Prix de vente HT = 88.209 €
Prix de vente TTC = 105.850,8 €
Paiement de 105.850,8 €
(dont 17.641,8 € de TVA)
1
Se garde les 16.200 € de TVA collectés
2
Se garde les 14.580 € de TVA collectés
Versement au fisc de 1.458 €
(16.038 collectés - 14.580 donnés)
au titre du circuit n°2
Versement au fisc de 1.603,8 €
(17.641,8 collectés - 16.038 donnés)
au titre du circuit n°2
1
Prix de vente HT = 81.000 €
Paiement de 81.000 € (0 €
H
FISC
CONDUIT COMPANY
Prix de vente HT = 81.000 €
Paiement de 81.000 € (0 € TVA)
1
TVA reversée au Trésor Public : 1.458 + 1.603,8 = 3.061,8 €
SOIT UNE PERTE DE 20.896,20 €
sur un seul lot de moins de 100.000 € !